

# documentation photographique

## LES ESPACES RURAUX EN FRANCE

MONIQUE POULOT ET FRANÇOIS LEGOUY



CNRS EDITIONS



La tour maraîchère de Romainville, en cours de chantier © illmelo et secousses architectes / Pottred perspectiviste

Direction de publication  
CNRS Éditions

Édition, iconographie, maquette  
Nathalie Lempereur

Cartographie  
François Legouy  
Alexandre Nicolas

Photogravure  
CNRS Éditions

Fabrication  
Marie Léman

#### REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier vivement Valérie Joussemae pour sa contribution au thème "Petites villes et centres bourgs : vers une revitalisation ?"

**PREMIÈRE DE COUVERTURE**  
Exploitation agricole derrière le quartier de la Défense, à Montesson, 2009  
© LUDOVIC / RÉA

**QUATRIÈME DE COUVERTURE**  
Abeilles sur alvéoles  
© Frank Deschandol & Philippe Sabine / Biosphoto

Pour toute question à l'équipe éditoriale, vous pouvez adresser un mail à : cnrseditions@cnrseditions.fr

# SOMMAIRE

## LE POINT SUR

- 03 À la recherche du rural en France : entre mythe et réalité**
- 06 Campagnes et villes en interrelations**
- 10 Quand les espaces ruraux redeviennent des espaces agricoles**
- 13 De l'aménagement au développement et à l'innovation**

## THÈMES ET DOCUMENTS

### La difficile appréhension du rural

- 18-19** L'impossible tableau de la géographie du rural
- 20-21** Le rural : une question de densité
- 22-23** Le périurbain : du rural ou pas
- 24-25** Du rural aux ruralités
- 26-27** Des paysages forestiers en progression constante
- 28-29** Entre paysage agricole et paysage idéalisé
- 30-31** Du rural à l'environnement

### Habiter le rural

- 32-33** De l'habitat villageois à "habiter" le rural
- 34-35** Jeunes et vieux
- 36-37** Les services : disparition et modernisation
- 38-39** Consommer
- 40-41** Culture et loisirs
- 42-43** Petites villes et centres bourgs : vers une revitalisation ?
- 44-45** Pauvreté, niveau de vie et gentrification

### Le rural entré en multifonctionnalité

- 46-47** La crise de l'agriculture
- 48-49** Vers de nouveaux modèles agricoles
- 50-51** L'industrie : tradition et innovation
- 52-53** Vigne et vin : une passion française
- 54-55** Le tourisme rural : des campagnes attractives ?
- 56-57** De l'aménagement rural au développement local

### Confrontations et affrontements

- 58-59** Rural et mobilisations environnementales
- 60-61** Les zones à défendre
- 62-63** Le choix du rural : retour à la terre et au local

# LES ESPACES RURAUX EN FRANCE

MONIQUE POULOT ET FRANÇOIS LEGOUY

## Avant-propos

Les espaces ruraux connaissent de profondes mutations et peinent à faire l'objet d'une définition simple tant ils peuvent être appréhendés différemment en fonction des critères retenus. Le poids de l'histoire et des représentations paysagères brouille la connaissance de ces espaces, loin d'être figés et largement façonnés par l'homme. S'ils peuvent apparaître sous influence urbaine, ils connaissent néanmoins des logiques propres et se distinguent par leur densité plus faible voire très faible, leur déficit plus ou moins marqué en matière d'infrastructures ou de commerces, leurs loisirs, leurs modes d'habiter. Au "tous urbains" semble de plus en plus répondre le "tous ruraux" : le grand temps de l'exode rural est passé et un rééquilibrage est en cours entre la ville et la campagne, avec des départs de la ville vers les espaces périurbains et ruraux de populations en quête de mieux vivre. De nouvelles interactions entre l'urbain et le rural s'inventent, de nouvelles ruralités viennent troubler le rapport ville / campagne traditionnel, avec une urbanisation de la campagne mais aussi une ruralisation de la ville, comme en témoigne le renouveau des jardins et des pratiques agricoles au cœur ou à la périphérie des villes. Le patrimoine rural est valorisé, comme son mode de vie, jugé plus sain, offrant davantage de convivialité.

Le rural est également entré en multifonctionnalité et les signes en sont de plus en plus nombreux. Il reste pourvoyeur d'alimentation, avec un retour de la question agricole et le

développement de nouveaux modèles d'agriculture ; il est un lieu de production industrielle, entre industries traditionnelles et industries de pointe. Le tourisme vert et l'enotourisme s'y développent avec des pratiques récréatives et de loisirs attirant des urbains à la recherche d'une nature "authentique" et de produits des terroirs. Dans ce contexte, ces espaces connaissent d'importantes mutations sociales et les inégalités ne sont pas sans se creuser entre des lieux investis par des populations fortunées et / ou dotées d'un fort capital culturel et des espaces plus isolés, en déshérence, qui peuvent devenir des déserts médicaux, numériques, culturels ... Surtout, ils s'imposent aujourd'hui comme des lieux placés au centre des préoccupations environnementales, à préserver, et objets de confrontations et d'affrontements entre des usages distincts, des manières de produire et de consommer peu conciliables. Les zones à défendre en rural ont ainsi fait l'objet d'un important traitement médiatique, comme les réintroductions d'animaux sauvages tels les ours ou les loups.

La Documentation photographique fait le point sur des thèmes largement évoqués dans les débats publics mais aussi scientifiques, du périurbain aux crises alimentaires et sanitaires, en passant par le développement de l'agriculture biologique, la permaculture ou la biodynamie et le mouvement de retour à la terre.



Champs de blé, près de Fort-Mahon en Picardie. 1991 © Harry Gruyaert / Magnum Photos

# LE POINT SUR

Après le temps de l'urbanisation triomphante et de la ville, le rural est aujourd'hui à la mode en France dans une sorte d'inversion des regards. Les espaces ruraux viennent à figurer une certaine modernité et un mieux vivre (Mathieu, 2017). Les questions environnementales et alimentaires conduisent il est vrai à interroger plus particulièrement ces espaces, porteurs d'une certaine biodiversité, susceptibles de séquestrer du carbone et de toute façon pourvoyeurs d'alimentation pour les "villes affamées" (Steel, 2016). Plus encore, les Français les plébiscitent dans leurs projets de vie, notamment les urbains qui tendent à refuser la densification et en appellent, selon la formule de Bertrand Hervieu et Jean Viard, "Au bonheur des campagnes" (2001). Les médias multiplient les émissions sur les innovations dans les campagnes. Et les études rurales, de plus en plus ouvertes à de nouveaux domaines et attentives aux représentations et pratiques habitantes, retrouvent une certaine jeunesse, avec des dossiers récents dans les grandes revues de géographie, s'aventurant même sur les terrains de la ville avec la floraison d'initiatives d'agriculture urbaine.

Mais si les espaces ruraux sont redevenus un objet d'étude et d'intérêt, sans doute y-a-t-il "une surreprésentation des problématiques parisiennes et franciliennes dans les médias. Et quand on parle de la campagne, on parle d'une campagne rêvée, authentique, bucolique, agricole,

paysanne, qui ne correspond qu'à l'image qu'en ont les Parisiens, et non à la réalité des territoires" (Pour, n° 229, 2016). Cette remarque d'une journaliste en immersion dans une industrie rurale en crise témoigne d'un "autre monde", d'autres faces de ces espaces ruraux particulièrement divers et aux trajectoires variées. Tous ont connu depuis la Seconde Guerre mondiale des mutations importantes : du processus d'"agricolisation" jusqu'en 1975 dans un contexte d'exode rural à l'arrivée de nouvelles populations ; de l'industrie rurale traditionnelle à la recherche de niches d'innovation et à la tertiarisation ; d'un développement spécifique à des interactions toujours plus importantes entre villes et campagnes. Mais si certains peuvent figurer un bon équilibre ville-campagne pour leurs habitants à l'image de certaines campagnes franciliennes (Berger, 2004), d'autres montrent une réelle "rugosité" de vie du fait de conditions naturelles qui s'y expriment plus nettement qu'à la ville (écart de températures, fortes dénivellations, enclavement...) et des évolutions socio-économiques liées à la métropolisation, avec comme résultat la concentration et la disparition de services. Loin de s'uniformiser en dépit des politiques d'aménagement du territoire à la française dont ont bénéficié les espaces ruraux dans des logiques d'égalité territoriale jusque dans les années 1990, les écarts se creusent en termes d'emplois, de dessertes, d'infrastructures. Certains

## Monique Poulot

Professeure de Géographie à l'université Paris-Nanterre, membre du LAVUE UMR 7218 et directrice du master "Nouvelles ruralités, Agriculture et Développement Durable", elle étudie les contours des nouvelles ruralités

## François Legouy

Professeur de Géographie à l'université Paris 8, membre du laboratoire Ladyss UMR 7533, il travaille sur les territoires du vin dans la mondialisation

départements dits ruraux accusent désormais des taux de pauvreté importants et parfois supérieurs à ceux des villes comme l'ont montré les rapports de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) ou ceux du Commissariat général à l'égalité territoriale (CGET).

Pour analyser ces espaces ruraux dans leur diversité et complexité, le présent dossier est organisé en quatre entrées. En premier lieu, la question de la définition du rural, statistique et symbolique, reste centrale, tant pour évaluer sa place dans la France métropolisée que pour envisager les lieux et formes des politiques d'aménagement. La fonctionnalité des campagnes constitue le second thème : il s'agit de mesurer les ressources qu'offrent ces espaces, tout particulièrement avec la montée des loisirs et du temps libre, pour aller vers des projets de développement mettant de plus en plus en interaction villes et campagnes. Mais si "l'agricole ne fait plus

le rural", selon la formule de Jean-Paul Diry, ce dernier ne cesse de ressurgir depuis une vingtaine d'années, après les crises alimentaires à répétition et la flambée des prix agricoles de 2008 sur les marchés mondiaux : des agricultures alternatives (Pour, n° 234-235, 2018) s'inventent en réponse à la crise du modèle agricole productiviste mis en place dans les décennies 1960-70. Enfin, la dernière section aborde des éléments de diversité de ces espaces ruraux aux prises avec la multiplication des politiques d'aménagement qui les touchent et qui peinent à converger : réaménagements administratifs et territoriaux, politiques des villes moyennes et petites, territoires de projets (Parcs naturels régionaux, LEADER...) portés par différentes instances (des collectivités à l'Europe...). Dans chaque section, les auteurs s'attachent à proposer une nouvelle géographie des espaces ruraux français du début du XXI<sup>e</sup> siècle.

## À LA RECHERCHE DU RURAL EN FRANCE : ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ

Plusieurs critères peuvent servir à caractériser l'espace rural, les seuils statistiques, mais aussi le paysage, la composition sociale, les catégories d'âges, les modes de vie, les mentalités... L'exercice est d'autant plus ardu que les deux modalités de l'espace, le rural et l'urbain, ont fortement évolué depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et ne cessent d'être transformées sous l'action humaine. Comme toujours en pareil cas, la difficulté est amplifiée aux interfaces, au contact des espaces, là où précisément, la porosité est telle qu'il est difficile de prétendre *ex cathedra* que tel lieu relève plus d'une catégorie que d'une autre. La zone de transition relève plutôt des deux espaces, ce qu'illustrent pleinement les débats sur le périurbain (Vanier, 2012 ; Géoconfluences, 2018). En définitive, toute tentative de découpage territorial présente une part d'arbitraire.

### Le poids de l'histoire, la complexité de la réalité et des critères

L'espace rural est une réalité difficile à cerner et à distinguer de l'espace urbain qui semble *a priori* plus aisément délimiter. L'exercice qui consiste à séparer les deux types d'espace est ancien : les statisticiens s'y attellent depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. C'est en 1846 que le seuil de 2 000 habitants agglomérés au chef-lieu est choisi pour opposer une commune urbaine d'une commune rurale. Il faut attendre 1954 pour que la notion d'agglomération urbaine multicommunale voit le jour, c'est-à-dire que soit prise en compte la contiguïté de l'espace bâti permettant d'incorporer à une commune urbaine plusieurs communes, même si celles-ci ne comptabilisent pas 2 000 habitants.

En 1964, l'INSEE crée les ZPIU (Zones de peuplement industriel et urbain) qui intègrent aux villes les ruraux habitant la campagne et travaillant en ville grâce à une mobilité accrue par l'usage généralisé de la voiture. Les ZPIU soulignent la discontinuité de l'habitat entre l'urbain et le rural et englobent des communes urbaines, des communes rurales, industrielles et des communes-dortoirs. Elles sont caractérisées par la proportion de la population qui ne vit pas de l'agriculture, l'importance des navettes domicile-travail et le taux d'accroissement démographique. Elles prennent aussi en compte le phénomène naissant de la périurbanisation et le désir de s'installer à la campagne des jeunes ménages grâce à un prix du foncier moins cher qu'en ville. Au recensement de 1990, l'espace français est à plus des trois-quarts totalement intégré dans les ZPIU qui comprennent 78 % des communes et 96 % de la population totale. Cela revient à dire que 96 % de la population est en réalité citadine par son mode de vie et ses emplois. La réalité fonctionnelle de l'espace rural existe-t-elle encore et comment l'appréhender ?

En 1996, l'INSEE et l'INRA définissent le zonage en aire urbaine, basé sur une approche plus fonctionnelle (nombre d'emplois) de la ville et qui reconnaît le périurbain comme catégorie statistique et l'adjoint à la ville. Dans cette nouvelle nomenclature, l'espace géographique est divisé en deux parties, l'espace à dominante urbaine et, en contre-point, l'espace à dominante rurale. L'originalité tient à ce que chacun de ces deux espaces incorpore des communes de "l'autre bord". L'espace à dominante rurale englobe des petites unités urbaines, les *pôles ruraux* disposant de 1 500 à 5 000 emplois, où viennent travailler en partie les actifs, leurs périphéries et le *rural isolé* en raison de

faibles déplacements de la population active vers les pôles ruraux. Il comptabilise 70 % des communes françaises, 1 unité urbaine sur 2 et 24 % de la population totale. Les *communes périurbaines* qui relèvent de l'espace à dominante urbaine totalisent 15,6 % de la population et 7 % des communes.

Le recensement de 1999 montre une restriction de l'espace rural par élargissement de l'assiette périurbaine grâce à une forte croissance démographique. L'INSEE réactualise alors ses définitions. L'espace à dominante rurale est décomposé entre les pôles d'emploi de l'espace rural, la couronne du pôle d'emploi de l'espace rural et les autres communes de l'espace à dominante rurale. Le terme *rural isolé* disparaît du vocabulaire, du fait de son inexactitude (certaines de ces communes n'étaient pas isolées spatialement mais n'envoyaient que peu de navetteurs vers les pôles ruraux) et de sa charge symbolique. L'espace rural ne compte plus alors que 51 % des communes et 18 % de la population. Il tend à se réduire par glissement dans le champ des communes périurbaines. On revient ainsi à la problématique des ZPIU des années 1990.

## Les pérépéties des découpages de la décennie 2010

En 2011, l'espace rural disparaît totalement sous l'effet d'une nouvelle délimitation qui prend pour axiome que tout l'espace français est sous influence urbaine. La nomenclature évoque désormais des *communes isolées* et le terme d'espace rural disparaît du vocabulaire officiel. Cette vision qui fait fi des paysages, des modes de vie, de la composition sociologique des campagnes entraîne des réactions, en particulier de la part des géographes ruralistes, et un approfondissement épistémologique. Pour Gérard-François Dumont, il s'agit d'un "meurtre géographique". Samuel Depraz (2014) souligne qu'"un village de 2 000 habitants situé à 10 km d'une grosse agglomération n'aura pas le même mode de vie, ni le même habitat qu'un village du même nombre d'habitants situé à 200 km d'une agglomération", Laurent Rieutort (2018) pose la question d'"une définition en creux ?".

En 2012, Pierre Pistre suggère dans sa thèse une nouvelle définition spatiale extensive de l'espace rural en retenant les agglomérations comptant moins de 10 000 habitants ; il remet ainsi en cause le seuil vieux de 150 ans qui sépare l'urbain du rural. Ce nouveau découpage regroupe environ 1/3 de la population française et 88 % des communes. Enfin, en 2015, en parallèle de sa nomenclature de 2010, l'INSEE propose à partir des travaux d'Eurostat sur les degrés d'urbanisation des communes une nouvelle délimitation basée sur les densités de population et un découpage morphologique, les zones agglomérées, lié à une grille de 1 km de côté.

La typologie distingue quatre catégories de densités : les communes densément peuplées, avec des densités > 1 500 hab./ km<sup>2</sup>, les communes de densité intermédiaire avec des densités comprises entre 300 et 1 500 hab./ km<sup>2</sup>, des communes peu denses (entre 25 et 300 hab./ km<sup>2</sup>) et des communes très peu denses (< 25 hab./ km<sup>2</sup>) qui relèvent de



**Vue aérienne de Bussy-Saint-Georges (Seine-et-Marne)**

Pavillons et champs agricoles, 2009

© Laurent Grandguillot / RÉA

l'hyper-rural. Ces deux dernières catégories "ressuscitent" et agrandissent le rural : elles rassemblent sur 90 % de la surface totale du territoire métropolitain plus de 35 % de la population et montrent une réelle attractivité migratoire (+ 1 % par an en moyenne entre 1968 et 2014 pour les communes de moins de 10 000 habitants). Ces découpages qui donnent entre 5 et 35 % de la population française au rural sur 20 à 90 % du territoire s'expliquent par des points de vue divergents sur le rural : réalité ou mythe dans une France urbaine ?

## Le jeu des représentations : à la recherche d'un mythe ?

Les représentations du rural relèvent à la fois de l'espace vécu et du mythe tant la frontière entre l'urbain et le rural est poreuse et tant ces deux mondes sont complémentaires. Le monde rural, à l'origine c'est la campagne, l'univers des paysans issu de l'*ordre éternel des champs* (Maspétrol, 1946) qui a semblé longtemps inamovible. Or cet ordre a basculé d'abord avec la spécialisation régionale de l'agriculture au XIX<sup>e</sup> siècle, puis avec la révolution agricole à partir des années 1950. Le résultat est implacable : en 2018, les agriculteurs représentent moins de 2 % de la population active.

Mais, en dépit de cette minoration de la population agricole, l'espace rural demeure un espace d'identification et attire de nombreux citadins. Ces migrations, à rebours de l'exode rural, débutent dans les années 1960 et s'épanouissent largement après 1980 : elles sont à l'origine des couronnes périurbaines qui marquent aujourd'hui toutes les villes. Si les motivations ont d'abord été économiques (coût et taille du logement...), elles deviennent de plus en plus environnementales dans la période récente, avec une forte revendication d'authenticité, de nature, de vert (Poulot et al., 2016) et concernent aussi le rural plus éloigné. Aux profils dominants de jeunes retraités et de jeunes couples avec enfants parmi lesquels "les ouvriers qualifiés et les professions intermédiaires sont surreprésentés" se sont ajoutés les entrepreneurs ruraux enclins à s'installer dans les plus petites polarités ou les villages,

si bien qu'on s'interroge aujourd'hui sur une gentrification rurale tant en Luberon qu'en Montagne limousine. Comme le disait Bernard Kayser dès 1996, ces néoruraux "ont choisi la campagne": un espace porteur d'authenticité et qui fait sens car il change radicalement de l'univers bétonné de la ville, de sa pollution, de ses bruits, de sa foule, de son stress, et où la convivialité et le voisinage sont considérés comme plus faciles que dans l'anonymat des grandes villes.

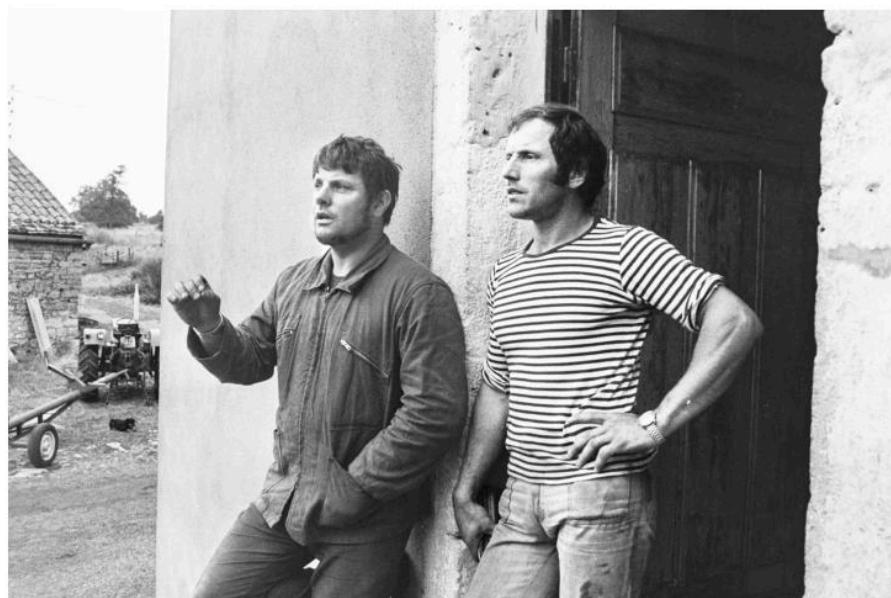
Cette recherche de verdure et d'air pur pour fuir les miasmes et les pestilences de la ville est ancienne. Amplifiée au XIX<sup>e</sup> siècle dans le prolongement du rousseauïsme et du courant romantique, elle s'exprime dans l'idéal des cités-jardins proposé par Ebenezer Howard en 1898 et paraît pour une part à l'origine du mouvement écologique et d'une volonté de rupture radicale avec la société de consommation. Les thématiques du "réchauffement climatique" et de "l'urgence alimentaire" en faveur d'un approvisionnement local participent aujourd'hui de cette recherche de "paradis verts" (Urbain, 2008). Le milieu montagnard, par ses paysages grandioses, symbolise cette quête où la réalité est dépassée par le mythe.

### Vivre ensemble l'urbain et le rural : quelles réalités ?

Ainsi, malgré une faible lisibilité dans les dernières nomenclatures promues par l'INSEE, et "en dépit des critiques qui sont parfois faites sur sa pertinence, le fait rural demeure une dimension fondamentale de l'identification et de la description des espaces habités et des sociétés. (...) L'espace rural, avec ses aménités spécifiques, est une réalité vécue, assumée et revendiquée par de nombreux habitants et de nombreuses organisations" (Pour, n° 228, 2015). D'une certaine manière, le rural renvoie autant à des réalités

géographiques qu'à des catégories de sens – la ruralité à l'égal de l'urbanité et de la périurbanité – ou des constructions sociales. Le terme de ruralité est d'ailleurs de plus en plus employé : longtemps empreint de dimensions idéologiques rappelant les heures du régime de Vichy, il est aujourd'hui repris à l'aune des représentations et pratiques habitantes pour qualifier le rapport vécu au fait rural, utilisé plutôt au pluriel qu'au singulier pour évoquer la diversité des liens au rural, paré enfin de l'adjectif "nouvelles" pour prendre acte des évolutions survenues depuis les années 1950.

Ces "nouvelles ruralités", pointées pour la première fois en 2008 dans une étude prospective de l'Institut national de l'agronomie (INRA) pour la décennie 2030, se déclinent en deux volets. Elles s'enracinent d'abord dans les dimensions classiques du rural : la faible densité des différentes composantes – de la population aux réseaux –, une inscription dans le local – à grande échelle – et au final une certaine familiarité des lieux susceptible d'entretenir des connivences et des solidarités socio-spatiales. Mais elles signifient aussi l'intégration du rural dans le continuum urbain-rural qui marque aujourd'hui l'espace français, bref les nouvelles relations villes-campagnes inscrites dans des solidarités en train de s'inventer après le temps de la fonctionnalisation extrême – à la ville l'industrie et le tertiaire ; au rural l'agricole. Les modes d'habiter en sont une illustration. Ils expriment la multiappartenance en voie de généralisation, une partie toujours plus importante de la population française aspirant tant à la campagne qu'à la ville. Ils montrent le développement du phénomène de multirésidentialité et soulignent le poids majeur des mobilités des individus qui jonglent entre les espaces tant pour leur travail que pour leurs loisirs ou leur consommation. Ils signifient aussi un droit de regard et d'usage des urbains sur les espaces



De "nouveaux paysans" installés en 1973 dans le Larzac pour contrer l'extension du camp militaire

© Jacques Cuinières / Roger-Viollet

ruraux devenus réserves de nature, espaces de loisirs autant que de production dans des processus d'ouverture ou de publicisation.

Ces nouvelles ruralités témoignent de "l'urbanisation des campagnes" en tant que généralisation de modes de vie et de consommation, phénomène analysé dès les années 1960 dans nombre de thèses de géographie régionale (sur l'Alsace, le littoral méditerranéen, l'Île-de-France...) mais elles signifient aussi une forme de "ruralisation de la ville". Cette dernière puise dans la forme de la ville qui ne cesse de s'étaler en s'adjoignant des morceaux

de campagne mais aussi dans le paradigme du développement durable qui tend à systématiser les normes et les techniques d'aménagement autour des trames vertes et bleues et des promenades plantées ; elle répond aussi à la montée des peurs sur l'alimentation, comme à la recherche d'espaces naturels de loisirs. Les nouvelles ruralités s'imposent donc comme un outil d'analyse des évolutions socio-spatiales de la France contemporaine qui ont conduit à un brouillage des repères entre les différents espaces, en affirmant la ville dans la campagne puis la campagne dans la ville.

## CAMPAGNES ET VILLES EN INTERRELATIONS

Ce nouveau contexte où ruralité et urbanité se vivent ensemble et où aux "tous urbains" pourrait répondre le "tous ruraux" permet d'envisager un renouvellement des problématiques sur les relations villes-campagnes. Loin de la séparation villes-campagnes, ou de la seule consommation des campagnes par les villes, même si ces logiques n'ont pas entièrement disparu, les interrelations l'emportent aujourd'hui. Elles s'expriment par des flux de marchandises, de personnes et d'informations qui viennent combler les aspirations des citadins comme des ruraux et débouchent sur des transactions ou des mises en partages, notamment autour des ressources (Rieutort, 2017) dans des partenariats qui évoluent vers le gagnant-gagnant.

### Entre droit à la ville et retour à la terre : les flux d'hommes

Les flux de populations figurent en bonne place dans les relations villes-campagnes et la période récente marque une complexification de ces derniers avec des mouvements simultanés tant vers la ville que vers la campagne dans des temporalités multiples à l'inverse des mouvements précédents. La longue phase d'exode rural de 1850 à 1975 a conduit à des transferts majeurs de ruraux vers les villes, quelque 11 millions de départs, et marqué durablement les pyramides des âges des espaces ruraux avec les déséquilibres hommes-femmes, la surreprésentation des personnes âgées et *a contrario* le déficit de jeunes. Cet exode rural a été analysé en termes de *push and pull* pour caractériser les effets de répulsion des campagnes et ceux d'attraction des villes et a nourri les études sur les risques de désertification des campagnes (Béteille, 1981), la ville étant désignée comme stérilisatrice ou dévoreuse d'hommes.

Le second temps des relations démographiques montre un renversement des courants migratoires séculaires. L'exode urbain, des villes centres vers les campagnes, plus précoce en Île-de-France et sur la façade méditerranéenne, ne s'exprime à l'échelle française qu'aux recensements de la population de 1975 et de 1982 pour s'épanouir ensuite très largement et s'appliquer à tout type

de villes, même les plus petites (Kayser, 1990). Le phénomène qui donne naissance à la catégorie du périurbain témoigne du brouillage des repères entre les catégories d'espaces puisque le périurbain est disjoint de la ville-centre et trouvé d'espaces ouverts (agricoles, forestiers, "naturels") non artificialisés (Aragau, 1998). Les zonages statistiques de l'INSEE l'ont toutefois octroyé à la ville dans une lecture classique centre-périmétrie, reconduisant la domination de la ville sur la campagne.

La période actuelle connaît des flux de populations qui ne permettent plus d'affirmer des logiques de domination d'un espace sur l'autre (Pistre, 2018). Les mouvements vers les campagnes sont statistiquement les plus nombreux. C'est d'abord la poursuite de la périurbanisation par de jeunes couples avec enfants rajeunissant la pyramide des âges des espaces périurbains avec des auréoles de plus en plus larges. Ce sont des installations dans les communes isolées dans des logiques de retour à la terre qui rappellent celles des années 1968. Ce sont aussi des migrations d'agrément, majoritairement de retraités mais aussi d'actifs, qui viennent investir les belles campagnes bien

### Usine et champs près de Gennevilliers, en 1953

© Henri Cartier-Bresson / Magnum Photos



dotées en paysages et en aménités multiples. Les mouvements vers les villes sont moins importants même si le droit à la ville continue d'être une revendication majeure et concerne souvent des âges de la vie (étudiants puis le grand âge) ou des catégories socio-professionnelles spécifiques. Surtout ce sont pour l'essentiel des déplacements temporaires.

On est ainsi entré dans des interrelations en termes démographiques entre villes et campagnes à tel point que le terme de migration, jusqu'alors le plus souvent employé, est remplacé par ceux de mobilité et de circulation. Les mobilités qui expriment l'automobilité des Français et les modes d'habiter contemporains renvoient à une grande variété de déplacements de durée variable, répétitifs ou cycliques mais qui n'ont pas toujours un résultat de changement de résidence. Les mobilités de travail ou de *commuting* selon des pas de temps variés en sont une illustration, à l'image de nombre de mobilités de loisirs. Ces mobilités complexes qui prennent acte des sentiments d'appartenances multiples matérialisent de nouvelles relations de complémentarité entre villes et campagnes.

### Les espaces ruraux : des ressources territorialisées

Cette complémentarité se lit également dans la spécification des ressources des deux espaces et leur mise en partage accordée à la répartition des grandes masses de population. Certes les échanges sont anciens en termes de produits agricoles vers la ville, de produits industriels et de services vers les campagnes et ils ont perduré même dans la période fonctionnaliste de spécialisation extrême issue de la révolution industrielle et accentuée par la révolution agricole. Mais la mondialisation comme l'amélioration de nombre de techniques (transports, conservation des produits agricoles comme la surgélation ou la réfrigération, procédé UHT, grande distribution...) ont conduit à effacer les solidarités quasi nécessaires quand les moyens de communication étaient plus lâches (Charvet et Sivignon, 2016). D'une certaine manière, les échanges ont gommé les liens établis aux échelles locales et intermédiaires qui existaient jusque dans les années 1950.

À l'heure du développement durable et des injonctions à la transition, certains réapparaissent, voire sont réinventés. La question des ressources, celles d'ici, existantes et / ou produites sous le regard des habitants-consommateurs-citoyens, est réactivée, avec des demandes démultipliées de la ville du fait de l'évolution des modes de vie. Nombre de ces ressources qui émergent à la catégorie des besoins fondamentaux de l'homme ou des biens collectifs, voire communs dans la terminologie actuelle, soutiennent des synergies fortes entre villes et campagnes. Il en est de la nature ou des aménités naturelles particulièrement nombreuses à la campagne et qui concernent non seulement les sites exceptionnels mais aussi les espaces ordinaires et désignent aussi bien des espaces que des éléments ponctuels, des produits que des savoir-faire ou des



ambiances (Jean et Rieutort, 2018). On mesure là le potentiel patrimonial de cette ressource localisée tant matérielle qu'immatérielle dans une société "où tout est patrimoine" (Pour, 2015). Il en est encore du produit agricole alimentaire devenu une revendication majeure de la société dans un souci du manger sain et local au point de rendre la campagne nécessaire ; l'invention de l'agriculture urbaine exprime tout autant cette nécessité puisqu'elle signifie que la ville, dépourvue de cette ressource, est en train de l'inventer en son sein (Pour, 2014).

Enfin, ces ressources, dites territorialisées car attachées à un espace, viennent soutenir de nouvelles logiques de développement dans les campagnes autour de coordinations d'acteurs : elles sont souvent de type endogène c'est-à-dire portées par les acteurs locaux mais tendent aussi à associer les acteurs urbains qui participent à leur valorisation (Pecqueur, 2000). Des territoires émergent ainsi à des échelles nouvelles fondées sur les liens villes-campagnes, faisant renaître des hinterlands autour de lieux centraux.

### Parc national des Calanques

© Fernando Ferreira

### Marche citoyenne du Puy-en-Velay au mont Gerbier de Jonc

Marche organisée par l'association SOS Loire Vivante afin de réclamer le classement et la protection de la Haute Vallée de la Loire, 11 juillet 2019

© Pierre Gleizes / RÉA



## "Paradis verts" et lieux de loisirs

Les espaces ruraux recèlent potentiellement nombre d'aménités qui, mises sous cloche, deviennent des réservoirs "naturels" d'oxygène et de verdure ou, par des mises en scènes, des lieux attractifs. L'une et l'autre activité sont complémentaires dans la valorisation du patrimoine rural. D'une part, l'exode rural continu de 1850 à 1975 n'a cessé de libérer des espaces, rendus à la forêt ou laissés en friches, qui connaissent aujourd'hui une valorisation forte quand triomphent le développement durable et la recherche de nature par les citadins. De l'autre, les collectivités ont opté, dans la mouvance des parcs nationaux nés aux USA à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pour la mise en réserve de certains espaces susceptibles de diversifier les activités du rural.

Les espaces verts protégés, principalement le fait de l'État ou de l'UE, se sont ainsi multipliés : création des réserves naturelles en 1957, des parcs nationaux en 1963, des parcs naturels régionaux en 1967 et du réseau Natura 2000 en 1979 et 1992... Plus encore la loi sur le paysage de 1993 insiste sur l'espace environnant les monuments et institue des études d'impact en cas d'intervention humaine sur ces espaces. Ces classements visent à préserver ces espaces "naturels" d'une dégradation irréversible, notamment là où ils sont les plus fragiles, dans les grandes vallées fluviales, les zones humides, le long des littoraux, les zones de montagne, etc. La préservation peut être totale (zones centrales des parcs nationaux ou réserves intégrales) ou partielle. Il s'agit aussi de créer des espaces pédagogiques et récréatifs pour les populations citadines (randonnées et détente) : les parcs naturels régionaux périurbains, les plus nombreux désormais, témoignent de ces liens forts qui se sont ainsi noués entre villes et campagnes.

Ces paradis verts attirent tout particulièrement et ont donné naissance à une catégorie de tourisme, le tourisme vert et / ou rural avec des déclinaisons multiples (tourisme sportif, culturel...). Cette fonction, si elle se greffe sur certaines caractéristiques naturelles qui débordent largement aujourd'hui les catégories du grandiose ou du sublime, dépend surtout de la volonté des habitants de mettre en scène leur territoire pour le rendre attractif. C'est le phénomène de touristification (création de lieux d'accueil, de restauration, d'activités diverses et sportives, de routes touristiques, de sentiers de randonnées, d'itinéraires en boucles, d'animations festives, restaurations de monuments historiques et de l'habitat traditionnel, visites de caves viticoles...), promu par un storytelling développé de plus en plus sur les réseaux sociaux etc. Cette valorisation touristique, basée sur des ressources locales et prise en charge par les locaux, est une des formes de développement territorial des campagnes actuelles, permettant aussi de redonner vie aux villes petites et moyennes du territoire.

Le tourisme rural se distingue du tourisme de masse par son implantation diffuse : il n'attire pas des concentrations saisonnières importantes et tente de ne pas oblitérer le paysage. Un indicateur de ce tourisme est l'importance des résidences secondaires par rapport à l'ensemble



des logements : appropriées par des ex-locaux ou des néo-ruraux, nombre d'entre-elles finissent en résidence principale, les retraités voulant bénéficier d'un cadre de vie agréable. Certaines régions très faiblement peuplées en basse saison se repeuplent le temps d'un été à l'image de la vallée du Tarn et d'une manière générale dans les zones montagneuses, la France du vide, les pourtours des littoraux... L'un des enjeux du tourisme vert est aussi de procurer de l'emploi et de faire vivre l'artisanat et les producteurs de gastronomie locale dont sont friands les touristes français ou étrangers. Il participe ainsi de l'économie présente.

## La question alimentaire : la campagne nécessaire

Si la question alimentaire n'a jamais totalement disparu, elle prend aujourd'hui une nouvelle acuité dans le contexte de malbouffe et de peurs alimentaires avec de fortes pressions citoyennes et associatives. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle s'affirmait comme une ardente

### Le moulin de Vanneau à Saints-en-Puisaye

Le site, géré par l'association Écomusée de Puisaye, est composé d'une ferme d'antan, du moulin à eau, du logis ancien du meunier, d'un musée d'outils anciens, d'un restaurant bio et d'un sentier botanique

© Fondation du patrimoine

### Un agriculteur réglant le pulvérisateur

Traitements phytosanitaire des champs, en 2007

© Claude Thiriet / Biosphoto



obligation avec ses tickets de rationnement et ses importations de produits de première nécessité et la révolution agricole orchestrée par la première PAC, quantitativiste et techniciste, s'est imposée comme une réponse. Depuis les années 1990 surtout, la question alimentaire a pris un virage qualitatif toujours plus prégnant : elle en appelle à la qualité, à la juste rétribution de l'agriculteur, à la protection de l'environnement, le tout étant volontiers rabattu sur le local qu'on connaît et qu'on surveille. La question alimentaire s'est diversifiée avec la transition urbaine qui s'accompagne d'une généralisation des repas pris hors de son domicile dont beaucoup en restauration rapide achetés chez McDonald's, Pizza Hut, Patapain, avec plats à emporter, en un mot de la "malbouffe" (Charvet, 2008). Surtout, dans un contexte géopolitique où les marchés agricoles sont très volatils et ont montré leur pouvoir déstabilisateur en 2008 en étant une des causes importantes des révoltes arabes, les principes de souveraineté et de sécurité alimentaires sont devenus des préoccupations légitimes quand la mondialisation orchestrée par le GATT puis l'OMC les avait gommés. Enfin, l'exigence de produits de qualité va de pair avec des produits labellisés, certifiés et dont l'origine est garantie.

La question alimentaire est d'autant plus vive qu'une grande partie des aliments est transformée par les industries agro-alimentaires qui proposent des plats prêts à consommer trop riches, trop sucrés ou trop salés, sans saveur ou artificiellement aromatisés. Leur commercialisation en grande distribution (près de 65 % des achats alimentaires des ménages) où le seul critère de rentabilité dans une concurrence exacerbée est la nécessité de prix bas pour satisfaire le consommateur a encore accentué le phénomène, les producteurs agricoles jouant sur la quantité devant l'érosion de leurs marges.

La reterritorialisation de l'agriculture (Rieutort, 2009) est ainsi à l'ordre du jour et les initiatives sont multiples avec la grande distribution qui propose désormais des produits régionaux, voire des produits locaux : "Nos régions ont du talent" de Leclerc, "Reflets de France" de Carrefour, "Terre et saveurs" de Casino... En dehors du système dominant, de petites structures, encore confidentielles, émergent, recherchant la commercialisation de proximité, les circuits courts et la production de qualité. Les AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) en témoignent : ce sont des associations localisées dans des espaces urbains et périurbains où les consommateurs s'engagent à acheter régulièrement un panier de produits de saison, frais et variés (légumes, fruits, viande, fromages). Les Jardins de Cocagne fonctionnent sur un principe équivalent, avec une production de légumes en bio et la réinsertion des personnes en situation précaire. Ces nouvelles manières de consommer débouchent parfois sur des politiques publiques urbaines, qui visent à sécuriser l'approvisionnement et / ou à préserver les terres agricoles pour aller vers des stratégies alimentaires territoriales ou programmes alimentaires territoriaux (PAT) : Montpellier ou Rennes en sont des illustrations avec la délimitation d'un bassin de production agricole à l'échelle du SCoT (Schéma de cohérence territoriale).

Cette demande de production agroalimentaire relocalisée touche même la gastronomie française avec la conversion de grands chefs qui vont s'approvisionner en direct ou créent un potager et développent de nouveaux accords mets-vins sur les légumes oubliés par exemple. Leur implication est importante au vu des enjeux car "en France, la cuisine et les pratiques de table, érigées très tôt au rang des beaux-arts, sont devenues des éléments constitutifs de la culture tout en restant une pratique populaire. L'inscription du repas



**Cageots de légumes rassemblés pour la confection hebdomadaire de paniers pour l'AMAP**

Benoit Vivien, agriculteur bio, à Surrain, dans le Calvados, 2007

© Stéphane Leitenberger / RÉA

gastronomique des Français au patrimoine immatériel mondial de l'Unesco en novembre 2010 est un fait majeur de notre histoire culinaire et gastronomique. Il couronne à la fois des savoirs et des

savoir-faire qui se transmettent depuis des siècles et la continuité d'une culture qui se révèle être une part importante de notre identité". (Rambourg P., "De l'art de la bonne chère", TDC, 2013).

## QUAND LES ESPACES RURAUX REDEVIENNENT DES ESPACES AGRICOLES

Les espaces ruraux ont toujours été des espaces agricoles, et cette fonction a même eu tendance à tout recouvrir avec l'exode rural qui les a vidés des autres activités, artisanales et industrielles, à tel point qu'on a pu parler alors d'agricolisation de la campagne. Les épidémies, les crises sanitaires récurrentes des trente dernières années ont remis en cause l'agricolisation "forcenée" orchestrée par la PAC. Dès les années 1990, les politiques, dans le sillage du rapport Brundtland, prônent une multifonctionnalité à réinventer. Si cette dernière reste d'actualité pour permettre un développement des campagnes susceptible de répondre à la complexification de la nouvelle société rurale et aux demandes urbaines, la fonction agricole redevient une impérieuse nécessité avec l'attente sociétale en faveur de produits de qualité, de produits locaux commercialisés en circuits courts tant pour réduire l'empreinte carbone que pour freiner la disparition des ceintures agricoles entourant les agglomérations et considérées comme des ceintures vertes.

### Les débats autour de la qualité ou la PAC en accusation

La PAC européenne a été créée au début des années 1960 sous influence française pour réduire les importations de produits agricoles de première nécessité, notamment les céréales, en provenance principalement des États-Unis, et gagner ainsi en autonomie. Elle encourage les agriculteurs à produire massivement en leur garantissant des hauts prix quelle que soit la situation du marché et les politiques françaises engagent les agriculteurs dans la mécanisation et la chimisation (Diry, 2004 ; Guibert et Jean, 2011). Cet objectif a été réalisé dès les années 1970, au point que des surplus impressionnantes de céréales et de produits laitiers sont devenus trop coûteux à la production pour trouver acheteur sur le marché international ; le budget de la PAC a pu atteindre jusqu'à 40 % du budget européen. À partir des années 1980, l'agriculture productiviste de la PAC a été de plus en plus contestée pour son coût exorbitant, la banalisation des paysages agraires, la disparition de la biodiversité et la pollution du milieu naturel (sols et nappes phréatiques). Surtout, la majorité des aides est allée à une minorité des exploi-

tants, les "plus gros", puisque ces aides étaient originellement proportionnelles à la production, si bien qu'elle a signifié une concentration importante des exploitations avec disparition des plus petites. Elle a également marqué le triomphe de certaines cultures massivement aidées comme les céréales et les oléagineux, les autres secteurs ne bénéficiant pas des mêmes subventions, et a souvent plus profité aux propriétaires terriens qu'aux véritables exploitants. Ces inégalités socio-économiques ont eu une forte traduction spatiale : certains pays, dont la France et l'Italie, ont été avantagés ; certaines régions aussi, plus particulièrement les plaines et plateaux au détriment des zones de montagne. Par ailleurs, les subventions de l'UE à l'agriculture ont baissé d'autant que réparties entre tous les pays de l'Union nouvellement intégrés. Les crises sanitaires ont encore accru la méfiance et le système peine aujourd'hui à prouver son efficacité, enchaînant des crises sectorielles et des résultats plus que médiocres : en 2018, la France a été importatrice nette de produits agroalimentaires pour la première fois de son histoire.

Critiquée de l'intérieur (aide mal répartie et accent mis sur la quantité plus que sur la qualité) et de l'extérieur (l'agriculture européenne subventionnée empêche la vente des produits agricoles des pays pauvres et a été condamnée plusieurs fois par l'OMC), la PAC a été profondément réformée à plusieurs reprises :

- par la régulation de la production et la création de quotas de production (1984 : les quotas laitiers) ;
- par la promotion d'une agriculture durable avec des mesures agro-environnementales (1989), l'éco-conditionnalité des subventions attribuées en fonction de pratiques respectueuses de l'environnement (1999 : sommet de Berlin) et leur verdissement affirmé (2014) ;
- par la création enfin du second pilier de la PAC, avec une baisse des subventions qui sont désormais ciblées sur les surfaces et non plus sur la production et le soutien au développement rural (2003 : accords du Luxembourg)...

Les remises en cause et les évolutions de la PAC posent en fait le débat de la qualité des produits agroalimentaires – ce qui signifie une remise en cause de la totalité de la chaîne de production, des semences à l'assiette, l'agriculture n'en étant qu'un maillon. En effet, la qualité est un

caractère attribué à un produit alimentaire qui est de l'ordre nutritionnel, hygiénique, organoleptique, du service, et de la symbolique (Sylvander, 2002). D'une part, elle se rattache en partie à des "canons" objectifs déterminés et reconnus par un groupe social et par le marché de l'offre et de la demande. De l'autre, elle est une valeur essentiellement subjective, liée à chaque individu, à sa perception et à ses goûts, et en évolution constante en fonction des tendances du moment et de l'emprise des médias. Surtout, la qualité en France revêt une dimension quasi officielle avec une législation ancienne qui s'incarne dans la notion de terroir (Legouy et Boulanger, 2015). La qualité s'est d'abord affirmée à l'encontre de la fraude avec la création des appellations d'origine contrôlée (AOC) pour le vin à travers le cortège des usages locaux, loyaux et constants puis étendu à d'autres produits alimentaires comme la viande ou les fromages, suite à des fraudes répétées. Elle s'exprime par l'engouement des consommateurs pour les "produits de terroirs", seuls garants à leurs yeux d'une traçabilité, d'une qualité et d'une origine clairement définies.

### La remise en cause des anciens modèles agricoles quantitatifs

"Si l'agriculture française renvoie parfois l'image d'une certaine tradition, de permanences bien ancrées (...), elle constitue en fait un secteur économique ayant enregistré des mutations considérables et des innovations continues depuis la guerre, et pas seulement lors de la révolution agricole des années 1960". (Ricard, 2018). Deux modèles agricoles évoluent parallèlement en complémentarité, le modèle de l'agro-industrie qui s'épanouit depuis la révolution agricole et le modèle qualitatif qui est lié à la fois à la demande des agriculteurs et à celle des consommateurs. Le modèle de l'agro-industrie s'est développé en même temps que la grande distribution pour répondre à sa demande de produits variés en grande quantité à des prix réduits. Seule l'industrie alimentaire peut les lui fournir, quitte à s'approvisionner aussi à l'étranger. La grande culture des bassins sédimentaires et des plaines de l'Est (Alsace et Bourgogne), les élevages laitiers des massifs anciens (Armorican, Vosges, Massif central) et des hautes montagnes (Jura, Alpes, Pyrénées) en sont des illustrations. Il se repère aussi dans la production de cultures maraîchères et fruitières à la périphérie des grandes villes, dans les grandes vallées fluviales et les zones méditerranéennes. Ce modèle se caractérise par des formes d'intégration poussée de l'amont à l'aval où l'agriculteur est le "vassal" obligé tant pour son approvisionnement en semences, matériels, et intrants de toutes sortes (produits phytosanitaires, engrains...) que pour l'écoulement de sa production via les grandes entreprises transnationales, les coopératives ou par des contrats avec la grande distribution. S'il veut conserver une certaine indépendance, il doit s'informer des cours du marché pour vendre lui-même au moment le plus



opportun, connaître les innovations techniques et biotechnologiques et souvent agrandir son exploitation avec l'aide de la Société d'aménagement foncier et d'économie rurale (SAFER), seul opérateur foncier agricole en France, pour la maintenir dans la rentabilité. C'est la course au "toujours plus".

Critiqué pour des raisons environnementales, éthiques et économiques, ce modèle est calqué sur le modèle industriel, alors que la production agricole subit les aléas du marché (la loi de King) et ceux de la météorologie avec des hausses et des baisses imprévisibles d'une année sur l'autre qui pèsent sur l'endettement des entreprises. Il a pour conséquence la concentration des terres au profit des grandes exploitations spécialisées dans la monoproduction, qualifiées de "professionnelles" par FranceAgriMer, et la disparition prévisible de toutes les autres, pas assez rentables à terme.

Le modèle breton, longtemps montré en exemple en raison de ses prouesses technologiques et pour une production très intensive et très élaborée, en témoigne. Monté grâce à une réflexion menée de concert par les cadres des syndicats du CNJA, de la FNSEA et le ministère de l'Agriculture afin d'assurer l'autosuffisance de la France en produits agricoles, il a bénéficié des progrès réalisés dans la sélection des races bovines, notamment la Française -Frisonne-Pie-Noir (FFPN) et de l'adoption du mode de production hors-sol ou en stabulation libre, le tout appuyé par une dense industrie agroalimentaire. Son efficacité se mesure aux surplus en produits laitiers qui apparaissent dès le début des années 1970. Ce modèle est maintenant vivement attaqué du fait des fortes pollutions des sols et des eaux souterraines ; surtout, il a conduit à une impasse économique pour de nombreux exploitants, en butte à la concurrence des produits agricoles issus des pays européens et de pays tiers comme le Brésil pour la production de volailles d'entrée de gamme.

### Des vaches limousines

Brive-la Gaillarde, août 2000

© Patrick Zachmann / Magnum Photos

## Nouveaux modèles agricoles qualitatifs et nouveaux liens à l'agriculture

Le modèle agricole qualitatif est plus ancien mais il a connu de nombreuses évolutions contemporaines. Il est lié à la demande des producteurs auprès des gouvernements afin qu'ils légifèrent en faveur d'une garantie de la production et de son origine géographique ainsi que pour s'opposer à tout tentative de fraude et de déqualification susceptible de créer une défiance des consommateurs vis-à-vis du marché. Il est au point de départ des appellations d'origine contrôlée (AOC) créées officiellement en 1935 après plus de 30 ans de discussion et d'affinement du concept pour la production de vin suite à la grave crise de surproduction du début du XX<sup>e</sup> siècle. (Legouy et Dallot 2019). Expérimenté avec le vin, le système des AOC a ensuite été étendu par l'Institut national des appellations d'origine à d'autres produits agroalimentaires comme les fromages, les huiles d'olive, les volailles, les foies gras, les miels, les moules de bouchots... La protection française a inspiré l'Union européenne qui institue en 2009 les appellations d'origine protégée (AOP) pour éviter les tentatives de reproduction illicite et unifie les différents types de contrôle dans tous les pays de l'Union. Dans ce cadre, les vins de pays deviennent des indications géographiques protégées (IGP) et les vins de table sont désormais des vins sans indication géographique.

Le terroir est au cœur de ces appellations et renvoie à une agriculture territoriale dûment localisée et de qualité. "Les terroirs constituent un vaste patrimoine culturel et biologique dont la diversité est essentielle dans le contexte de standardisation et d'uniformisation des produits alimentaires engendré par la mondialisation des échanges. Les terroirs sont des espaces uniques pour contribuer à la sauvegarde et au développement durable des patrimoines culturels et biologiques, des modes de production et des systèmes alimentaires. À ce titre, ils doivent être reconnus par la communauté internationale. Les terroirs sont le plus souvent porteurs de cultures alimentaires fortement identitaires" (Actes des Rencontres internationales planète terroirs, 2005).

Le système des appellations s'est ensuite enrichi de bien d'autres labels appliqués à d'autres produits : le label rouge pour la viande en 1960, le label AB français pour l'agriculture biologique en 1980, les labels de provenance tels que viande bovine de France ou viande porcine de France (VBF, et VPF) et même des labels de provenance régionale qui régionalisent les produits. Ils ont pour fonction de rassurer le consommateur par le contrôle de l'État mais leur multiplication tend aussi à brouiller le message car ils participent de plusieurs logiques, oscillant entre le pôle de la qualité et celui de l'origine. Pour les AOC, il s'agit de l'origine et sensiblement moins de la qualité : en 2009, toutefois, le lien à la qualité a été renforcé avec l'écriture obligatoire, pour chaque appellation, d'un cahier des charges expliquant le lien territorial et historique, ainsi que le procédé de fabrication garantissant une qualité optimale. Le label rouge précise surtout les conditions de



fabrication, beaucoup moins l'origine géographique. Quant au produit bio, c'est la conduite de culture et non l'origine qui est garantie.

De nouvelles formes d'agriculture non labellisées et encore très minoritaires se développent de plus en plus en favorisant la biodiversité et une conception de la vie qui se veut globale : l'agroécologie et la permaculture. D'autres formes de qualité sont alors mises en avant : qualité éthique de respect de la nature, qualité sociétale dans les contrats de travail... (Morel et Le Clanche, 2018). Ces labels et ces nouvelles agricultures correspondent à une attente sociétale qui réclame une nourriture de qualité, une production respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, une traçabilité qui permette de rappeler d'éventuels produits contaminés et enfin des produits de terroir qui soient typiques et savoureux. On s'éloigne ainsi du spectre de l'agriculture mondialisée qui demeure pourtant dominante comme le modèle agro-tertiaire qui continue de proposer des plats tout préparés avec des produits issus des quatre coins de la planète au point de contenir des produits

### Ferme urbaine Le Talus, à Marseille, janvier 2019

Cette ferme urbaine associative est installée sur une ancienne friche et pratique une agriculture inspirée de la permaculture

© Ian Hanning / RÉA

### Destruction du phylloxera en Bourgogne

Par débitage et combustion des sarments de vigne. Gravure sur bois d'après un dessin de Paul-Adolphe Kauffmann, 1880

© AKG images



OGM pourtant interdits en France, (soja contenu dans la lécithine de certains chocolats en morceau ou en poudre par exemple...).

La tendance à la relocalisation de l'agriculture est toutefois bien réelle : elle garantit la traçabilité, permet un contrôle du consommateur et le produit local tend à se parer des qualités du produit de terroir. Les exemples sont nombreux autour des villes au point de faire ressurgir les ceintures agricoles, dites parfois ceintures aliment, et de soutenir l'émergence de circuits courts de proximité (Poulot, 2014).

Ce nouveau modèle agricole s'appuie sur les projets alimentaires territoriaux (PAT) où des contrats de production lient des agriculteurs aux villes, l'objectif étant d'aller vers une gouvernance alimentaire se déclinant en gouvernance foncière, voire agro-industrielle (installation de légumeries en régie municipale...). Si les objectifs d'autonomie alimentaire tiennent de l'utopie (quel local ? quel bassin de production pour alimenter l'Île-de-France et même l'agglomération toulousaine ?) cette nouvelle posture replace l'agriculture au cœur des enjeux ruraux.

## DE L'AMÉNAGEMENT AU DÉVELOPPEMENT ET À L'INNOVATION

Ces remises en cause et évolutions de fonctions, liées aussi aux différentes appréhensions du rural, s'expriment dans les transformations territoriales en cours. La carte de la France administrative est en plein réaménagement avec la création des intercommunalités depuis la décennie 1990 et le rural y occupe des places multiples rappelant les solidarités en train de s'inventer. Reste que ce maillage "administratif" révèle la faiblesse encore bien réelle des villes petites et moyennes qui, plus que les métropoles, sont clairement les noeuds de l'armature de l'espace rural : pôles de services, elles sont un échelon essentiel pour le vivre en rural. Des formalisations territoriales innovantes s'inventent toutefois, notamment dans certains territoires de projets, élément-clé de la nouvelle stratégie d'aménagement du territoire dans des logiques de territorialisation des politiques publiques soutenues tant par l'UE que par l'État Français, via les régions.

### Le rural dans le nouveau maillage territorial

Les nouvelles définitions du rural et de l'urbain sont à l'origine pour une bonne part de la carte administrative de la France en train de naître. Après les difficultés d'une réduction par le haut du nombre des communes, surtout rurales, l'heure est au regroupement intercommunal au nom de l'efficacité fonctionnelle pour formaliser de nouvelles enveloppes territoriales assurant une couverture plus efficace des territoires en termes de réseaux, services et infrastructures. Ces regroupements communaux s'accompagnent d'ailleurs souvent de fusion : ainsi un millier de communes ont disparu depuis 2013, la France de l'Ouest paraissant la plus concernée.

Le zonage en aires urbaines a ainsi révélé des solidarités entre les pôles d'emplois et leurs couronnes et nombre de SCoT en ont épousé les contours jusqu'à devenir des communautés d'agglomération (entre 50



### Désertification d'un centre-bourg

Des commerces fermés et des habitations vétustes à Sumène, village du Gard, 2015

© Sylvain Thomas / RÉA

et 250 000 habitants) ou des communes urbaines (entre 250 et 400 000 habitants). Nombre de communes rurales ont intégré ces nouvelles unités d'autant que, depuis 2010, la loi impose qu'elles soient d'un seul tenant. Il en est de même des métropoles qui, en dépit d'un dessein éminemment politique, sont largement calquées sur les zonages INSEE, si bien qu'elles comptent toutes dans leur sein des communes rurales. La métropole de Nice Côte d'azur, la première créée en 2011, compte sur les 49 communes qui la composent quelques 39 communes rurales, notamment certaines communes alpines dont Saint-Étienne de Tinée ou Saint-Martin-Vésubie qui culminent à plus de 2 500 m et qui sont très liées au Parc national du Mercantour (une partie de la commune de Saint-Étienne de Tinée appartient à la zone cœur de parc). Ces regroupements ne sont pas sans poser des questions pour le rural au vu des compétences élargies de ces ensembles, notamment en matière de transports et d'urbanisme, soit au final de foncier; celles de sa représentation en termes d'élus interroge tout autant. On ne peut encore faire de bilan tant ces agencements sont récents : certains conflits ont déjà éclaté à propos des infrastructures de transports qui viennent stériliser des espaces et *a contrario* des politiques foncières de protection des terres agricoles se mettent en place (ainsi les périmètres de protection des espaces agricoles naturels périurbains comme dans la métropole de Nantes ou encore les champs urbains de celle de Rennes).

Si le rural est pris dans les mailles de l'urbain, les intercommunalités rurales ou communautés de communes (1992) ont également fortement changé la donne en rural d'autant que l'État, par l'intermédiaire de la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, 2015) a porté le seuil de création de 5 à 15 000 habitants et est intervenu fortement pour aller vers des regroupements de plus en plus importants, permettant à ces EPCI de frôler la barre des 50 000 habitants. Leur nombre est ainsi passé entre 2011 et 2015 de 2 387 à 1 884 pour s'établir à 1 001 au début de l'année 2019. L'attention portée aux bassins de vie délimités à partir de pôles de services et désignant le plus petit territoire dans lequel les habitants puissent effectuer la majorité des actes courants a placé au cœur de ces intercommunalités des petites ou moyennes villes, souvent héritières des bourgs-marchés. Si la gestion communautaire paraît un plus pour les questions de zones d'activité qui avaient eu tendance à se multiplier et sur nombre d'infrastructures de services, le partage des compétences reste complexe en l'absence de culture commune quant au maillage de l'espace : la place des communes urbaines dans les EPCI est largement discutée par les plus petites ; beaucoup craignent à l'appauvrissement de la démocratie locale et des habitants craignent de perdre leur identité rurale...

### Petites villes et villes moyennes : quel rebond ?

Ce maillage basé en partie sur des solidarités villes-campagnes aux différentes échelles conduit à porter un nouveau regard sur les villes petites et moyennes – jusqu'à 80 000 habitants – qui animent le rural et qui



ont toujours entretenu des synergies fortes avec les communes rurales environnantes en tant que lieux centraux et bourgs marchés. Un grand nombre de ces villes montre toutefois une certaine atonie, ce qui n'est pas sans inquiéter car elles assurent les fonctions de services nécessaires aux habitants d'autant que le mode de vie des ruraux est désormais totalement urbain. Les ressorts spatiaux de leur répartition sont complexes, en lien avec l'environnement départemental et régional, ou encore accordés à des effets de lieu permettant ou non un certain dynamisme (effet frontière, proximité d'un échangeur...) (Insee Première, n°726; Pistre, 2013). Toutes les villes petites et moyennes de la diagonale du vide ne sont pas en situation difficile quand certaines, en position rétrolittorale *a priori* plus favorable (Rochefort, Saint-Jean d'Angély), montrent de réelles difficultés. Il convient donc d'étudier finement les situations pour ne pas tomber dans une analyse univoque.

Deux rapports récents, commandités par l'État, font un état des lieux : celui sur la revitalisation commerciale des centres-villes publié en 2016 et celui en faveur des nouveaux espaces protégés ou rapport Dauge qui date de 2017. Tous deux pointent des éléments de "crise" de certains de ces espaces urbains inclus dans l'espace rural : centres-villes désertés par le petit commerce de proximité, nombreux logements vacants et valeurs immobilières en chute libre. Des caractères d'insalubrité ont été relevés pour ces centres comme à Lodève où un quart des immeubles sont murés ; les taux de vacance avoisinent les 20 % à Verdun ou à Bar-le-Duc mais peuvent atteindre 50 % à Saint-Mihiel. Ces constats rappellent que ces petites villes ne sont pas toujours les bénéficiaires des flux migratoires vers les campagnes, ceux-ci profitant souvent plus aux couronnes périphériques de ces pôles – et aux villages – qui connaissent un mouvement de périurbanisation en lien avec des logements inadaptés et vieillis. La forte croissance des centres commerciaux et des grandes enseignes de distribution en périphérie du fait de politiques commerciales permissives et laissées à la décision des édiles locaux a parallèlement conduit à la disparition du petit commerce de centre-ville.

### Un jeune agriculteur installe un panneau de signalisation "Danger, désert rural" à l'entrée de son village

Lieu-dit Le Poirier, le 10 décembre 1992. 400 panneaux similaires ont été plantés le long des routes du Calvados à l'initiative du CDJA et de la FDSEA pour alerter la population contre la désertification des campagnes

© Mychèle Daniau / AFP

Ces éléments obèrent fortement les possibles effets d'entraînement entre villes et campagnes d'autant que les mêmes petites villes concentrent parfois des indices de pauvreté relativement importants et que les enquêtes révèlent des indices sous-évalués du fait d'une moindre demande d'assistance (Pour, 2015). Si des formes de gentrification se lisent aussi dans le rural (Montagne limousine, Luberon...) les petites villes paraissent moins souvent concernées. Leur tissu économique a été fortement fragilisé avec, en parallèle, une contraction des services de l'Etat (justice, armée, santé, transports publics) et les difficultés de mobilités pour leurs habitants en l'absence de transports collectifs.

Nombre de ces petites villes paraissent d'une certaine manière comme les grandes perdantes de la métropolisation. Leur situation rappelle celle des petites villes submergées par la première périurbanisation et qui avaient fondu durant cette période (entre 1975 et les années 2000) pour retrouver aujourd'hui une attractivité dans une proximité réinventée (nouveaux commerces de centres villes, marchés de plein vent, services à la personne...). Des exemples ont été analysés en Île-de-France, à l'image de Houdan ou Rambouillet sur le flanc ouest, ou encore autour de la métropole toulousaine (Aragau, 2009). Peut-on envisager le même cycle pour ces villes plus rurales ?

## Les territoires de projet : des territoires ruraux innovants ?

D'autres territorialisations existent autour du rural et elles ont pris la forme de territoires de projet : les premiers ont été les parcs naturels régionaux créés en 1967 mais le modèle a surtout été généralisé à partir de la décennie 1990. Impulsées par des politiques publiques privilégiant des crédits fléchés sur quelques actions, ces enveloppes territoriales d'un nouveau genre se dessinent autour d'un projet construit par les acteurs locaux aboutissant à une charte ou un document programmatique et une gouvernance partenariale réunissant les différents acteurs publics et privés. La DATAR devenue CGET a résumé le processus par la formule : un territoire + une stratégie + un projet = un contrat. La quasi-totalité des communes rurales françaises est aujourd'hui engagée dans ces démarches de projet et certaines le sont dans plusieurs, en jouant sur les tutelles, soit françaises ou européennes. S'il s'agit clairement de capter des subventions, ces territoires de projet ont permis aux acteurs d'apprendre à travailler ensemble, de réfléchir à un maillage des infrastructures et des activités à des échelles intermédiaires et de faire émerger certains projets innovants.

La formule la plus communément mise en œuvre est le Pays conçu comme un territoire présentant "une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale à l'échelle d'un bassin de vie et d'emplois afin d'exprimer la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres" (LOADT 1995 et LOADTT, 1999). Quelque 334 Pays regroupant 73 % de la superficie de la France et 41 % de sa population seront créés jusqu'en 2010, avant de devenir dans la loi MAPTAM (loi de modernisa-

tion de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, 2014) des pôles d'excellence territoriaux et ruraux. La nomenclature de ces Pays est significative des projets retenus : touristique avec la mise en valeur du patrimoine rural et agricole (Pays Terres romanes en Pays catalan, Pays du Vignoble nantais, Pays Rhin vignoble-Grand Ballon...) ou de services avec dans l'appellation le nom de la ville centre (Pays de Coutances, Pays de Saint-Flour, Pays Avallonnais, Pays de Fougères...). L'originalité des Pays consiste en leur Conseil de développement, instance partenariale de gestion et de gouvernance et la charte de développement du Pays, véritable "constitution interne du Pays". Le Pays de Saugues en Margeride de Haute-Loire, sis dans l'hyper-ruralité, est un exemple significatif : il est entré depuis une dizaine d'années dans une nouvelle dynamique à partir de la laine des ovins du Pays "que les acteurs tentent de valoriser et spécifier autour d'un projet coordonné par une association relevant de l'économie sociale et solidaire" à l'origine de nouvelles interactions avec les villes : il s'agit véritablement d'une innovation sociale avec de nouveaux acteurs, dont certains venus ou basés en ville, dans des processus de négociation et de coordination (Grison et al., 2017).

Les territoires LEADER, Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale, financés par l'Europe, en sont une autre déclinaison. Ces territoires sélectionnés par les régions viennent soutenir des projets innovants dans des partenariats public-privé : ils sont gérés par des Groupes d'action locale (GAL), instances réunissant les divers acteurs. De nombreux Pays ont été porteurs d'un LEADER, ce qui explique les multiples engagements des communes.

Certains de ces territoires de projet, comme les Pays, tendent à aller vers un recouvrement spatial avec les territoires administratifs au risque de perdre la dynamique du projet et les apprentissages de gouvernance. Mais, parallèlement, d'autres territoires de projets apparaissent au gré des acteurs et surtout des thématiques nouvelles qui deviennent centrales en rural. L'exemple des territoires agri-urbains en est une illustration. La procédure est soutenue par la Région Île-de-France pour une dizaine de territoires, périurbains le plus souvent mais présentant encore des surfaces agricoles importantes (50 % et plus), qui ont choisi de mettre l'agriculture de proximité au cœur de développement : les actions retenues touchent à la préservation du foncier (Zone agricole protégée, PPEANP...), au portage de ce même foncier pour installer de nouveaux agriculteurs, à des incitations à la conversion en agriculture maraîchère et biologique et à la multiplication des contrats pour garantir les ventes. La Plaine de Versailles éclatée entre cinq intercommunalités devenues deux communautés d'agglomération en est un exemple.

Ces procédures originales à fort pouvoir d'innovation connaissent ensuite un essaimage dans d'autres régions françaises. Certains espaces ruraux les capitalisent d'ailleurs montrant clairement des potentiels d'innovation : le cas du Méné en Bretagne qui porte le Pays et le LEADER éponyme a ainsi émargé à quasiment toutes les procédures de territoires de projet,



**Installation d'un maraîcher bio sur l'ancien terrain de foot tombé en désuétude à Langouët, Bretagne, août 2019**

Ce village qui développe depuis de nombreuses années des solutions écologiques et innovantes vise l'autonomie énergétique et l'indépendance alimentaire

© Jean-Claude Moschetti / RÉA

devenus aujourd’hui territoire à énergie positive. Comme pour les petites villes, les ressorts spatiaux pour dresser une géographie des territoires ruraux gagnants et perdants sont multiples, liés aussi à la présence de quelques porteurs particulièrement dynamiques à un moment donné.

Les espaces ruraux français sont le reflet de l'évolution de la société et portent la marque de sa diversité. Ils ne sont plus depuis longtemps le domaine de l'unique population agricole en voie de déclin accéléré. La seule activité agricole occupe pourtant encore l'essentiel de l'espace national : une agriculture industrielle productiviste, marquée par le double sceau de la mécanisation et de la chimie, capable d'engendrer des rendements records, mais aussi revers de la médaille, responsable de la banalisation des paysages, de graves problèmes environnementaux dont celui du déclin vertigineux des populations d'insectes. Face à cette agro-industrie que d'aucuns appellent agrochimie et qui participe du modèle agro-tertiaire dominant (Charvet et al., 2016), de nouvelles formes d'agriculture respectueuses de la biodiversité surgissent dans un esprit militant et rétif à la mono-spécialisation productive, notamment dans des zones refuges montagnardes, aux abords de certaines villes, voire à l'intérieur des villes elles-mêmes. La géographie de ces formes encore très confidentielles est complexe, entre ville et rural isolé, avec la réaffirmation de certains bastions qui ont toujours résisté à l'agriculture productiviste (Larzac, Limousin...). Ces nouvelles agricultures participent d'une revendication alimentaire de qualité qui s'est exprimée d'abord dans les labels AOC appliqués aux vins puis à d'autres produits agro-alimentaires, et sous d'autres labels dont l'objectif est de rassurer les consommateurs citadins qui s'accordent ainsi un droit de regard sur le rural.

Ces évolutions agricoles prennent acte de celle d'une société rurale devenue multiple dans ses catégories d'âges, sociales, culturelles et professionnelles du fait d'une mobilité généralisée où se croisent des flux majoritaires de personnes de la ville vers la campagne et ceux devenus minoritaires depuis 1975 de la campagne vers la ville. Si le melting-pot est sans doute le plus important dans les espaces périurbains qui ne cessent de s'étendre et où métissage et hybridation sont à l'œuvre, la diversité dans le rural qualifié jadis de profond et de nos jours d'hyper-rural s'impose également. De fait, la catégorisation des espaces ruraux en France a toujours été un sujet de préoccupation pour les statisticiens et par ricochets pour les politiques et aménageurs : des zones de peuplement industriel et urbain au zonage en aire urbaine en passant par les espaces à dominante urbaine ou rurale ; et si le terme rural semble s'effacer au profit du seul urbain, c'est pour réapparaître avec le maillage des espaces d'inégales densités.

La diversité de la société, le brassage des populations dans un univers mondialisé et mobile et la difficulté réelle d'appréhender l'hétérogénéité des espaces ruraux nous invite à dépasser le domaine du quantifiable pour aborder le qualitatif et la pluralité des nouvelles fonctions des espaces ruraux dont la caractéristique première est sans aucun doute l'immensité de ses espaces disponibles. Les espaces ruraux ont ainsi accueilli et continuent d'accueillir des activités de production industrielle et pas seulement des industries agro-industrielles, la fonction touristique de loisirs, la fonction de préservation de la nature et celle de résidence. Ces fonctions combinées entre elles déterminent l'originalité de ce qu'il convient de nommer la ruralité et qui ne serait être réduite à une simple arrière-cour d'espaces urbains dominants !



Mise en scène sur le rond-point d'Onzain, non loin du château de Chaumont (Loir-et-Cher) © François Legouy

# THÈMES ET DOCUMENTS

documentation **photographique** 17

## LA DIFFICILE APPRÉHENSION DU RURAL

# L'impossible tableau de la géographie du rural

L'espace rural existe-t-il encore en France ? Selon le géographe Michel Lussault, il n'est que le reflet d'un passé révolu par le rouleau compresseur de la mondialisation urbaine. Nous sommes dans le *Tous urbains* ! (La revue *Tous urbains* a été créée aux PUF en 2012 par Jacques Lévy). Les espaces de faibles densités sont considérés dans cette optique comme "hypo-urbains" ou "non-urbains". Jacques Lévy renchérit : "les ruraux sont des urbains qui habitent à la campagne". Désormais, le rideau est tiré sur un monde rural métamorphosé sociologiquement en espace sous influence urbaine... Le géographe Gérard-François Dumont qualifie cette disparition de "meurtre géographique". La polémique tient à la manière dont les chiffres sont interprétés.

Les statisticiens sont depuis le xix<sup>e</sup> siècle à la recherche d'une campagne en contrepoint de l'urbain. En 1846, ils définissent une ville comme une agglomération humaine supérieure à 2 000 habitants, avec une continuité de l'habitat inférieure à 200 m. Dans la seconde moitié du xix<sup>e</sup> siècle, la ville est fille de l'industrie. Elle aspire les populations rurales autour des grandes agglomérations et des bassins industriels. Avec l'irruption du chemin de fer qui accélère l'exode rural, la production agricole accentue sa spécialisation dans les régions. Après 1918, l'espace urbain s'étend comme une tache d'huile le long des grands axes de communications. La population des villes dépasse celle des campagnes en 1930. La période des années 1950-1960 connaît un accroissement de l'exode rural en raison de la mécanisation agricole qui rejette le trop-plein de main-d'œuvre vers les banlieues. Le nombre

des communes rurales diminue : 36 226 en 1946, 31 935 en 1975, 28 588 en 2016.

En 1962, l'Insee définit la zone de peuplement industriel et urbain (ZPIU), manifestant le lien entre l'industrie, la ville et son environnement où les actifs vivant dans les campagnes vont travailler en ville par le biais des migrations pendulaires. Sous l'effet de l'exode rural, en l'espace d'un siècle, la population des campagnes s'est réduite de près de moitié : 26,5 millions de ruraux en 1866 pour 14,2 millions en 1975. 1975 marque le début d'une révolution : l'exode rural devient minoritaire face à l'exode urbain. Des populations de plus en plus nombreuses vont vivre à la campagne, "au vert", tout en travaillant à la ville grâce à la mobilité accrue de la population. C'est le phénomène de la périurbanisation. Dans cette configuration, où d'anciennes communes rurales entrent dans la catégorie des ZPIU par croissance de leur population dans l'orbite des villes, l'espace rural ne représente plus au recensement de 1990 que 22 % des communes et 4 % de la population. Comment l'identifier ?

L'Insee et l'Inra proposent en 1996 un nouveau découpage lié au recensement de 1990 : le zonage en aires urbaines (ZAU). Il est basé sur une approche plus restrictive de la ville, de l'espace périurbain et sur le critère des actifs résidents ou mobiles. Dans cette nomenclature, l'espace géographique est divisé entre l'espace à dominante urbaine et l'espace à dominante rurale. L'espace à dominante rurale qui englobe des communes rurales et des petites unités urbaines représente 24 % de la population et 64 % des communes. Cette classification est affinée en 2002 : l'espace à dominante rurale regroupe des pôles ruraux

proposant 1 500 emplois ou plus et des couronnes de pôle d'emploi de l'espace rural dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans ces deux catégories qui forment l'aire d'emploi de l'espace rural. Le reste de l'espace à dominante rurale s'intitule "autres communes". Dans la nomenclature de 1996 elles correspondaient à des communes rurales isolées. Dans les deux cas, le nombre d'actifs partant travailler dans l'aire d'emploi était réduit (< 40 %).

Ce zonage est encore appliqué avec le recensement de 2010. Mais il disparaît en 2011 avec une nouvelle nomenclature où le rural n'existe plus comme catégorie. Seuls demeurent l'espace urbain et les aires d'influences urbaines qui englobent 95 % de la population. Les explications (Insee première, n° 1374) sont lapidaires : "Signe des nombreuses interactions entre villes et campagnes, (...) hors influence des villes on trouve 5 % de la population dans 7 400 communes rurales ou petites villes". L'explication principale (Insee première, n° 1375) est que "les emplois se concentrent davantage dans les grands pôles urbains, alors que de nombreux ménages font le choix de s'en éloigner. Résultat de ces deux effets conjugués, un grand nombre de communes entrent dans l'espace d'influence des grandes aires urbaines". La théorisation du "tous urbains" est le moteur de ce découpage. Ne considérer qu'un seul indicateur quantitatif, celui des actifs résidents ou mobiles, c'est prendre le risque de simplifier des réalités spatiales complexes en gommant les paysages, la faible densité de l'espace géographique et la diversité sociologique des pratiques culturelles.

### Représenter la France rurale : le zonage en aires urbaines 2002 (en haut) et 2010 (en bas)

#### "Tous urbains!"

Le territoire français est totalement inséré dans le processus d'urbanisation du monde qui l'a puissamment modifié. (...)

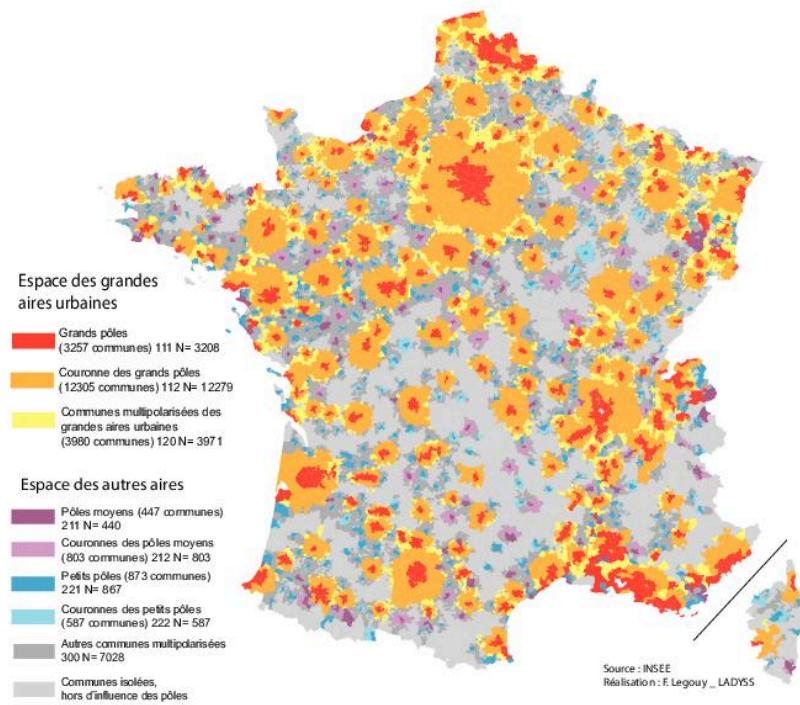
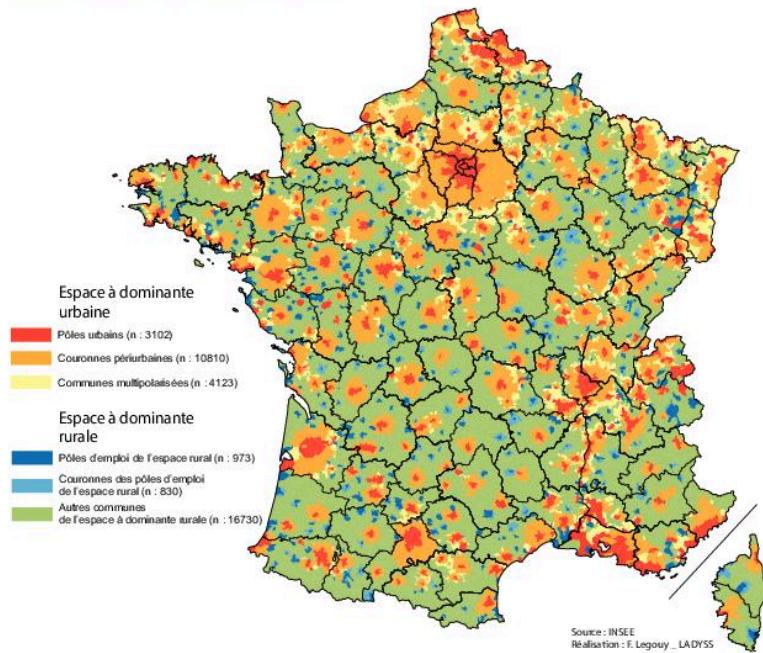
Tout d'abord, rien n'échappe à l'urbain : le mouvement d'urbanisation est si accompli qu'on pourrait estimer que le territoire rural n'existe plus à l'heure actuelle en tant que modalité spécifique d'organisation et de fonctionnement d'une société. (...) Les espaces jadis ruraux, en déshérence, s'urbanisent avec l'introduction des formes spatiales, des pratiques, des valeurs et des références qui procèdent de l'urbanisation mais contribuent aussi à enrichir et complexifier celle-ci. (...)

Les espaces souvent qualifiés de "ruraux" par les acteurs publics sont plutôt des espaces urbains, car inscrits dans le processus de différenciation lié à l'urbanisation intégrale de la société française, mais à faible densité. Certains connaissent un véritable regain démographique lié à leur bonne et efficace insertion, fût-ce à distance, dans des systèmes métropolisés : on trouve dans ce groupe les communes dites "rurales sous influence urbaine", connectées aux logiques périurbaines, notamment dans le cas de la présence d'un "nœud" routier, ferroviaire ou commercial. Un deuxième type d'espaces à faible densité, qualifié de "rural isolé", correspond à ce que j'appelle l'"hypo-urbain", à faible densité de population et avec plus faible entraînement de l'urbanisation – en raison de l'éloignement ou/et de la faiblesse relative de la ville principale la plus proche. (...)

La plupart des espaces ruraux, même hypourbains, sont connectés à deux dynamiques : une première liée à l'arrivée des retraités et à la présence des résidences secondaires, et une autre touristique. (...) Ce qui nuance la notion d'isolement : le tourisme suppose un minimum de connexion au réseau urbain. Il existe cependant des communes, souvent peu peuplées et avec peu d'équipements qui restent de facto assez à l'écart.

Enfin, certains espaces pourraient être qualifiés de "non-urbains", qui ne sont pas des espaces agricoles (ceux-ci ne peuvent pas subsister sans relations à l'urbain), mais plutôt des campagnes en friche, comme on en trouve en Lozère par exemple (...).

Michel Lussault, "Tous urbains!", AOC, 07/02/2018.



## LA DIFFICILE APPRÉHENSION DU RURAL

# Le rural : une question de densité

La disparition de la catégorie du rural dans le zonage en aires urbaines élaboré sur le critère des mobilités d'emplois n'évacue nullement la question de l'existence d'un espace rural. L'habitant des plateaux barrois, de la Haute Lande gasconne ou de certains versants alpins vit bel et bien dans un espace différent qui renvoie aux notions d'étendue, de faible concentration du bâti et des infrastructures à rebours de celle de polarisation qui caractérise l'espace urbain. Ainsi, parmi tous les critères proposés et sans cesse remis sur le chantier, l'un, relativement simple et éminemment géographique, paraît s'imposer : celui de la densité, soit le nombre d'habitants au km<sup>2</sup>.

Très largement utilisé dans les années 1980, il a donné lieu à la formalisation par Roger Béteille de l'expression "France du vide", déclinée en diagonale du vide, des Ardennes aux Landes, appuyée notamment sur le Massif central et rappelant le poids des conditions naturelles et de l'exode rural débuté à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Un temps abandonné dans la querelle entre désertification et renaissance rurale (Kayser, 1990), la Commission européenne appelle aujourd'hui à généraliser ce critère, susceptible de s'appliquer dans toute l'Union et de soutenir sa politique de développement rural pour les zones rurales en difficulté. La question du seuil reste toutefois entière, la densité étant une donnée relative, la France accusant de surcroît une faible densité moyenne (120 hab./km<sup>2</sup>) par rapport aux pays voisins (entre 200 et 300).

L'INSEE a proposé en 2015, suivant les travaux d'Eurostat sur les degrés d'urbanisation, une nouvelle typologie basée sur la grille communale de densité.

Cette dernière est construite sur une double approche morphologique et démographique appliquée sur des carreaux de 1 kilomètre de côté. Mais si, au niveau européen, trois groupes de communes ont été retenus, la nomenclature française en a ajouté une quatrième pour tenir compte du contexte national. Chaque catégorie est constituée de communes dont au moins 50 % de la population vit dans des zones de densité homogène : les communes densément peuplées (densités supérieures à 1 500), les communes de densité intermédiaire (densités entre 300 et 1 500), des communes peu denses (densités entre 25 et 300), et des communes très peu denses (densités inférieures à 25).

Dans ce découpage, l'espace rural, soit les communes peu denses (la moitié des communes françaises) et très peu denses (le tiers), s'étend sur les neuf dixièmes de la France métropolitaine et rassemble 35,4 % de la population. Si les premières sont souvent localisées dans l'espace périurbain, les secondes sont plus éloignées des aires urbaines et ont donné naissance à la catégorie d'hyper-ruralité, nouvelle formulation moins stigmatisante du rural profond ou isolé utilisée dans la décennie 1990. Elles présentent une population vieillissante, un niveau de revenu inférieur à la moyenne, d'où un impact sur les finances locales, mais elles connaissent aussi des taux de croissance relativement élevés (+ 0,71 % par an sur la période 1999-2008 et + 0,25 % de 2009 à 2014). Leur solde migratoire positif, avec des arrivées d'urbains en recherche de nature, consacre leur réévaluation dans la "symbolique nationale", comme le révélait déjà le *Voyage en France en pays de faible densité* (1985).

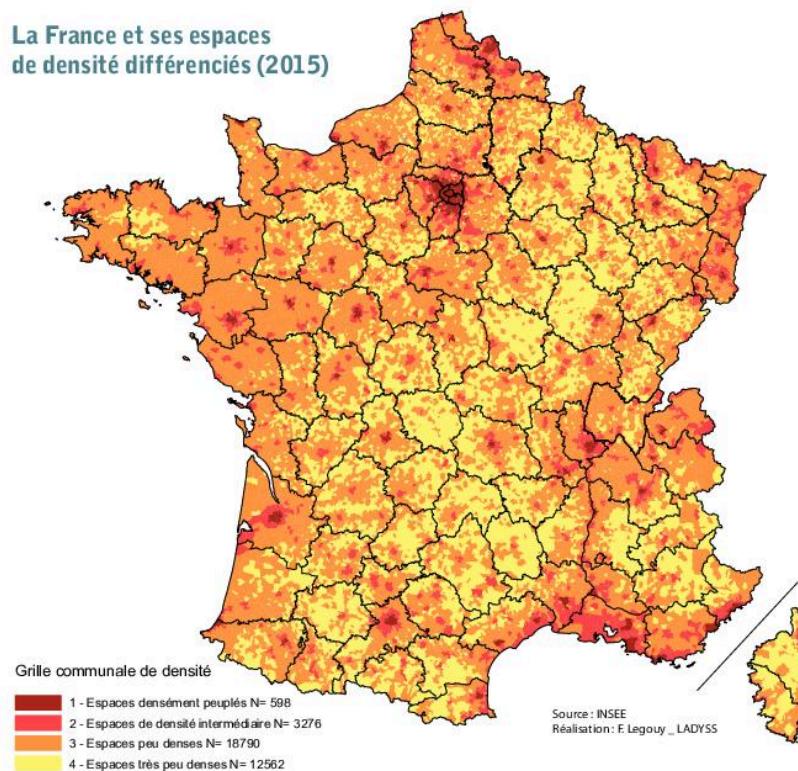
La diagonale du vide est ainsi quelque peu grignotée sur ses marges mais ce repeuplement doit se lire à l'échelle de communes qui comptent le plus souvent moins de 500, voire moins de 100 habitants (20 000 communes françaises rentrent dans cette catégorie). Ces faibles densités en habitants sont de surcroît redoublées par des densités tout aussi faibles, en matière d'infrastructures et de services. Ainsi, les trois quarts des communes très peu denses sont à plus de dix minutes des services quotidiens, contre un cinquième des communes peu denses. Elles montrent un déficit de services publics et de santé, un retard en matière de desserte numérique et en téléphonie mobile, si bien que la faible densité se décline sur les plans médical, administratif, numérique... Ces éléments qui participent du mode d'habiter rural justifient les politiques de développement rural menées au nom de la justice spatiale tant par l'Europe (ICHN ou Indemnité compensatoire de handicaps naturels accordée aux zones de montagne) que par la France (Zones de revitalisation rurale). La Creuse a ainsi été choisie comme département pilote de traitement des territoires hyper-ruraux en 2018. Avec moins de 120 000 habitants et 22 habitants au km<sup>2</sup>, la Creuse est le deuxième département le moins peuplé de France et le plus âgé d'Europe. Le revenu moyen par foyer fiscal, un des plus faibles de France, est inférieur de 6 000 € à la moyenne nationale. L'accès à Internet reste compliqué dans certains secteurs ; les infrastructures de communication manquent, notamment dans le sud creusois et la desserte de la gare de La Souterraine, est menacée.



### Maison en ruine, Creuse, 1960

Le maire d'un village montre une maison en ruine abandonnée par ses habitants partis dans des régions plus prospères  
© Henri Cartier-Bresson / Magnum Photos

### La France et ses espaces de densité différenciés (2015)



### Classification et caractéristiques des communes de France métropolitaine selon le degré de densité (2015)

Type d'espace	Type de communes (densité de population)	Densité (habitants/km <sup>2</sup> )	Nombre de communes		Nombre d'habitants (en millions)		Superficie (km <sup>2</sup> )	
			Effectif	%	Effectif	%	Surface	%
Urbain	Très dense	> 1500	601	2	22,878	36	7 413	1
	Densité intermédiaire	300 à 1500	2 942	8	18,674	29	44 433	8
Rural	Peu dense	25 à 300	19 163	54	20,134	31	307 423	57
	Très peu dense	< 25	12 581	36	2,615	4	184 671	34
Ensemble			35 287	100	64,301	100	543 940	100

Source : INSEE, Jean-François Léger, Population & Avenir, 2019, n° 741, p. 4-7.

Le critère du degré de densité proposé par l'Union européenne change la manière d'interpréter l'espace urbain et l'espace rural. Si depuis plus de 150 ans, on assiste à un mouvement de concentration de la population française sur des espaces réduits (36 % de la population habite sur 1 % des surfaces), depuis 1975 se lit un autre mouvement de déconcentration de la population autour des villes.

### Voyage dans la France de faible densité

Ce qui a rassemblé (...) les équipes participant au programme de recherche qui sous-tend ce *Voyage en France dans les pays de faible densité*, c'est un corps théorique commun, fondé sur le rejet des théories de "seuil irréversible de dépeuplement" et donc du discours sur *le vide et la désertification*.

(...) En quoi consiste cette attitude critique? Tout d'abord à éviter d'utiliser le terme de désert ou à dénoncer les raisons de son utilisation. C'est pourquoi le terme neutre de faible densité a été avancé. (...) L'objectif est de comprendre la signification et la place des espaces de faible densité dans les transformations sociales générales. (...) C'est donc une interrogation sur le changement social qui trouve son terrain principal dans les campagnes de faible densité parce qu'elles sont disputées par de nombreux acteurs.

(...) Faiblement peuplés et parce qu'ils sont faiblement peuplés, ces espaces revêtent des statuts particuliers dans le domaine des représentations collectives. (...) Perçus aussi longtemps que dura la période moderne de développement industriel et d'urbanisation, comme "situés" "au fin fond des campagnes", "dans le rural profond" et repoussés pour ainsi dire "aux marges du monde habité", les pays de faible densité se voient réintégrés promptement dans la symbolique nationale dans le devenir contemporain.

Nicole Mathieu, Pierre Duboscq (dir.), *Voyage en France : par les pays de faible densité*, Éd. du CNRS, 1985.

## LA DIFFICILE APPRÉHENSION DU RURAL

# Le périurbain : du rural ou pas

Dans le zonage en aires urbaines, le périurbain, reconnu comme catégorie statistique en 1996, est considéré comme partie intégrante de la ville devenue, avec l'étalement urbain débuté dans la décennie 1960, étalée ou diffuse. S'il reste disjoint de la partie dense regroupant ville-centre et banlieue, il est appréhendé en termes de couronnes, défini par les navettes domicile-travail qu'effectuent au moins 40 % de sa population active à destination des pôles d'emploi.

La carte des ménages équipés de deux voitures ou plus est une bonne illustration des couronnes autour des pôles urbains qui s'étendent le long des grandes vallées fluviales et dessinent de vastes aires périurbaines : il en est ainsi de l'aire urbaine de Paris qui mord au-delà de l'Île-de-France, de celle de Lyon qui déborde le département du Rhône, et d'agencements transfrontaliers en formation. Cet espace, qui ne cesse de s'agrandir dans les logiques de métropolisation et du fait de l'automobilité des ménages, se marque par une marée de pavillons (comme à Meyzieu, près de Lyon) et d'infrastructures qui se répand progressivement dans les campagnes, se greffant sur les villages anciens et le long des voies de communication. Il offre ainsi un paysage complexe où se mêlent bâti et non bâti, mi-ville mi-campagne, qui rappelle les débats scientifiques qui ont présidé à son invention, entre rurbanisation (Bauer et Roux, 1976) et périurbanisation (Berger, 2004). Considéré jusque dans les années 2000 comme une ville évoluant vers la densification à l'image des banlieues, le périurbain continue toutefois d'afficher des caractéristiques qui le rattachent bel et bien au rural. Ces communes entrées

en périurbanisation restent majoritairement des communes rurales avec moins de deux mille habitants agglomérés. L'aire urbaine de Lyon compte 264 communes rurales ou rurales multipolarisées (c'est-à-dire relevant de plusieurs aires urbaines) sur les 374 situées hors de son pôle urbain. Et à l'échelle de la France, elles représentent 90 % des communes des couronnes périurbaines (21 605 sur les 24 065 comptabilisées). Ce seuil des 2 000 habitants est important ; il signifie de moindres finances publiques (avec une plus faible dotation de l'État), une ingénierie souvent déficiente et des protocoles d'aménagement différents. Si les regroupements en cours (communautés de communes (moins de 50 000 habitants) et communautés d'agglomérations (plus de 50 000 habitants) sont susceptibles de changer la donne, la plupart de ces communes périurbaines demeurent profondément ancrées dans le rural tant par leur passé que par leur mode de gestion.

En outre, loin de se voir submergés par l'urbanisation, les espaces non bâties continuent de l'emporter sur le bâti. Le terme d'espaces ouverts désigne les espaces non artificialisés, agricoles, forestiers ou naturels qui représentent souvent plus de 50 % de la superficie des communes mais aussi de l'aire urbaine. Ils occupent 60 % de l'aire urbaine de Toulouse et près de 80 % pour celle de Paris dont 49 % de terres agricoles, les grandes forêts royales couvrant le reste. Dans le zonage en aires urbaines de 2010, l'essentiel du potentiel agricole français était d'ailleurs localisé dans le périurbain avec 77 % des exploitations agricoles et 75 % de la Surface Agricole Utilisée totale (Recensement agricole 2010).

Ces données illustrent les désorganisations foncières qui ont pu toucher cette agriculture dans un contexte d'étalement urbain peu encadré mais aussi le choix de certaines spécialisations – outre les effets de la Politique agricole commune –, le champ de blé s'imposant comme la forme la plus simple de cohabitation avec la ville (culture annuelle demandant peu d'interventions, moindre possibilité de dommages...).

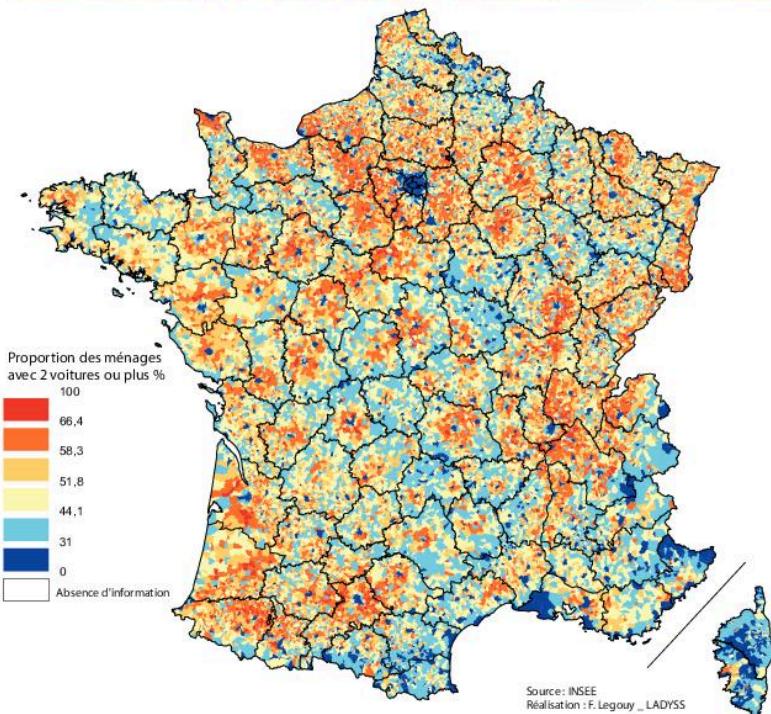
Enfin, les périurbains, venus pour l'espace et les moindres prix immobiliers ou fonciers, ont également "choisi la campagne" (Kayser, 1996). Si, dans les années 1960, les paysages naturels et agricoles n'ont pas semblé être un facteur majeur d'installation, la revendication paysagère s'est ensuite imposée comme composante d'un bien vivre et d'aspirations à vivre autrement. Cet attachement au rural se manifeste par des pratiques récréatives et de loisirs de plus en plus tournées vers le rural proche, une valorisation du "vert" comme élément identitaire de reconnaissance, et un goût marqué pour le petit patrimoine et l'habitat ancien "de caractère"... au risque de déboucher sur des réflexes de fermeture à l'urbanisation (NIMBY ou *not in my backyard*) pour protéger sa campagne dans une logique de valorisation résidentielle comme dans certains parcs naturels régionaux périurbains (autour de Lyon et de Paris notamment). À la suite des crises alimentaires de la fin du xx<sup>e</sup> siècle, c'est désormais le lien à l'agricole qui est revendiqué : les agricultures périurbaines deviennent un laboratoire pour les circuits courts soutenus par les collectivités locales et les associations d'habitants qui interviennent pour sécuriser le foncier agricole et réorienter l'agriculture vers des formes vivrières.

**Vue aérienne de Meyzieu,  
(métropole de Lyon), en 2009**

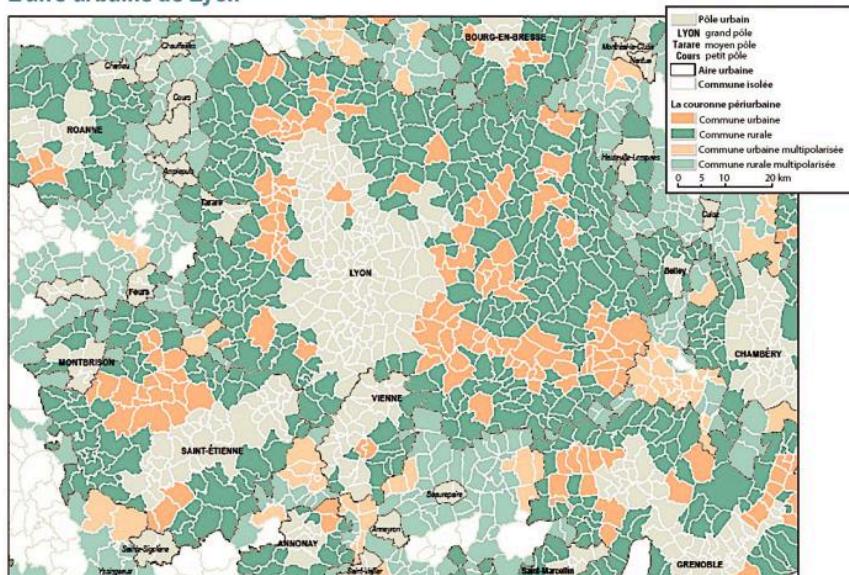
© Entre Ciel Terre et Mer



**L'équipement des ménages  
avec au moins deux voitures  
(2015)**



**L'aire urbaine de Lyon**



Source : INSEE. Données du recensement de la population de 2010  
Conception et réalisation : Claire Aragau et Julie Robert – Université de Paris Nanterre

## LA DIFFICILE APPRÉHENSION DU RURAL

# Du rural aux ruralités

Alors que la question de l'existence du rural ne cesse d'être posée depuis une quarantaine d'années dans un contexte de mondialisation et de métropolisation et dans les nouvelles nomenclatures, les revendications rurales n'ont jamais été aussi importantes. Le "faire campagne" est désormais positif et la ruralité a connu une série de réévaluations jusqu'à devenir un idéal signifiant liberté, épanouissement, équilibre (Mathieu, 2004). Entendue comme une construction sociale, elle s'affirme comme une manière d'être dans un rapport particulier à l'espace, une inscription dans le "local", voire une "familiarité des lieux" (Kayser, 1988) susceptible de se décliner sur tous les espaces, à la ville comme à la campagne. Après le temps de l'urbanisation des campagnes, semble venu celui de la ruralisation de la ville.

En effet, le débat, ruralité *versus* urbanité, ne paraît plus de mise à l'heure des mobilités et des multi-appartenances généralisées, lesquelles dessinent de nouveaux territoires de vie où le rural et l'urbain constituent des espaces en interaction (Rieutort, 2012). Les populations sont ainsi de plus en plus nombreuses à vouloir associer les avantages de ce qu'elles continuent de percevoir comme l'urbain et le rural pour conjuguer ruralité et urbanité. Henri Mendras l'évoquait déjà en 1992 à propos de ces citadins qui "s'échappent de la ville dès qu'ils le peuvent pour retrouver à la campagne et dans les petites villes les aménités urbaines plus un *je ne sais quoi* qui paraît donner un sens à la vie". Le renouveau des résidences secondaires, le goût pour le patrimoine rural avec la nouvelle jeunesse des musées des Arts et traditions populaires, les mises en scènes des

temps agricoles comme les vendanges ou les battages en témoignent.

Si l'idylle paysagère a longtemps été la forme la plus plébiscitée dans le contact au rural, nombre d'enquêtes pointent aussi le désir de vivre dans des unités à taille humaine avec les pratiques sociales afférentes, soit la convivialité attribuée aux petites communautés du fait d'une interconnaissance généralisée et la solidarité qui débouche sur l'échange de services. En ce sens la carte des espaces ruraux englobant les communes et unités urbaines de moins de 10 000 habitants épouse la vision de la ruralité contemporaine, une ruralité largement épanouie sur le territoire national et jamais très éloignée des grands pôles urbains dont l'inscription spatiale est au final très restreinte. La présence des petites villes et bourgs ruraux, en particulier dans l'Ouest (Vendée, Maine-et-Loire) souligne *a contrario* la force du maillage rural, conforté par les fusions récentes de petites communes avec des chefs-lieux de canton les faisant passer *ipso facto* au rang de bourg rural, voire d'unité urbaine – la France rurale a perdu plus d'un millier de communes par ce biais.

Dans ce vaste espace, les associations qui œuvrent à faire émerger la ruralité comme ressource territoriale (Pecqueur, 2000), porteuse d'un développement spécifique plus soutenable, se multiplient. "Beaujolais Vert Votre Avenir" promeut ainsi le territoire de la communauté de communes Saône Beaujolais : elle soutient les porteurs de projets et les nouveaux habitants désireux de venir s'installer dans un territoire vert, connecté, engagé dans les "défis du développement durable" pour une "nouvelle vie saine". Après un certain déclin, le Mouvement

rural de jeunesse chrétienne, créé en 1929 dans le sillage de la Jeunesse agricole catholique, se fait entendre à nouveau : implanté dans 40 départements, il renoue avec des prises de position fortes, depuis l'agriculture paysanne jusqu'au refus de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ; son slogan "Quelles (r)évolutions pour nos villages ?" souligne la volonté de porter un développement original dans un cadre rural.

Face aux enjeux d'aménagement, la ruralité prend d'ailleurs une dimension politique avec, depuis 2004, un ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité. Son champ d'action avec l'agriculture urbaine englobe aujourd'hui la ville et celui de certains organismes agricoles comme la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) qui peut préempter dans le périurbain. Surtout, tous les documents d'aménagement remis en chantier depuis les années 2000 appellent à une meilleure prise en compte des paysages et des réalités rurales et agricoles : il en est ainsi des SCoT (Schémas de cohérence territoriale) et PLU (Plans locaux d'urbanisme) avec la mise en place de PADD (Projets d'aménagement et de développement durable). Parallèlement, les lois rurales et agricoles inventent de nouveaux outils pour consacrer l'intégration des espaces agricoles dans la construction de l'urbain (Zones d'agriculture protégée en 1999 et programmes agri-urbains en 2005). Enfin, le renouveau des jardins et des pratiques jardinières au cœur même des villes témoigne tout autant de cette ruralisation "par le bas" puisque prise en charge par les habitants.

### "Une ruralisation" de la ville

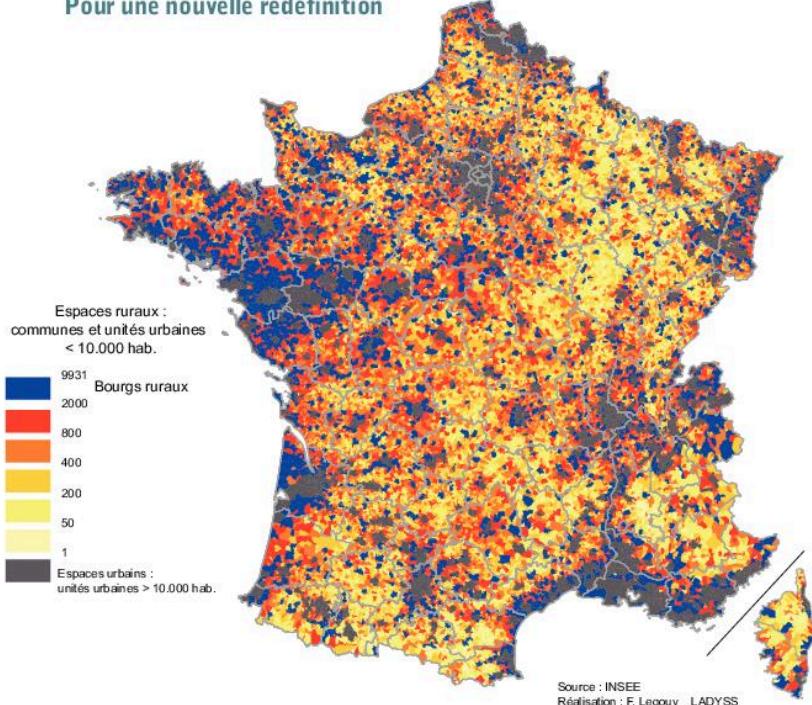
À "l'urbanisation des campagnes" analysée en son temps par Étienne Juillard (1961) en tant que généralisation de modes de vie et de consommation, répond aujourd'hui "une ruralisation" de la ville. Cette dernière puise dans la nouvelle forme de la ville qui ne cesse de s'étaler mais aussi dans le paradigme du développement durable qui tend à harmoniser les normes et les techniques d'aménagement ; elle répond aussi à la montée des peurs autour de l'alimentation, voire à une certaine nostalgie qui semble avoir saisi nos sociétés contemporaines. La fortune de la notion d'espaces ouverts (Poulot, 2013), entendus comme espaces non artificialisés, illustre cette ruralisation qui se formalise également par une certaine idéalisatior de valeurs qu'on rabat parfois sans mise à l'épreuve sur la campagne.

(...) Face à cette ruralisation qui semble marquer la période récente, à rebours des tendances des cinquante dernières années, certains scientifiques restent méfiants, notamment quant à l'utilisation du terme ruralité qui peut revêtir rapidement une dimension historique, à forte connotation idéologique, dans une tendance à idéaliser la vie à la campagne. (...) Mais il convient aussi de penser cette revalorisation du rural dans la durée : ainsi les années 1960-1970 ont également connu ce retour vers le rural, ce *back in the land*, ce goût pour le local dans la plupart des pays. L'originalité de la situation actuelle est qu'il ne s'agit pas tant d'un retour vers le désert (Kayser, 1998) mais de la volonté de conjuguer ensemble ville et campagne, urbanité et ruralité sur un même espace et dans un métissage des manières de vivre.

Monique Poulot, "Être ou ne pas être rural : quand le faire campagne se décline à la ville comme à la campagne", *Pour*, n° 228, 2015/4.



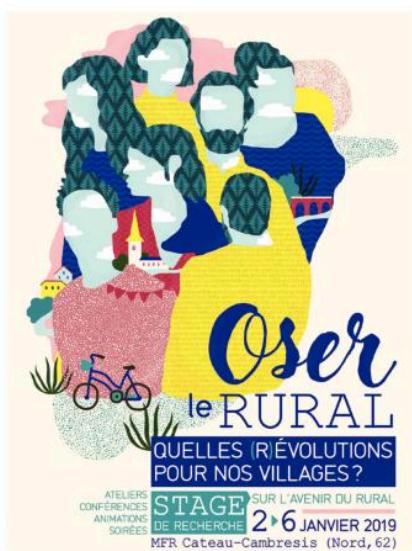
### Les espaces ruraux (2015) Pour une nouvelle redéfinition



Source : INSEE  
Réalisation : F. Legouy \_ LADYSS

### Affiche du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne

© MRJC, 2019



### Affiche de "Beaujolais Vert Votre Avenir", 2016

"Beaujolais Vert Votre Avenir est une démarche portée par les collectivités territoriales du Pays Beaujolais, pour soutenir l'installation de projets économiques et de familles dans les communes rurales du territoire"  
© [www.beaujolais-vertvotreavenir.com](http://www.beaujolais-vertvotreavenir.com)

## LA DIFFICILE APPRÉHENSION DU RURAL

# Des paysages forestiers en progression constante

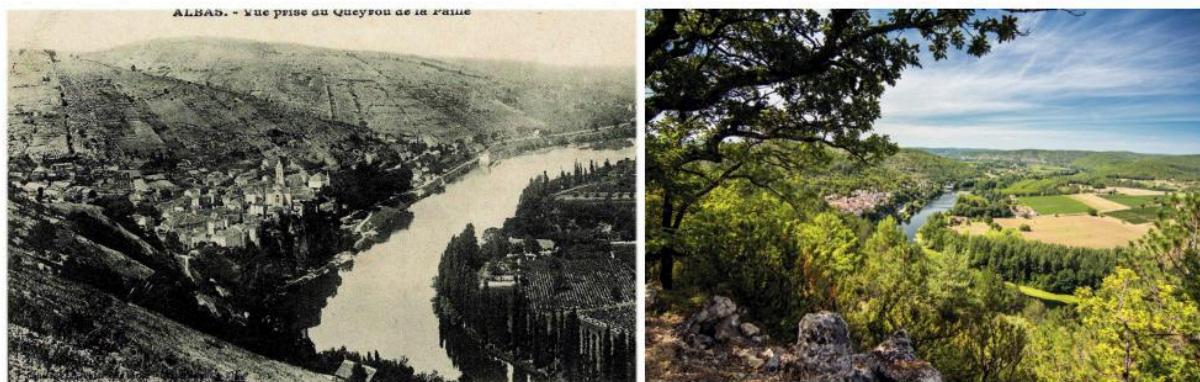
Les terres vouées à l'agriculture occupent aujourd'hui 54 % de la surface de la France ; s'y ajoutent les étendues d'eau (lacs, étangs, cours d'eau) et les espaces urbains avec leurs infrastructures. La forêt recouvre le reste, soit 31 % des superficies en 2010. Elle s'étend sur 17 millions d'hectares, en progression constante depuis le maximum démographique des campagnes de 1850 où elle ne représentait que 17 % du total : sa surface a augmenté d'un gros tiers en 150 ans. Même les forêts méditerranéennes, régulièrement la proie des incendies amplifiés par des vents secs, sont en croissance continue.

La forêt a bénéficié de la déprise agricole intervenue dans les régions pauvres, aux faibles densités de population et en zones montagneuses dès la seconde moitié du xix<sup>e</sup> siècle ; elle est ailleurs le fruit de la mécanisation et de la révolution agricole des années 1950. Celle-ci a entraîné la perte progressive de surfaces cultivées, de vergers, de vignes et de prairies abandonnées à la friche puis reboisées sur les parcelles à forte pente, tant dans les montagnes que sur les talus reliant plateaux et plaines dans les bassins sédimentaires. C'est le cas dans la vallée du Lot, près d'Albas, située dans l'AOC Cahors où sur les trois unités paysagères de la vallée : plateau, versant de vallée et fond de vallée avec terrasses, les deux premières ont connu un processus de déprise et de reboisement spontané lié en partie à la crise du phylloxéra et à la baisse de consommation du vin de Cahors. La vigne s'est maintenue davantage sur la haute terrasse. L'artificialisation des sols liée à la croissance démographique et à la construction de maisons individuelles dans les périphéries urbaines n'a que peu

touché les forêts, sanctuarisées depuis les années 1960 comme en Île-de-France (Rambouillet, Fontainebleau), où, sises sur des sols peu fertiles ou délaissés par l'agriculture, elles sont des lieux majeurs de récréation et de loisirs pour les citadins.

La forêt est située principalement au sud-est d'une ligne reliant Bordeaux à Givet, ce qui correspond à la France des montagnes et des plateaux. La première forêt française est pourtant la forêt des Landes, création de toutes pièces sur des sols mal drainés, podzoliques et recouverts d'une maigre formation végétale de lande... Inégalement réparties, ces forêts sont composées majoritairement de feuillus (65 %), les conifères (22 %) et les forêts mixtes (13 %) se partageant le reste. Les formations monospécifiques (51 %) ou limitées à 2 ou 3 espèces (45 %) l'emportent, à l'image des chênaies-charmaies ou chênaies-hêtraies du Bassin parisien. Elles sont gérées selon les besoins et les traditions en futaie, taillis sous-futaie ou taillis, les derniers ayant tendance à disparaître. Quelques essences sont remarquables comme le châtaignier, introduit en France à la période moderne pour compenser le manque de farine et utilisé dans les régions viticoles pour les piquets des vignes et la fabrication des tonneaux. Particulièrement important dans la moitié méridionale et dans le Nord-Ouest français, au sud du Massif armoricain, sur les pourtours sud-ouest et sud-est du Massif central, dans la Castagniccia corse, on en compte aussi de fortes proportions en Île-de-France : 70 % dans la forêt de Montmorency. La maladie de l'encre connue depuis 1870, la récente attaque par une micro-guêpe d'origine chinoise, le cynips, et un manque

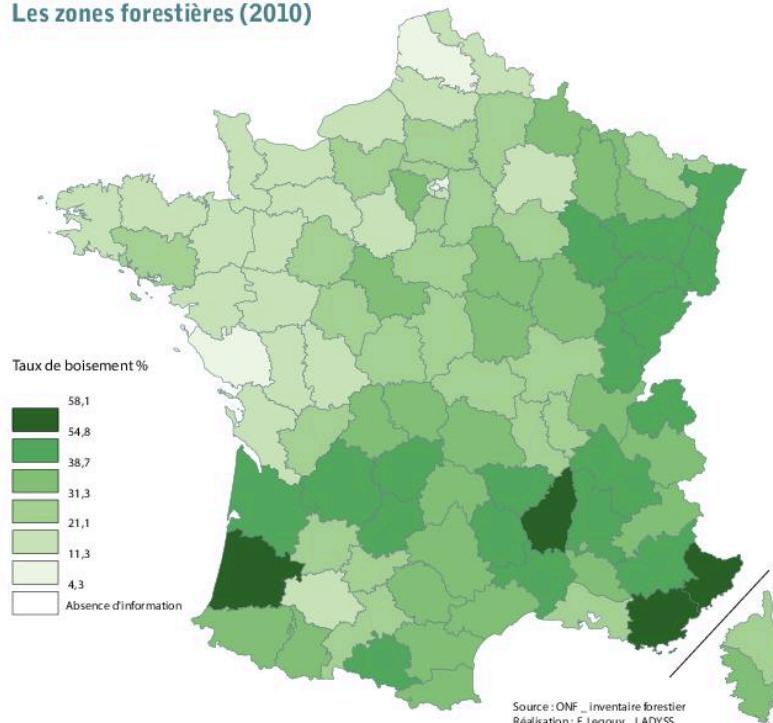
d'entretien entraînent leur lent dépérissement. Les forêts sont donc un "produit social", fruit de l'histoire et des créations de l'homme qui a voulu les protéger et les gérer en fonction de ses besoins, plus que de la nature. En effet, à l'exception des zones les moins favorables à l'agriculture, la forêt a été beaucoup défrichée jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle malgré les mises en défens du Moyen-Âge et les premières lois de gestion et de protection : création par Philippe le Bel du corps des maîtres des Eaux et forêts (1291), ordonnances de Colbert (1661-1669). Les forêts sont partiellement le résultat de grands reboisements qui remontent au xix<sup>e</sup> siècle, avec la forêt landaise, la Sologne et les bois de la Champagne pouilleuse. Ils ont été systématiquement pratiqués dans les régions de montagne pour lutter contre le ruissellement sur les versants et les inondations en plaine. Le mouvement se poursuit au xx<sup>e</sup> siècle avec, par exemple, la replantation de pins sylvestres et des pins noirs d'Autriche sur les plateaux calcaires des "friches de l'Est" et les incitations de la nouvelle Politique agricole commune plus verte depuis 1992 sur les espaces agricoles les moins productifs ou sujets à l'érosion. Les résineux forment l'essentiel des nouveaux paysages forestiers implantés depuis 70 ans, car ils sont plus rentables, en particulier dans le Limousin : pin maritime, sapin pectiné, épicéa et douglas. Les plantations de peupliers (qui poussent vite) dans les zones hydromorphes ont été multipliées. Les peupleraies sont toutefois décriées, car elles forment des reboisements en timbre-poste, créent du mitage dans l'espace rural – souvent en des zones humides fragiles – et ont tendance à fermer le paysage...



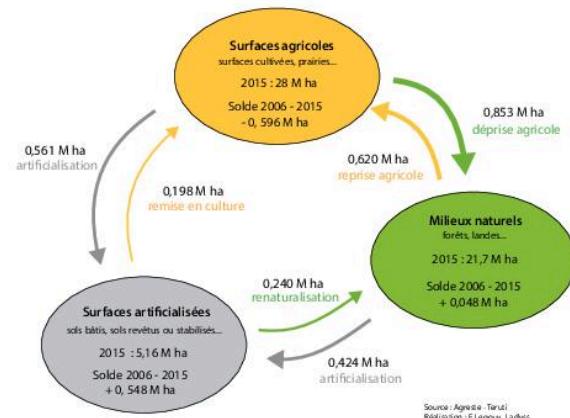
### Évolutions paysagères dans la vallée du Lot, au cours du xx<sup>e</sup> siècle

Carte postale d'Albas publiée avec l'autorisation de l'association Quercy net – [www.quercy.net](http://www.quercy.net)  
Point de vue à Albas © Lot Tourisme C. Novello

### Les zones forestières (2010)



### Évolution de l'occupation du sol (2006-2015)



### Le reboisement en montagne limousine

Mais parmi les papiers et les livres serrés dans la bibliothèque en chêne du bureau, il y a la deuxième édition de l'ouvrage que Marius Vareilles, un ingénieur forestier, consacra dès 1917 à la mise en valeur du plateau de Millevaches. En 1931, à la réédition, Baptiste a vingt-sept ans. Il peut lire, à la première page du chapitre 1, que le revenu annuel net d'un hectare de bruyère, quand elle est conservée pour les moutons, ne dépasse pas vingt francs. Boisé, le même hectare en rapporte deux cent cinquante. (...) D'autres auraient hésité. Il s'agissait de planter un million d'arbres et quant au fond, de changer la face de la terre.

(...) Baptiste avait pris du retard. Il manquait quelque cent cinquante mille arbres sur les croupes noires de 1930 alors que la guerre était finie. (...) Les coupes d'éclaircie devenaient urgentes partout où il avait planté quinze ans plus tôt. Il reprit le faux, le croissant, la houe-plantoir, les coins, gravit les crêtes qu'il couvrit de sapins et de pins, s'enfonça dans les vallons marécageux, infestés de joncs, où l'épicéa de Sitka, seul, consent à vivre et à prospérer (...). Il lui fallut encore vingt ans pour finir de changer la face du monde, convertir chaque pouce carré des champs pierreux, des pâtures maigres, des landes sèches et des mouillés qu'il avait reçus en un seul massif forestier. Les douglas qu'il avait plantés de part et d'autre de la route, avant l'embranchement où il a laissé subsister le bouquet de chênes, montaient déjà à quinze et vingt mètres le jour où je vins et qu'il neigeait.

Pierre Bergounioux, *Miette*, Gallimard, 1995.

### Forêt d'Orléans, Loiret

Futaie typique conduite par l'ONF, largement éclaircie, un arbre marqué, 1999 © Carl De Keyzer / Magnum Photos



## LA DIFFICILE APPRÉHENSION DU RURAL

# Entre paysage agricole et paysage idéalisé

L'école de géographie française de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle a porté une grande partie de ses analyses sur les paysages agraires et l'organisation de l'espace rural, insistant sur les liens historiques et les adaptations de la production agricole aux contraintes du milieu naturel. Les grands systèmes agraires traditionnels sont l'openfield aux parcelles ouvertes et à l'habitat groupé, majoritaire dans le nord-est de la France ; le bocage atlantique où les parcelles sont encloses, l'habitat dispersé et les chemins très denses, dominant dans les massifs anciens et les montagnes ; et les systèmes agraires aquitain et méditerranéen qui mêlent parcelles encloses et ouvertes. Si la polyculture et le polyélevage étaient la règle, respectant le principe de la complémentarité des terroirs à l'intérieur du finage pour satisfaire l'autosubsistance, l'industrialisation et l'irruption du chemin de fer au xix<sup>e</sup> siècle ont entraîné la spécialisation agricole des régions et la constitution de systèmes de production agricole intensifs, confirmés et amplifiés par la révolution agricole des années 1950 et la mise en œuvre de la PAC à partir de 1960, au point d'aboutir à des bassins de production.

Le facteur premier de cette transformation a été la généralisation du tracteur nécessitant le rassemblement et l'agrandissement des parcelles de cultures facilité par un remembrement enregistré dans la rénovation du cadastre de l'après-guerre. La comparaison des deux cadastres de Crézancy montre une simplification de l'occupation du sol (simplification du système de culture), une augmentation de la taille des parcelles (moins pour les parcelles

de vignes) et une augmentation de la surface viticole (spécialisation économique). Avec la disparition de nombreuses exploitations agricoles, la taille des exploitations restantes a fortement augmenté. Les longues raies, lanières des champs ouverts, ont disparu au profit d'un openfield mosaïque aux vastes parcelles et les haies végétales de nombreux bocages ont été arasées pour agrandir le maillage parcellaire, voire le faire disparaître. L'openfield a empiété sur le bocage pourtant conquérant jusque dans les années 1950. Le village de Saint-Août, situé dans le Berry, à proximité du contact entre le Massif central et le Bassin parisien, illustre cette conquête de la *Champagne berrichonne* au détriment du bocage du Boischaut Sud : au nord du village les parcelles sont ouvertes ou semi-encloses, au sud, le maillage des haies est plus cohérent et dense. Dans les montagnes, la culture céréalière a fortement régressé au profit de l'élevage, avec un abandon progressif du système de terrasses. Les grandes vallées sont devenues le domaine favori de la vigne, des cultures maraîchères et fruitières, avant d'être en partie conquises par les espaces urbains et périurbains, d'où une désorganisation des ceintures agricoles approvisionnant les villes. Dans les régions méditerranéennes, les paysages de huertas connaissent le mitage. Ces plaines irriguées, nées de la maîtrise de l'eau et de l'arrivée du chemin de fer, avaient remplacé l'antique agriculture basée sur le blé, l'olivier, la vigne et l'élevage de brebis, avec, comme dans le Comtat, un nouveau paysage rythmé de haies de canisses, de cyprès et de peupliers disposées perpendiculairement à la direction du mistral violent et sec.

La vision paysagère de ces espaces agricoles apparaît le long de "routes touristiques" où s'égrenent des "arrêts sur image", des panoramas aux horizons larges et lointains. Les tables d'orientation situées sur des points de vue indiqués par les cartes Michelin – certaines installées jadis par l'association le Touring Club de France – sont des lieux propices au regard paysager. Les écrivains et les peintres ont représenté les paysages ruraux perçus dès la Renaissance comme une ouverture sur un monde extérieur idéalisé et symbolique. Le texte d'Honoré de Balzac use de la métaphore, comparant la beauté du paysage à celle de Madame de Mortsau. La fin du xvii<sup>e</sup> siècle avec Rousseau et le mouvement romantique sont à l'origine d'un regard nouveau sur le paysage rural qui devient un reflet de l'âme sensible, une projection de ses aspirations à une harmonie perdue, celle du jardin d'Eden. Ce sentiment a perduré jusqu'à nos jours dans le mouvement écologiste avec la création de parcs naturels protégés et le besoin de nature dans les villes. La "valeur" de ces paysages idéalisés a varié dans le temps. Quand les openfields sont aujourd'hui qualifiés de monotones, les artistes les ont souvent célébrés : l'ondulation des champs de blé sous l'action du vent devient sous la plume d'Émile Zola (*La terre*, 1887) semblable aux vagues de l'océan qui ont été sans cesse reprises par Van Gogh (*Champs de blé avec cyprès*, 1889). À l'inverse, la vision bocagère de la Vallée Noire, depuis les hauteurs de Corlay proche du village de Saint-Août, est celle d'une forêt, vaste et sombre (*La Vallée Noire*, 1857) alors que ce paysage est plutôt plébiscité aujourd'hui.

## La Vallée Noire de George Sand

Mais puisqu'on veut que la Vallée Noire n'existe que dans ma cervelle, je prétends prouver qu'elle existe, distincte de toutes les régions environnantes, et qu'elle méritait un nom propre. Elle fait partie de l'arrondissement de La Châtre ; mais cet arrondissement s'étend plus loin, vers Eguzon et l'ancienne Marche. Là, le pays change tellement d'aspect, que c'est bien réellement un autre pays, une autre nature. La Vallée Noire s'arrête par là à Cluis. De cette hauteur on plonge sur deux versants bien différents. L'un sombre de végétation, fertile, profond et vaste, c'est la Vallée Noire : l'autre maigre, ondulé, semé d'étangs, de bruyères et de bois de châtaigniers. Ce pays-là est superbe aussi pour les yeux, mais superbe autrement. C'est encore le ressort du tribunal de La Châtre, mais ce n'est plus la Vallée Noire. Plus vous avancez vers le Pin et le cours de la Creuse et de la Gargilesse, plus vous entrez dans la Suisse du Berry. La Vallée Noire en est le bocage, comme la Brenne en est la steppe. (...) Si vous traversez cette vallée (...), vous trouverez des détails charmants à chaque pas. Mais ne vous étonnez pourtant point, voyageurs exigeants, si vous avez à traverser certaines régions plates et nues. De loin, ces clairières frontonales mêlaient admirablement leurs grandes raies jaunes à la verdure des prairies bocagères. De près, se trouvant presque de niveau avec de légers relèvements de terrain, elles offrent peu d'horizon, peu d'ombrage, et l'on ne se croirait plus dans ce pays enchanté qu'on va bientôt retrouver.

George Sand, *La Vallée Noire*, Michel Lévy frères, 1857.

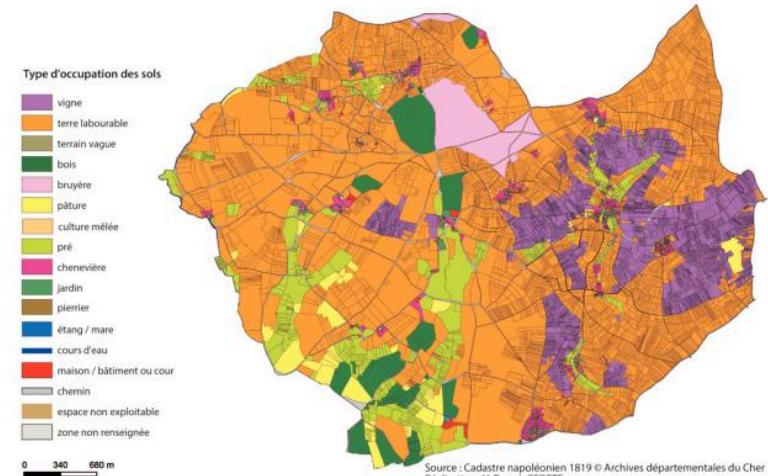
## Photographie aérienne centrée sur Saint-Août

Extrait des images issues du Géoportail

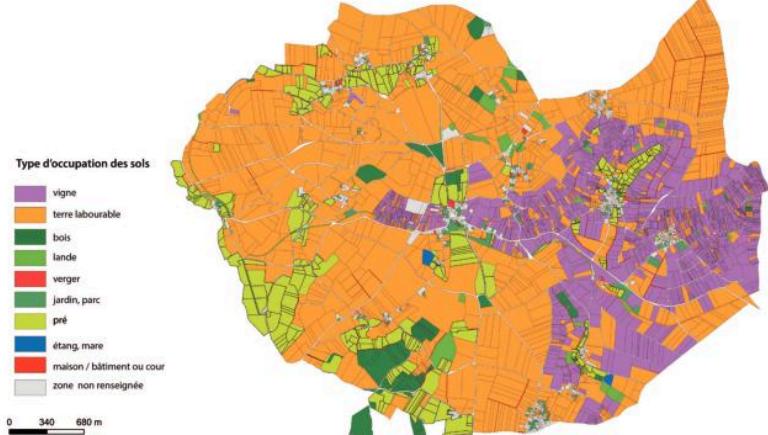
© IGN – 2019 / Autorisation n° 80 – 1908 – Reproduction interdite



## Cadastres de Crémancy-en-Sancerre en 1819 (en haut) et en 2014 (en bas)



Source : Cadastre napoléonien 1819 © Archives départementales du Cher  
Réalisation : V. Turczi\_CEDETE



Source : Cadastre actuel © IGN, nature de culture © Centre des Finances publiques de Bourges  
Réalisation : V. Turczi\_CEDETE

## La beauté du paysage par Balzac

Elle était, comme vous le savez déjà, sans rien savoir encore, LE LYS DE CETTE VALLÉE où elle croissait pour le ciel, en la remplissant du parfum de ses vertus. L'amour infini, sans autre aliment qu'un objet à peine entrevu dont mon âme était remplie, je le trouvais exprimé par ce long ruban d'eau qui ruissele au soleil entre deux rives vertes, par ces lignes de peupliers qui parent de leurs dentelles mobiles ce val d'amour, par les bois de chênes qui s'avancent entre les vignobles sur des coteaux que la rivière arrondit toujours différemment, et par ces horizons estompés qui fuient se contrariant. Si vous voulez voir la nature belle et vierge comme une fiancée, allez là par un jour de printemps (...). En ce moment, les moulins situés sur les chutes de l'Indre donnaient une voix à cette vallée frémisante, les peupliers se balançaient en riant, pas un nuage au ciel, les oiseaux chantaient, les cigales criaient, tout y était mélodie.

Honoré de Balzac, *Le Lys dans la vallée*, Werdet, 1836.

## LA DIFFICILE APPRÉHENSION DU RURAL

# Du rural à l'environnement

La question environnementale a pris de plus en plus d'importance en France, depuis le rapport Brundtland (1987), la conférence de Rio (1992) et la conférence de Paris sur le changement climatique (2015) ; la candidature de René Dumont en 1974 à l'élection présidentielle a marqué son entrée sur la scène politique. Si, à l'origine, elle peut être une préoccupation de citadins en manque de nature qui en appellent à la création de zones protégées, indemnes de toute activité humaine perturbante, elle prend de nos jours une dimension collective, l'environnement devenant un patrimoine commun à préserver.

Elle englobe désormais toute la population, citadine et rurale, et interpelle les agriculteurs, pris à partie par le secrétaire d'État à l'Environnement Brice Lalonde en 1990 et conviés à entrer dans l'agriculture durable avec la nouvelle PAC de 1992. Plutôt en prise sur l'espace rural dans un premier temps, elle concerne désormais tout le territoire avec des "mises en défens" de zones naturelles consignées dans les SCoT et PLU qui, depuis la loi SRU (2000), doivent délimiter "les espaces et les sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger et peuvent en définir la localisation ou la délimitation". L'intervention de l'État "par en haut" a donné lieu à la création de réserves naturelles (1957), puis de parcs naturels nationaux (1960) et régionaux (1967). Celle des agences de l'eau en 1964 marque à l'échelle des bassins-versants une préoccupation de bonne gestion de l'eau, de lutte contre la pollution et de préservation des zones humides. Elle s'inspire de la volonté d'identification et de préservation du patrimoine monumental entreprise à la

Révolution française qui a pris une coloration de plus en plus environnementale. La multiplication des dispositifs depuis trente ans montre bien que la question de l'environnement n'est pas réglée et les conflits au nom de l'environnement sont légion en rural : zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes, projet d'Auchan sur les terres agricoles de Gonesse ou barrage de Sivens...

Les parcs naturels nationaux et régionaux sont emblématiques de l'évolution du dispositif de préservation de la nature. Les premiers disposent d'une zone centrale, ou cœur, où les activités agricoles, pastorales, forestières, sont strictement réglementées et qui peut compter une ou plusieurs réserves intégrales d'intérêt scientifique fermées au public. La zone centrale est entourée par une zone tampon périphérique, appelée désormais aire d'adhésion, dans laquelle les protections et les contraintes d'utilisation de l'espace sont moins fortes : les activités touristiques de découverte y sont prépondérantes, chasse et cueillette restant quasiment interdites. Mais concilier protection et tourisme n'est pas évident, les instances concernées n'étant pas les mêmes : la nouvelle loi de 2006 sur les parcs a institué le principe d'une charte fédérant les acteurs et souhaité impliquer davantage les communes, qui sont reconnues force de propositions et peuvent quitter l'aire d'adhésion si elles le souhaitent.

Les parcs naturels régionaux ont été progressivement placés sous la responsabilité des régions et leur procédure de création est beaucoup plus souple. Ils ont pour mission à la fois de protéger l'environnement, d'assurer le développement économique à partir d'activités traditionnelles et de s'ouvrir aux activités

touristiques afin de sensibiliser les habitants aux équilibres écologiques. En dépit d'objectifs parfois difficilement compatibles, leur très grand nombre montre le succès de la formule qui combine politiques régionales et démocratie participative "venant d'en bas" dans un souci de développement territorial sanctionné par une charte renouvelable tous les 15 ans (depuis la loi biodiversité, 2016). Ils couvrent désormais plus de 15 % de la superficie nationale et revendentiquent un rôle d'innovation tant en matière de gouvernance que de modèle agricole.

La question environnementale est autrement plus délicate pour les agriculteurs. Les "volets chimisation et mécanisation" de la révolution agricole ont été responsables de la pollution des nappes phréatiques, notamment par les nitrates, de la très forte augmentation du ruissellement des eaux après la suppression des haies dans le bocage breton, de l'uniformisation des paysages. Le verdissement a débuté avec la mise en place des mesures agro-environnementales (MAE en 1989), et a été renforcé dans les différentes réformes de la PAC depuis 1992 : sommet de Berlin en 1999, agenda 2000 et éco-conditionnalité, accords de Luxembourg en 2003, jusqu'au renforcement du deuxième pilier de la PAC (création en 1999 et redéfinition en 2014) sur le développement rural. Désormais une partie des revenus des agriculteurs est conditionnée au respect de pratiques respectueuses de l'environnement : réintroduction de haies, maintien de prairies permanentes, diversification des cultures, création de zones tampons entre les zones cultivées et les zones aquatiques, préservation d'espaces agricoles périurbains en risque de déprise...

## Territoires transformés en zones de gestion ou en aires protégées

Année /acteur	Nom	Objectifs	Nombre en métropole
1957 / État	Réserve naturelle	Assurer la conservation d'espaces naturels de haute valeur écologique et celle des espèces animales ou végétales, rares et menacées de disparition	153
1960-2006 / État	Parc naturel national	Assurer une protection rigoureuse des richesses naturelles pour des raisons "écologiques, géomorphologiques et esthétiques"	7
1964-1992 / État	Bassins hydrographiques	Gérer l'eau portable et la préserver de la pollution, pour protéger les milieux aquatiques dans les bassins hydrographiques par les agences de l'eau	6
1967-1973 / État, Région, commune	Parc naturel régional	Protéger l'environnement, assurer le développement économique à partir d'activités traditionnelles et s'ouvrir aux activités touristiques afin de sensibiliser les habitants aux équilibres écologiques	54
1972 / Unesco, État	Patrimoine mondial de l'humanité	Ajouter un volet environnemental pour les sites naturels (et culturels) labellisés	3 dont 1 mixte
1979-1992 / UE, État	Réseau Natura 2000	Mettre en place la directive oiseaux de 1979 pour créer les zones de protection spéciales pour les oiseaux (ZPS) et la directive habitats pour créer des zones spéciales de conservation (ZSC)	> 1000
1983 / UE, État, Région	ZNIEFF	Recenser les espaces naturels remarquables et des espèces sensibles en vue d'une éventuelle protection	> 1000
1983-1993 / État	ZPPAUP	Renforcer les compétences des collectivités locales en matière de protection de l'environnement grâce à la décentralisation (remplacée en 2010 par des AMVAP)	
2007 / État	Trame verte et bleue	Mise en place de corridors biologiques pour le déplacement des animaux. Enrayer la perte de biodiversité alors que les espaces naturels sont de plus en plus fragmentés	



## Agriculture de montagne, parc naturel régional des Monts d'Auvergne

Troupeau de vaches salers, en 2013 © Pierre Gleizes / RÉA

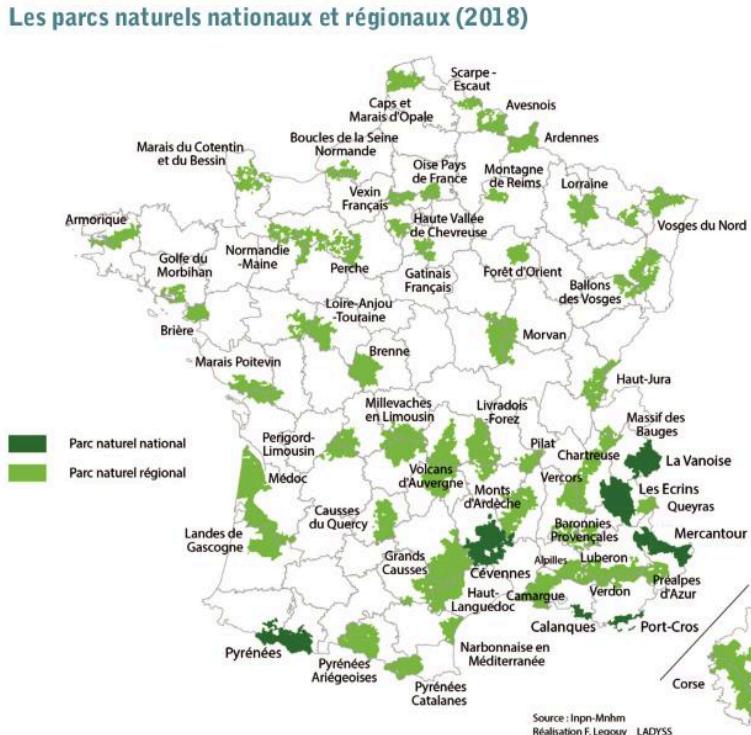
## Lutter contre la pollution de l'eau dans les espaces agricoles

Il faut que nous renforçons la définition claire et nette de nos objectifs en matière de qualité des eaux ; de même nous avons beaucoup de textes mais nous n'avons pas de police ou très peu de police. Il n'y a pas assez de sanctions et nous savons qu'il existait maints pollueurs qui se disaient : "Au fond, le système est ainsi fait qu'il vaut mieux que je pollue". Cette situation est tout-à-fait inacceptable. (...) Nous devons intervenir davantage pour prévenir la pollution et ceci est évidemment particulièrement vrai dans le domaine des pollutions diffuses, je pense notamment à la pollution agricole. (...)

Mais le point le plus important, le point noir en quelque sorte, c'est la pollution d'origine agricole. Je le dis : cette année, avec l'aide de l'ensemble des élus, il faudra que nous avancions. Il n'est pas normal que ni les prélevements agricoles dans les nappes, ni la pollution d'origine agricole, échappent au système qui a été mis en place en 1964 par les législateurs pour introduire une solidarité dans les bassins. Il faut donc que l'agriculture participe à ce système. Nous devons mettre en place de l'aide pour les agriculteurs, pour leurs investissements, et il faut que, en retour, ils participent au système avec des redevances, ça c'est un point extrêmement important.

(...) On connaît évidemment la question des nitrates mais on connaît moins la question de l'irrigation. Il y a en ce moment une espèce de fuite en avant dans les programmes d'irrigation qui est très préoccupante. Vous savez que l'irrigation ne renvoie pas l'eau au fleuve mais l'évapore pour l'essentiel.

Conférence de presse de M. Brice Lalonde, secrétaire d'État chargé de l'Environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur la politique de l'eau, Paris, le 20 février 1990.



## HABITER LE RURAL

# De l'habitat villageois à "habiter" le rural

Si l'habitat est le "mode de regroupement des établissements humains à une échelle locale ou régionale" (Baud et alii, 2013), avec une prise en compte de la dimension architecturale, le concept "habiter" insiste sur les relations nouées entre les individus et entre les individus et l'espace. Il n'est plus seulement question d'analyser les formes et les fonctions de l'habitat du village mais aussi d'envisager l'*homme-habitant* et sa manière de percevoir l'espace dans ses modalités d'être, statiques ou mobiles dans l'espace, nous rapprochant ainsi de l'*espace vécu* d'Armand Frémont (1976).

Les bâtiments au sein du village reflètent la diversité des individus et des fonctions avec "les fermes, (...) et) ceux qui abritent les travaux et la vie de toute la population rurale non agricole. Presque partout, la campagne est parsemée de manoirs, de châteaux, demeures seigneuriales ou bourgeoises" (Pinchemel, 1980). Les maisons modestes des salariés journaliers peuvent cohabiter avec les grosses fermes opulentes abritant plusieurs salariés. Les distinctions sociales se lisent dans le volume et la façade de la maison. Par exemple, la maison située à Nantoux est composée de deux bâtiments, l'un pour la fonction viticole, la cuverie et le grenier, l'autre pour l'habitation. Il s'agit d'une ancienne maison de vigneron modeste, qui a été transformée en habitation ordinaire. À Pommard, la maison, bourgeoise, présente un portail monumental donnant sur une cour intérieure où s'organisent l'habitation "ayant pignon sur rue" et les bâtiments de l'exploitation viticole à l'arrière. Maison outil, la ferme dépend des systèmes de cultures et d'élevage (Demangeon, 1920); surtout elle réunit logement et bâtiments

adaptés à des fonctions agricoles variées (lieux de stockage, lieux d'élevage...). La structure varie selon les régions avec les *maisons-blocs en longueur* (Berry, Lorraine, Auvergne...) ou en *hauteur* (France du Midi et maisons du vigneron), où tous les éléments sont rassemblés sous le même toit, et les maisons à bâtiments dissociés, à cour ouverte (France de l'Ouest, Sologne, Bresse, Berry, Pays de Caux...) ou fermée (Bassin parisien, Picardie, Artois...). La diversité est renforcée par celle des matériaux entre le torchis comblant des armatures à colombage, la pierre, la brique et par la variété des toits à tuiles plates, romanes, ou en lauzes qui sont sous la dépendance de contraintes, géologiques, climatiques et historiques. La révolution agricole et la forte mécanisation ont rendu les fermes anciennes inadaptées et trop sombres selon les standards modernes : à côté des anciens bâtiments, des hangars métalliques ont été accolés pour abriter les nouveaux engins et le bétail en stabulation fermée ou libre.

Les modes de regroupement de l'habitat rural distinguent classiquement l'habitat groupé de l'openfield et l'habitat dispersé du bocage. Entre le pur regroupement et la dispersion totale, la combinaison entre les deux, regroupement dans le bourg et dispersion intercalaire d'écarts et / ou de hameaux, est la plus fréquente, en lien avec les dynamiques démographiques qui aboutissent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à un monde rural "plein". Le regroupement est le plus ancien; la dispersion témoigne d'une colonisation tardive de terres défrichées et de la diffusion de l'élevage. Avec l'exode rural, de nombreuses maisons villageoises ont été abandonnées au point d'aboutir à la désertion des centres villageois dont bon nombre ont perdu fonctions collec-

tives et centralités. Certains villages quasi abandonnés ont pu renaître du fait du tourisme avec des maisons transformées en résidences secondaires ou principales "de caractère". La désertion peut s'accompagner d'une "périurbanisation rurale", les habitants optant pour des lotissements et maisons périphériques modernes en lieu et place des maisons vétustes, mal équipées et mal isolées. Pour atténuer l'aspect uniformisé de ces nouvelles constructions, des styles néo-traditionnels ou pastiches sont censés respecter l'architecture régionale, en Bretagne, au Pays Basque ou en Provence. Depuis une vingtaine d'années, des opérations de réhabilitation et de patrimonialisation se multiplient sous l'égide des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ou d'associations comme Maisons Paysannes : l'emploi de matériaux traditionnels (bois) ou naturels (le chanvre) en est une des formes, notamment dans les PNR.

Ce nouvel engouement pour la maison rurale revisitée s'inscrit dans des choix de modes d'habiter en évolution où les considérations de cadre de vie, de rapport à la nature domestiquée ou sauvage, de décors verts et champêtres idéalisés, de pratiques durables sont devenues primordiales. Habiter à la campagne dans une maison rurale est devenu un choix délibéré de faire société avec son voisinage, qui trouve parfois son fondement dans des lieux de mémoire personnels comme les vacances à la campagne de son enfance. "C'est aussi par cette centration sur l'individu qu'ont été identifiées les quatre dimensions qui caractérisent la relation de chaque habitant aux lieux qu'il imagine et qu'il pratique : circuler, travailler, demeurer, vivre ensemble/ cohabiter" (Mathieu, 2010).



**Maison d'architecture bourgeoise d'un vigneron aisé à Pommard (Côte de Beaune), 2015**

© François Legouy

#### **Le concept de "mode d'habiter"**

Bâti sur un "entre" deux concepts, celui géographique de "genre de vie" (Sorre, 1948) devenu obsolète pour cause d'abandon du paradigme des rapports sociétés/natures par la géographie, celui sociologique de "mode de vie" banalisé par l'usage statistique et du discours circulant sur les modes de vie urbains au point de perdre son effectivité théorique initiale, le concept est donc construit pour recomposer (réarticuler) les deux versants implicites et symétriques des expressions antérieures, d'ailleurs peu évidents tant elles se ressemblent formellement : pour genre de vie, le versant de la matérialité et de la naturelité du social, l'importance de l'environnement matériel des sociétés qui aménagent et habitent la Terre ; pour mode de vie, la force des représentations individuelles des formes matérielles et collectives qui façonnent les comportements et éclairent les choix individuels des formes matérielles et sensibles de la "demeure terrestre". Le terme mode d'habiter est alors lancé (...) pour affirmer l'indivisibilité de la relation entre les deux versants matériel et idéal de toute action humaine et de tout fait social. En tout état de cause il a été conçu pour dépasser les notions de résidence, logement, habitat voire d'habiter, qui réduisent à une seule dimension – si importante soit-elle – le rapport sensible de chacun à tous les lieux marqués par sa présence physique ou qu'il rêve d'habiter pour raison de mémoire ou par désir.

**Nicole Mathieu, "Le concept de mode d'habiter à l'épreuve du développement rural durable", Académie d'Agriculture de France – séance du 20 octobre 2010.**



**Maison viticole à Nantoux (Hautes-Côtes de Beaune), 2015**

© François Legouy

#### **La réutilisation de matériaux traditionnels, comme le chanvre**

Au plan agronomique, c'est la plante parfaite. Elle enrichit les sols, étouffe les mauvaises herbes et bien lancée, elle offre un fort rendement (...). Une soixantaine d'hectares de chanvre sont actuellement cultivés dans le nord du Massif central, chiffre qu'il est envisagé de faire grimper à deux cents d'ici quatre ans. Cette plante, qui générera naguère toute une économie (textile, corderie, papier), se distingue toujours par la multiplicité de ses débouchés : alimentaires (graines, huile, farine) et matériaux de construction. La filière locale se concentre sur la commercialisation de matériaux

d'isolation : la fibre ou laine de chanvre et la chènevotte (le cœur de fibre, haché), qui est intégrée aux enduits isolants naturels à la chaux. Un produit intermédiaire, qui demande moins de transformation, est actuellement développé et expérimenté par les fabricants de liants (mélange chaux chanvre) : la chènevotte fibrée. (...) Ils sont une vingtaine en Auvergne, qui bénéficient des expérimentations menées autour du lycée de Brioude et une dizaine en Limousin, réunis dans l'association Lo Sanabao.

**Julien Rapegno, "Les acteurs de la filière chanvre d'Auvergne et du Limousin se sont réunis à Évaux-les-Bains", La Montagne, 25 juin 2013.**

## HABITER LE RURAL

# Jeunes et vieux

La question de "l'habiter" en rural, entendu comme un espace de moindre densité, se pose avec une acuité particulière pour les deux catégories de population que sont les vieux – soit ceux qui sont sortis de la vie active – et les jeunes – notamment les adolescents et les jeunes adultes avant le passage à la vie active. À l'évidence, pour ces groupes, la couverture en services, l'accès aux loisirs, l'appropriation-reconnaissance des lieux peuvent devenir problématiques.

Les données de population concernant l'espace rural sont complexes à établir, à l'image de la définition du rural. Mais dans le découpage communal, la France rurale accuse un taux de vieillissement (% des plus de 65 ans dans la population totale) plus important que le reste de la France : en 2015, 26 % contre 18 %. Les plus fortes concentrations recoupent la diagonale du vide dans sa partie centrale et méridionale, avec également de forts taux dans les zones littorales et touristiques qui accueillent des retraités en recherche de bien-être quand le nord de la France, rural ou urbain, s'apparente à un reliquat du croissant fertile. Ce vieillissement en rural s'inscrit dans un vieillissement généralisé (un doublement des plus de 65 ans entre 1968 et 2016 qui représentent désormais 18,4 % contre 14,7 %) avec aujourd'hui une plus forte croissance de la population âgée dans les villes et le périurbain, à rebours des tendances antérieures. En rural, le vieillissement est l'héritage de l'exode rural qui a conduit à un assèchement des adultes puis des naissances, au point que le solde naturel est devenu négatif entre 1975 et 1982 et reste proche de 0. Si le rebond démographique, constaté à partir de 1975 et toujours amplifié

depuis, prend acte d'un solde migratoire positif, ce dernier a concerné des jeunes ménages dans le périurbain mais des seniors dans le rural plus éloigné et touristique. S'y ajoute enfin la forte présence des agriculteurs, dernier groupe à accéder en France à la retraite (1952) et en fort vieillissement aujourd'hui (plus de 45 % a plus de 59 ans et de nombreux retraités poursuivent l'exploitation au vu des faibles retraites agricoles). Les évolutions récentes confirment toutefois le tassement du vieillissement dans la plus grande partie de l'hyper-rural, notamment le Massif central.

La part des jeunes en rural se lit en miroir de ces éléments comme le montre la pyramide des âges en as de pique, avec des classes d'âge particulièrement creuses pour le très jeune âge et surtout la fin de l'adolescence. Sa minoration est le résultat d'un taux de natalité qui n'a cessé de s'amenuiser avec l'exode rural et des mobilités spécifiques à la période adolescente, en lien avec une concentration des institutions scolaires dans les pôles urbains.

Ces deux types de population en rural ont donné lieu à de nombreuses études centrées sur leur insertion et la dévitalisation de l'espace rural. De fait, ces deux groupes connaissent plus d'empêchements que les adultes dans leur mobilité (moindre ou faible automobilité des jeunes et des seniors du 4<sup>e</sup> âge en plus du coût), les infrastructures mises à leur disposition sont en deçà de celles des pôles urbains et l'isolement peut sembler une fatalité. Pour les seniors notamment, c'est tout le problème de la dépendance qui est posé avec le déploiement des établissements d'hébergement pour personnes âgées

dépendantes (Ehpad). Si ces éléments tiennent de l'évidence, il convient de les nuancer avec par exemple un taux de couverture des Ehpad (rapport des places disponibles en regard des plus de 75 ans) relativement favorable dans les zones rurales *a contrario* des centres urbains. Surtout la présence des seniors s'affirme aujourd'hui comme une ressource territoriale. D'une part, les retraites constituent une grande part des revenus de l'espace rural et viennent soutenir une économie présente, soit le développement d'activités pour la production de biens et de services mises en œuvre localement. De l'autre, ces populations font vivre ces territoires : 59,7 % des maires ruraux sont des retraités et les initiatives économiques ou culturelles qu'ils portent sont légion, de la coopérative d'intérêt collectif dédiée au "Bien vieillir chez soi" en Creuse à la mise en place de jardins intergénérationnels en Haute-Mayenne en passant par la création de tiers lieux culturels. Quant aux jeunes, comme le titrait en avril 2017 *Le Monde*, après une enquête dans la Margeride, dans une Lozère complètement hyper-rurale, "les jeunes sont bien dans leur époque" et ils ne sont pas moins ancrés dans leur territoire qu'à la ville. Tant en Lozère qu'en Combrailles, le sentiment d'appartenance au rural et leurs besoins de mobilité se combinent avec une ouverture amplifiée par le numérique qui permet de consolider l'ancrage et de se libérer du "piège" de l'isolement. Si certains sont plus captifs que d'autres, la plupart inventent des tactiques de mobilités pour associer urbain et rural et nombreux sont ceux qui envisagent une résidence secondaire au village, pour les vacances ou pour plus tard.

## Le rôle des retraites dans le développement territorial

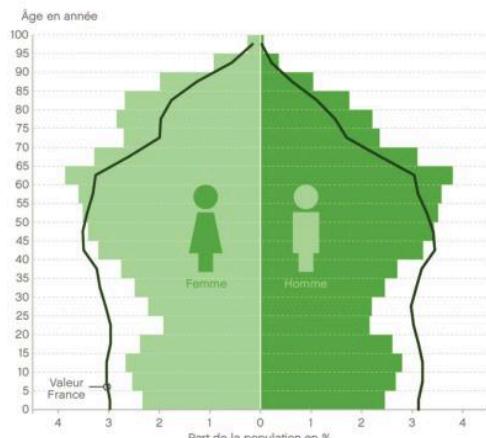
Au 31 décembre 2015, 16 millions de personnes sont titulaires d'une pension de retraite en France. Premier poste de dépenses de la protection sociale, les pensions de vieillesse et de survie s'élèvent à plus de 300 milliards d'euros en 2015, soit un septième du produit intérieur brut (PIB) (Drees, 2017). Leur poids en volume n'a cessé d'augmenter et occupe une part croissante dans le revenu des ménages. (...)

Spatialement, la répartition de cette richesse n'est pas homogène. Si l'on regarde les chiffres par grande catégorie d'espace (selon les découpages Insee), on constate le rôle structurant de ces revenus pour les espaces ruraux (...). En effet, en 2015, les retraites représentent 37 % des revenus dans l'espace rural, puis 31,5 % dans les villes-centre, pour descendre à 28,9 % dans le périurbain et 28,3 % dans les banlieues (au sens statistique défini par l'Insee en tant que première couronne des villes-centres). (...)

**Magali Talandier, "Retraites et développement territorial", Pour, n° 233, 2018/1.**

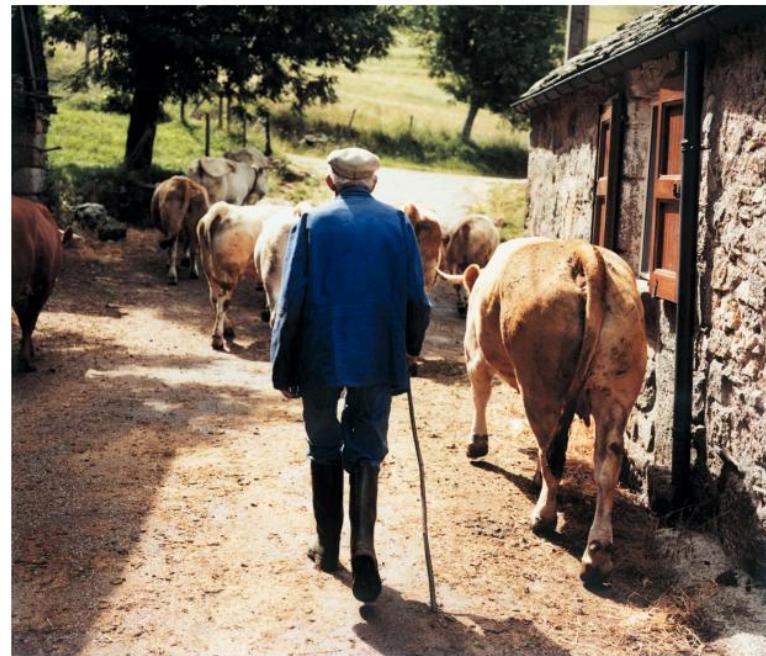
## Pyramide des âges dans les territoires ruraux et les massifs

© Observatoire des territoires, CGET, 2017



## Ados et jeunes, dansent dans la salle des fêtes de Grandrieu (Lozère)

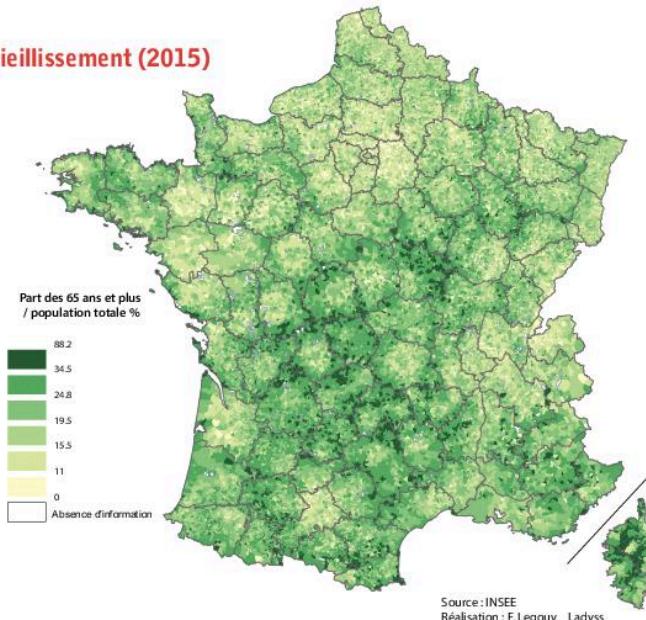
Le Monde, 25 avril 2017 © Paul Arnaud pour M le magazine du Monde



**L'agriculteur Raymond Privat, au Villaret (Lozère), en 2007**

© Raymond Depardon / Magnum Photos

## Le taux de vieillissement (2015)



## Sylvain et sa petite amie. Les Maurels, près de Châteauneuf-de-Randon (Lozère)

Le Monde, 25 avril 2017 © Paul Arnaud pour M le magazine du Monde



## HABITER LE RURAL

# Les services : disparition et modernisation

**La question des services dans les territoires ruraux est cruciale et ne cesse d'être évoquée de longue date, tant par les habitants que par les représentants ruraux de la République.** Loin du slogan du début des années 1980 : "Vie heureuse en Creuse", plusieurs centaines d'élus dudit département avaient démissionné en 2004 pour protester vigoureusement contre la fermeture de services de l'État sans aucune concertation et après de nombreuses disparitions de services jugés indispensables, bureau de poste, écoles, guichet de banque, gares... L'État, en la personne de son Premier ministre, avait lancé en février 2005 une concertation sur la présence des services publics en milieu rural et s'était engagé à suspendre toute décision de fermeture d'ici la fin de cette concertation. Le grand débat national du début de l'année 2019, suite aux manifestations des Gilets jaunes, a rappelé combien cette exigence d'égalité territoriale des services continue de faire défaut.

L'objectif des fermetures est officiellement de réduire le nombre de fonctionnaires considéré comme trop important en France par rapport aux autres pays de Europe de l'Ouest. Dans ce cadre, des fonctions administratives sont transmises de l'État aux collectivités locales avec la création de maisons de services au public (MSAP) installées dans des petites villes, devenues hubs administratifs, accessibles par les transports individuels et / ou collectifs. Surtout, "l'administration numérique" doit remplacer à terme l'administration humaine de contact. L'Arcep (l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a toutefois

appelé en juillet 2019 à une couverture totale du territoire national par le réseau de la 5G – à rebours de la 4G – afin de ne pas recréer la fracture numérique entre les villes et les campagnes. En effet, la carte de la 4G en France en 2015, si elle montre une très bonne réception dans les grandes villes et les métropoles, souligne en contrepoint la diagonale du vide, soit la France de l'hyper-ruralité, vieillissante et des faibles densités, "éloignée de tout", au risque de nourrir un fort sentiment d'abandon...

De fait, la France est le plus grand pays d'Europe, d'où des difficultés et des coûts d'allongement des réseaux, si bien que toute la population n'a pas accès – ou ne maîtrise pas – Internet, notamment ceux qui vivent dans les zones reculées et de montagne, les plus pauvres et les personnes âgées. Ce faisant, on s'éloigne de la politique d'aménagement du territoire mise en place jusque dans les années 1980, fondée sur l'égalité des territoires garantie par l'État et son action et remplacée aujourd'hui par l'équité territoriale. Au principe du maillage spatial homogène en départements et cantons voulu par les conventionnels en 1791, à celui de "l'irrigation" du territoire national par le réseau ferroviaire mis en place en 1879 par le plan Freycinet avec des lignes rejoignant toutes les sous-préfectures et un grand nombre de chefs-lieux de canton, s'est substituée l'idée de pôles accessibles à tous du fait de l'automobilisation et en fonction de distances-temps considérées comme acceptables, confondant proximité et accessibilité.

Depuis 2005, les fermetures de services publics n'ont pas cessé. Nombre d'écoles primaires ont fermé, malgré ou à

cause du regroupement scolaire, nombre de lignes ferroviaires secondaires sont abandonnées du fait de leur non-rentabilité, les déserts médicaux s'étendent. Sur ce dernier point, si l'État a relevé le *numerus clausus* (nombre d'étudiants admis au concours), la situation ne cesse de se dégrader. "148 cantons sans médecin généraliste libéral en 2017 contre 91 en 2010 (sur un même découpage cartographique), 581 cantons sans dentiste contre 544 sur la même période" (Vigneron, *Le Monde*, 2017). La carte met l'accent sur les cantons déshérités dans la Manche, en Vendée, dans l'Ain, les départements du centre de la France... À l'exception de la Politique de la Montagne dans les Alpes, les politiques incitatives, notamment des régions, pour assurer une meilleure répartition des futurs médecins n'ont eu qu'un effet mitigé. Les étudiants en médecine prennent en compte la durée des études longue de 10 ans, la possibilité pour leur (futur) conjoint de trouver un emploi et la qualité des services dans leur futur lieu de travail, notamment les possibilités d'accueil pour leurs futurs enfants... Autant d'arguments qui rejettent majoritairement l'hyper-ruralité au profit des métropoles et des villes dotées de CHU où ils ont suivi leurs études et considérées comme plus attractives...

Malgré la multiplication des maisons médicalisées concentrant plusieurs professions médicales et paramédicales, la fermeture, les uns après les autres, de services jugés peu rentables dans les petits hôpitaux ruraux amplifie la désertification médicale qui est déjà à l'origine d'une légère surmortalité.

## La France des déserts médicaux

© François Béguin, Laëtitia Clavreul, Mathilde Costil, Sylvie Gittus et Eugénie Dumas,  
"Accès aux soins : des territoires abandonnés",  
Le Monde, 30 mars 2017

sur les 3 827 cantons et arrondissements (Paris, Lyon, Marseille) de 2014

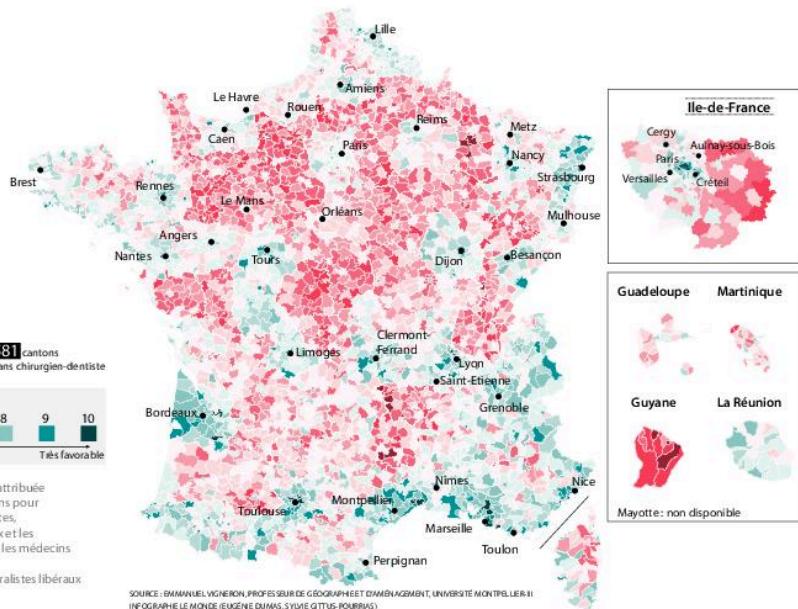
148 cantons sans médecin généraliste libéral	244 cantons sans masseur-kinésithérapeute	581 cantons sans chirurgien-dentiste
--	---	--------------------------------------

Qualité de l'offre de soins de proximité, en 2017 (note de synthèse\*)

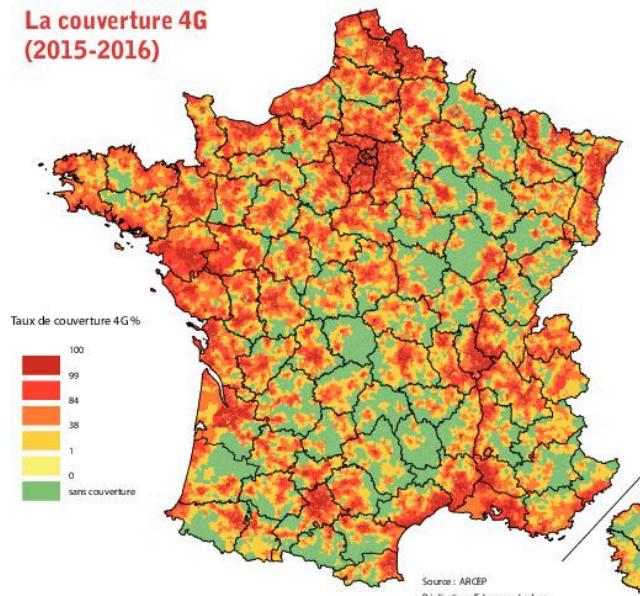
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Très mauvaise										Très favorable

\* Une note de 0 à 10 pour la qualité de la desserte médicale a été attribuée à chaque canton en fonction de la densité des effectifs de praticiens pour 10 000 habitants, au niveau du canton pour les chirurgiens-dentistes, les masseurs-kinésithérapeutes, les médecins généralistes libéraux et les médecins généralistes salariés, et au niveau du département pour les médecins spécialistes.

La note de synthèse donne plus d'importance aux médecins généralistes libéraux et aux spécialistes.



## La couverture 4G (2015-2016)



## Le tribunal de Gray (Haute-Saône) est à vendre

France Bleu, 14 août 2017 © Radio France/Soizic Bour



## L'accès aux services publics dans les territoires ruraux

Depuis le début des années 2010, sous l'effet du développement numérique, les modalités d'accès aux services publics, comme la relation à l'usager, ont profondément changé. Dans le cadre de directives nationales, les administrations d'État et les opérateurs sociaux ont rationalisé leurs effectifs, réorganisé leurs services et réduit leurs implantations territoriales. (...)

Selon le ministère de l'Intérieur, pour les usagers subissant la "fracture numérique", des solutions d'accueil (points numériques, MSAP (Maison de services au public), ont été mises en œuvre afin de les accompagner dans leur démarche et de compenser la fermeture des guichets. ...) Outre une préparation et une anticipation insuffisantes, l'accompagnement des usages dans la dématérialisation est apparu trop faible et les restrictions d'accès physique aux sous-préfectures ont accentué les difficultés liées à la mise en œuvre des téléprocédures. (...)

En pratique, en abandonnant son activité de guichet, le ministère de l'Intérieur a transféré aux services de l'état-civil des communes, mais aussi aux maisons de services au public (MSAP), certaines missions qui relevaient préalablement des préfectures et sous-préfectures. (...)

Cette évolution s'est traduite par une diminution des effectifs des sous-préfectorats. Ainsi, en 2013, 40 sous-préfectorats comptaient moins de 10 agents ; en 2018, on en dénombrait 76, soit près de 33 % des sous-préfectorats. 7 sous-préfectorats ont moins de 5 agents avec un minimum pour la sous-préfecture de Clamecy dans le département de la Nièvre.

Rapport de la Cour des comptes et des Chambres régionales et territoriales des comptes, mars 2019.

## HABITER LE RURAL

# Consommer

L'urbanisation des campagnes renvoie à celle des modes de vie. Si elle a été permise par le raccordement des réseaux achevé dans la décennie 1960, la consommation en est un des marqueurs même si le consommer en rural présente certaines spécificités. La grande distribution (GMS) domine mais s'y (ré-)inventent aussi des formes commerciales de proximité du fait de nouvelles demandes des consommateurs.

En France, 64,3 % des achats alimentaires et 16 % des autres achats (INSEE, 2016) s'effectuent en GMS, les premiers représentant toujours le gros du chiffre d'affaires (66 % pour les hypermarchés et 82 % pour les supermarchés). Ces infrastructures commerciales ont essaimé sur tout le territoire : après le premier hypermarché créé en banlieue parisienne à Sainte-Geneviève-des-Bois en 1963, le système conquiert les périphéries urbaines à la fin des années 1970 et gagne le rural dans la décennie 1980 durant laquelle "les créations de grandes surfaces s'opèrent tous azimuts, dans les communes urbaines (...), mais également dans des bourgs dépassant parfois à peine 500 habitants, ou encore dans des communes rurales situées en périphérie des petites villes" (Pouzenc, 2018). Ce sont, en périurbain, les centres régionaux commerciaux, vastes ensembles complets autour d'une "locomotive" principale alimentaire. Plan de Campagne regroupe 518 enseignes soit une surface commerciale de 250 000 m<sup>2</sup> ; il est installé au centre d'un vaste bassin de consommation, entre Marseille et Aix, en sortie d'autoroutes, sur les communes de Pennes-Mirabeau et Cabriès, en discontinuité complète pour cette dernière du site villageois premier sis sur un éperon rocheux. Dans le rural, les surfaces

sont plutôt aux alentours de 2 500 m<sup>2</sup>, ou moins, pour éviter depuis la loi Royer (1976) la procédure d'autorisation d'implantation. Mais partout, ces GMS s'installent en dehors du centre ancien dans une logique de moindre coût foncier et pour une meilleure accessibilité. Le quadrillage de l'espace est désormais achevé avec une montée des concurrences entre enseignes quand, dans la période faste, elles s'étaient plus ou moins partagé la France, entre Auchan, surtout au Nord, et Leclerc surtout à l'Ouest par exemple ; les implantations actuelles témoignent aussi d'une segmentation entre les marchés urbain et rural, avec certaines enseignes réservées au rural (Cache Cache pour le prêt-à-porter).

La multiplication des GMS a fragilisé les commerces de centre-ville avec la disparition, entre 1980 et 1990, de 25 à 30 % des commerces de bouche dans les villes moyennes à grandes. Le mouvement se poursuit pour les commerces non alimentaires – le magasin de vêtements pour hommes est considéré comme équipement intermédiaire vu sa rareté (INSEE) –, mais il ralentit pour les commerces alimentaires avec des nuances, la boucherie paraissant très fragilisée. Au final, entre GMS et petits commerces, la couverture commerciale par habitant ne s'est pas réellement dégradée (Massal, 2018). Mais les devantures murées contribuent au sentiment d'abandon des centres et accentuent leur désertion par l'habitat. Quant à la création d'un second centre autour du supermarché, polarité marchande accessible quasi uniquement en voiture et devenu centre de vie avec la coalescence de certains services en recherche de foncier (Ehpad,

collège...), elle participe d'une déstructuration du paysage urbain (Aragau, 2009). Elle est en outre excluante pour les personnes âgées non motorisées, contribuant à leur isolement, les parkings de supermarchés s'imposant *a contrario* comme de nouveaux lieux pour les adolescents (Didier-Fevre, 2016).

Certaines inflexions se lisent du fait des revendications d'un manger sain et traçable après les scandales sanitaires des dernières années. C'est l'implantation de nouvelles catégories d'établissements répertoriés "spécialisés divers" par l'INSEE, dédiés aux plats cuisinés, aux produits bio, équitables et locaux. La forte revendication de la proximité conduit au foisonnement des circuits courts participant d'une économie de la confiance basée sur la (re)connaissance : regain de formes anciennes comme les marchés de plein vent et les ventes à la ferme ; formes innovantes avec l'avènement de magasins de producteurs et de lieux de distribution de paniers dans un contrat agriculteur-consommateur (les AMAP ou Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne sont les plus connues). Les grandes enseignes ont intégré ces demandes dans des supérettes de proximité aux linéaires de produits locaux (Vival pour Casino ou Proxi pour Carrefour) et elles viennent concurrencer les commerces multiservices souvent financés par les communes qui se recréent ici et là. Cette nouvelle économie de la proximité s'attache enfin à combler les fermetures avec l'installation de distributeurs automatiques (lait, pain, poulet...) tenus par des commerçants ou des agriculteurs ou, plus classiques, des formules itinérantes de tournées pour les personnes âgées et / ou isolées dans des logiques de lien social.

### Le concept Proxi

L'enseigne Proxi s'est donnée la mission de dynamiser le milieu rural avec un lieu convivial où l'on se rend des services en offrant deux types de format :

Proxi, des magasins de petit format organisés autour d'un point fort attractif comme les produits frais, une station-service, un tabac-presse...

Proxi Super, des commerces alimentaires plus grands organisés autour des pôles alimentaires traditionnels comme la zone marché, le point chaud, la boucherie-charcuterie...

[www.franchise-proximite.carrefour.com/nos-enseignes/franchise-proxi/commerce-alimentaire-proxi/](http://www.franchise-proximite.carrefour.com/nos-enseignes/franchise-proxi/commerce-alimentaire-proxi/)



**Zone commerciale de Plan-de-Campagne, la plus grande de France, en 2004**

© Boris Horvat / AFP Photo

### Le retour des marchés de plein vent

Aujourd'hui, les marchés alimentaires connaissent un nouveau dynamisme plus ou moins remarquable suivant les régions. (...) Souvent décrits pour leur ambiance particulière et leur convivialité, les marchés font depuis quelques années l'objet d'un intérêt renouvelé et de politiques spécifiques visant à asseoir leur dynamisme dans les territoires. Le renouveau des marchés de détail signalé par plusieurs auteurs (Delfosse, Schéffer) se mesure également à la multiplication des

marchés-événements, des marchés saisonniers et des marchés spécifiques et thématiques : marchés nocturnes, bio, locaux, paysans, festifs, à la ferme. (...)

Les marchés cristallisent les principaux enjeux alimentaires des territoires : ils posent la question de l'accessibilité à une alimentation de qualité pour tous, celle de la reterritorialisation de l'agriculture et du maintien des commerces de bouche et de proximité.

(...) Au sein de la région Rhône-Alpes par exemple, les disparités sont grandes entre le département du Rhône où presque 10 % des dépenses alimentaires des ménages s'effectuent sur les marchés (ce qui est plus que la moyenne nationale), et le pays Roannais où cette part ne représente qu'environ 2 % (moins que la moyenne nationale).

Aurore Navarro "Actualité des marchés de plein vent", *Pour*, 2012/3-4.



**Une épicerie ambulante, Le Guéret, Creuse, 2018**

© Jérôme Sessini / Magnum Photos

## HABITER LE RURAL

# Culture et loisirs

"Quand on parle de culture en milieu rural, on est souvent dans les contrastes, voire des oppositions entre désert et foisonnement culturel, (...) entre une culture portée par une vision nostalgique de la campagne et une autre qui vise la modernité et l'innovation" (Delfosse, 2018). L'offre est en effet multiforme, destinée aux habitants, aux touristes et résidents de passage, au risque de se faire saisonnière.

Loin d'être un désert culturel, les espaces ruraux français concentrent de nombreux lieux culturels dont la polyvalence est une réponse aux faibles densités. Nombre d'édifices patrimoniaux sont devenus lieux de diffusion culturelle depuis le château renaissance d'Oiron (Deux-Sèvres) et ses expositions d'art contemporain aux églises transformées en salles de concert (les Eurochestries par exemple, en Poitou-Charentes). Il en est de même pour les lieux dédiés : les Scènes de musiques actuelles (SMAC, label ministère de la Culture de 1998) ou les médiathèques des petites villes offrent des lieux d'exposition, un auditorium et certaines deviennent même des lieux de convivialité. La SMAC du Jura, labellisée en 2014, est installée dans la commune de Brainans (200 habitants) entre Poligny et Lons-le-Saunier dans un ancien Moulin : ses 60 concerts annuels accueillent 16 000 spectateurs ; elle soutient des projets d'action culturelle scolaire et extra-scolaire et offre dix résidences d'artistes ; enfin elle porte un festival itinérant, Les Nuits (Re)Belles, en juillet, dont l'objectif est la découverte et la dynamisation du territoire.

L'itinérance est le second caractère des formes culturelles en rural pour pallier distances et faible densité.

Pratique ancienne qui s'est étiolée dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle (équipements intercommunaux, passage au numérique...), elle connaît une nouvelle jeunesse. Les cinémas itinérants se multiplient dans le cadre des parcs naturels régionaux (l'initiative Ciné Parc dans le PNR Livradois-Forez) ou à des échelles régionales (en Centre-Val de Loire avec trois camions qui portent une salle de 100 places). L'itinérance peut être le fait d'un geste artistique, certaines compagnies théâtrales renouant avec le théâtre à la Molière mais le plus souvent elle traduit la volonté des collectivités locales d'irriguer tout leur territoire et de créer une identité locale. Plusieurs régions ont adopté une stratégie culturelle avec, comme en Pays de la Loire, la création d'un fonds de développement culturel territorial particulièrement attentif aux territoires ruraux : en 2017, le spectacle *Histoires sacrées d'Angers Nantes Opéra* a été programmé dans neuf communes rurales de la région et, en 2018, un spectacle du Centre national de danse d'Angers. La formule vaut aussi pour les "parcours" : ceux autour des jardins de toutes tailles et de tous styles connaissent un grand succès, proposant aussi des animations ludiques et conviviales autour de la gastronomie, la musique et le théâtre.

Cet exemple révèle l'importance des initiatives privées et associatives dans ces actions de promotion de la culture et de loisirs pour les habitants – les investissements publics privilégiant des formes culturelles plus élitistes et / ou susceptibles de drainer des publics plus larges. Les cafés associatifs ou privés en témoignent comme celui des "Hauts Parleurs" à Villefranche-de-Rouergue, véritable tiers-lieu redonnant vie au centre

bourg avec des spectacles et des activités favorisant le vivre ensemble et répondant aux besoins des différents types d'habitants. Les Villages du livre en sont une autre forme, portée qui par des associations (Savenn Douar pour Bécherel dans l'Ille-et-Vilaine qui compte une quinzaine de librairies pour 600 habitants), qui par des bouquinistes (Montolieu au pied de la Montagne Noire dans l'Aude avec ses 17 libraires et ses lieux d'exposition pour 700 habitants), tous soucieux du patrimoine architectural et de redonner vie à ces bourgs.

Si le foisonnement est réel, formes ordinaires et manifestations à forte renommée sont encore en recherche d'articulations. Nombre de festivals, principalement l'été, basés en campagne comme celui de Marciac, petite cité de 1 200 habitants dans le Gers, qui rassemble 200 à 300 000 personnes pour son festival de Jazz, offrent toutefois des retombées économiques et d'emploi. Quant aux fêtes des vendanges ou des battages, des bals dont celui du 14 juillet, des spectacles de rue lors des marchés paysans, ou encore des fameux lots de campagne promus par les associations et les communes, ils participent d'une représentation plébiscitée de la ruralité. "Parce que le loto (...) se déroule exclusivement de façon présentielle au sein d'une communauté, il est associé à la fête. Grand-messe ou petite sortie, le loto est d'ailleurs souvent intégré dans une succession d'événements, lors de (longs) week-ends festifs, entre la brocante ou le vide-grenier du matin, le spectacle de cabaret le soir, et la fête foraine toute la journée" (Zrinscak, 2013).

**Le groupe The Blue Potter Pot se produit dans *Les Nuits (Re)Belles***

Censeau, 2018 © Le Moulin



**Les Hauts Parleurs,  
un café associatif dans l'Aveyron**

En Midi-Pyrénées, nous comptons une cinquantaine de cafés associatifs (...) ; en Aveyron une petite dizaine et à Villefranche-de-Rouergue un seul, Les Hauts Parleurs (...). Villefranche-de-Rouergue est une commune rurale, à l'écart des grands centres urbains et de la grande diversité des offres culturelles et sociales qui y sont liées. Cette bastide, fondée en 1252, possède un patrimoine architectural et historique remarquable avec un grand marché hebdomadaire le jeudi. Cependant le cœur de la vie populaire, commerce, habitation, vie sociale bat au ralenti, les commerces ferment, la dynamique quotidienne a tendance à se concentrer dans les zones commerciales périphériques, la bastide étant valorisée avant tout pour son potentiel touristique. Pourtant l'élan humain est fort, l'envie et le besoin de rencontre et de partage est vif, si on se réfère aux 250 associations déclarées sur la commune.

(...) En quelque chiffre l'association c'est 200 adhérents dont une vingtaine d'associations, une trentaine de bénévoles qui participent chaque mois à la vie du café (...). Le lieu est ouvert du mercredi au samedi, on peut y manger les midi et une programmation socio-culturelle dense et variée y est proposée : entre 50 et 80 concerts par an de styles très différents ; une vingtaine de projections de films, des ateliers pour les enfants, pour les adultes, des repas à thèmes, des réunions de collectifs, des temps associatifs, une exposition par mois. Deux salariés, embauchés par l'association, sont chargés de la co-coordination des activités et de la gestion du bar-restaurant.

**Coline Rios, Lola Maurin et Marc Chuzeville, "Les Hauts Parleurs, café associatif à vocation socio-culturelle dans l'Aveyron", Pour, n° 226, 2015/2.**



**Affiche de la SMAC du Jura**

© Création graphique "Rouge Poisson"



**Un loto à Guiscriff dans le Morbihan, en 2004**

© Jérôme Fouquet / Ouest France / Maxppp

## HABITER LE RURAL

# Petites villes et centres bourgs : vers une revitalisation ?

Les centres anciens des petites villes et des bourgs ont été construits dans le contexte de l'ère paysanne. Leurs logiques d'aménagement étaient la préservation des terres agricoles, la vie de communauté villageoise et le commerce. Cette période a produit des habitats denses, ainsi qu'une diversité architecturale et paysagère tout à fait exceptionnelle puisque chacun faisait avec les matériaux à disposition. L'ère industrielle a produit un aménagement tout autre. Au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, les politiques publiques favorisent un zonage fonctionnaliste de l'espace pour produire, consommer, se loger, se distraire, en étant motorisé. Cette nouvelle façon d'aménager s'inscrit dans l'imaginaire collectif de l'époque, celui de la modernité, de l'individualisation, de la mobilité de générations qui souhaitaient s'émanciper de la rude vie paysanne. C'est ainsi que, jugés peu pratiques et démodés, les centres anciens sont abandonnés au profit d'une expansion périphérique, où se juxtaposent sans projet politique et urbanistique global, les lotissements, les supermarchés et les zones d'activités, trilogie conçue comme un moyen de dynamiser l'espace et de capter la fiscalité.

Cet aménagement connaît aujourd'hui plusieurs limites. Le zonage a abaissé l'intensité d'usage des espaces et donc leur vitalité (lotissements vides le jour, zones commerciales désertes la nuit...), d'autant que la circulation automobile sans contraintes a chassé des rues les piétons, les cyclistes et les enfants. La standardisation de la production immobilière a entraîné une banalisation des architectures et des paysages qui semblent avoir perdu presque toute beauté. La désertion des centres, quel que soit le contexte

démographique, offre le triste visage de la vacance et de la déliquescence, alors qu'autour les terres agricoles sont gaspillées pour la construction neuve.

On observe aujourd'hui, une évolution de la société marquée tant par le paradigme du développement durable, que par l'avènement de l'ère des loisirs et du tourisme qui conduit à réinvestir des "paradis verts", pour se sentir comme en vacances tout le temps et en tout lieu. La trilogie terrasse / barbecue / piscine, l'image idéale du marché de Provence ou encore la forte patrimonialisation (puits, lavoirs, ruelles pavées, crêpis anciens...) en témoignent. D'une certaine manière, "l'esprit village" est devenu un des moteurs du désir résidentiel et les centres anciens retrouvent de l'intérêt aux yeux des jeunes générations. Les politiques publiques accompagnent la tendance. En 2014, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a lancé un programme expérimental autour de 54 bourgs, des centres de bassins de vie ruraux en perte de vitalité ou des bourgs de troisième couronne périurbaine faisant face à de fortes demandes en logements et services. Un foisonnement de politiques locales a suivi. Elles encouragent partout la reconquête des centres-bourgs et des petites villes. Les résultats sont divers.

Dans les régions de déclin démographique ou industriel, la revitalisation, soutenue par des maires actifs, s'attache au cadre de vie des habitants afin de leur redonner fierté en leur territoire. Il en est ainsi à Joinville en Haute-Marne (3 200 hab.), qui a perdu 1 500 habitants depuis la désindustrialisation des années 1980. Les interventions sont patrimoniales et visent la revitalisation

du centre Renaissance, ancien fief de la famille de Guise, hier totalement délabré. Le retentissant week-end festif "Osez Joinville", véritable braderie du patrimoine à vendre, présente toutes les subventions à la rénovation avec l'aide d'un architecte des Bâtiments de France.

Dans les régions touristiques, la mise en scène paysagère l'emporte comme à Lauzerte (1 500 hab.) dans le Quercy, bastide à flanc de colline sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, classée parmi les plus beaux villages de France et Grand Site Occitanie. Les opérations de réhabilitation portent surtout sur la ville haute, déserte du fait des contraintes topographiques à la mobilité et sa liaison à la ville basse contemporaine.

En revanche, dans les régions de forte pression démographique, la reconquête des centres anciens est la simple poursuite de la "modernité" qui, après le lotissement de périphérie, promeut aujourd'hui la densification par la construction de petits collectifs standardisés, comme on peut l'observer au Loroux-Bottereau (8 000 hab.), bourg aujourd'hui métropolisé, de la région nantaise.



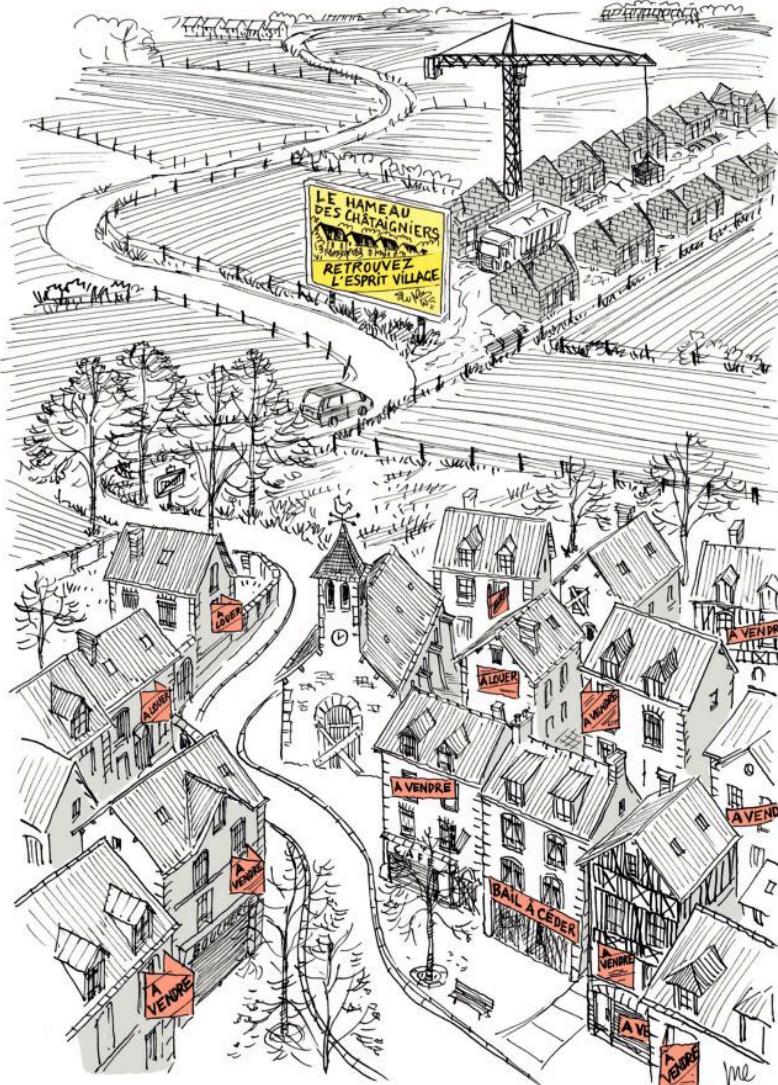
Revitaliser le centre de Joinville (Haute-Marne)

© Ville de Joinville, 2019



### Schéma d'intervention sur les aménagements urbains à Lauzerte (Tarn-et-Garonne)

© Bureau d'étude Urbanis, octobre 2015



### Un centre-bourg déserté

Dessin de Martin Etienne paru dans  
"Les "non-lieux" pavillonnaires à la campagne",  
revue d'a, n° 270, avril 2019  
© Martin Etienne



Quartier résidentiel du Loroux-Bottereau dans le vignoble nantais

© Valery Joncheray

## HABITER LE RURAL

# Pauvreté, niveau de vie et gentrification

Les nouveaux modes d'habiter en rural prennent acte des transformations initiées par la périurbanisation et les migrations d'agrément sur une société agricole dominante et très hiérarchisée jusque dans les années 1970. Des contrastes forts se lisent entre des ruraux paupérisés par des valeurs immobilières en chute libre et des mobilités nécessaires pour accéder aux emplois concentrés dans les pôles urbains et des ruraux "gentrificateurs" disposant de moyens financiers supérieurs et / ou d'un plus fort capital culturel. La ligne de partage n'est pas toutefois seulement entre anciens et nouveaux habitants.

La pauvreté est difficile à appréhender faute d'indicateurs couvrant suffisamment de communes. La carte du niveau de vie révèle le décrochage du rural peu et très peu dense par rapport à l'urbain et le périurbain. Certaines zones se détachent : ainsi le département de l'Aude qui conjugue monde viticole en crise et taux de chômage particulièrement élevés ou encore ceux des Pyrénées orientales, du Cantal et de la Creuse. La partition entre zones littorales plus urbanisées du fait des migrations d'agrément et les zones intérieures est tout aussi marquée. Ces niveaux de vie inférieurs tiennent à l'histoire de ces espaces. Les retraités, agricoles notamment, y sont nombreux avec des retraites faibles voire inexistantes pour les femmes dont le statut a été reconnu tardivement ; les espaces ruraux industriels sont également touchés avec des salaires relativement faibles dans les industries traditionnelles (textile ou petite métallurgie comme en Thiérache ou dans le Jura) dont beaucoup sont en crise. Enfin s'y ajoutent autour des aires urbaines les territoires des

captifs du périurbain (Rougé, 2005) qui, en recherche de logements bon marché, n'ont pas mesuré les coûts de la mobilité. Les jeunes ruraux sont particulièrement concernés, comme le montre l'enquête des missions locales pour l'emploi de la région Centre : moins diplômés, handicapés du fait de la faiblesse des moyens de transport, ils peinent à accéder au marché du travail qui se concentre dans la ville ; faute de parcs de logements locatifs en campagne, la décohabitation est rendue difficile ; enfin, les aides, conçues plutôt pour les jeunes urbains, leur échappent en partie. Ainsi les associations caritatives ont-elles multiplié leurs dispositifs en rural : le Secours populaire a ouvert une épicerie solidaire dans le Limousin et soutient le covoiturage ; à Loriol, dans la Drôme, la Fondation de l'Abbé Pierre engage des actions contre le logement indigne ; dans le pays Terres de Lorrains, ATD Quart Monde promeut des actions "pour se nourrir quand on est pauvre" (achats groupés et mise à disposition de jardins nourriciers).

À l'autre extrémité, s'affirment des logiques de gentrification – terme forgé pour les quartiers centraux de la ville pour désigner les processus de rénovation ou restauration urbaine avec remplacement de populations pauvres par des groupes sociaux plus aisés. La périurbanisation s'apparente à un phénomène de gentrification, tant les couronnes périurbaines concentrent des populations au niveau de vie élevé à très élevé, aussi bien en Île-de-France que dans les zones frontalières. Plus encore les "gentrificateurs" privilégient les régions bien reliées (les grandes vallées fluviales) offrant des aménités environnementales (beaux paysages, moindre

pollution) : ainsi les vignobles à forte notoriété ou certaines zones méridionales comme le Luberon qui accueille depuis quarante ans des artistes parisiens et provençaux (Helle, 1997). Certains territoires sont plus originaux comme le plateau de Millevaches en Limousin où belle nature, milieu authentique voire de résistance à une certaine modernité sont plébiscités (Richard et al., 2014). Ces "gentrificateurs" peuvent aussi être Anglais comme en Dordogne ou Hollandais comme dans les Cévennes. Dans tous les cas, résidents secondaires et / ou principaux participent à la réhabilitation du bâti, à l'installation de nouveaux commerces de proximité ou saisonniers, soutiennent des initiatives culturelles (cafés, animations de jardins...). Cette gentrification ne signifie pas expulsion comme dans les centres-villes, les maisons étant souvent désertées, mais elle conduit à une juxtaposition, entre les anciens ruraux qui ont fait construire quand ils le pouvaient des pavillons modernes et les nouveaux amoureux des belles pierres et des demeures de caractère.

La cohabitation de ces deux figures extrêmes n'est pas exempte de conflits : les élections municipales en sont le théâtre avec un remplacement progressif des élites anciennes, notamment la fin de la domination agricole sur les conseils municipaux ; la hausse des prix immobiliers qui exclut les locaux désireux de rester au pays en est une autre facette. Elle alimente aussi des "rancœurs" qui cristallisent les tensions : sur la répartition des aides sociales alors qu'elles sont déjà faibles, sur le faible recours aux artisans locaux, ou encore sur des logiques marquées d'entre-soi.

## Lutter contre la précarité : "Solidarité Millevaches"

L'association a été créée en 1998, avec le soutien du Secours catholique, à l'occasion de la dynamique d'accueil de la région pour accompagner les familles, personnes en grande difficulté souhaitant s'installer plus particulièrement sur notre montagne limousine", explique Anne-Claire Lourd qui a été envoyée en mission par sa congrégation (les sœurs de Saint-Charles) en 1991 sur le plateau de Millevaches. (...) Nous avons entrepris une démarche de restructuration, pour faire face à la baisse des subventions et au contexte économique qui se durcit. Sur le plateau de Millevaches, il n'y a pas de travail et la population est vieillissante. Désormais, notre accompagnement est plus social avec la mise en place d'un projet de transport solidaire, covoiturage et épicerie sociale itinérante pour lequel nous avons reçu le 1<sup>er</sup> prix de l'innovation sociale en 2012".

**Christine Moutte, "Anne-Claire Lourd lutte contre la précarité sur le plateau de Millevaches depuis 15 ans", La Montagne, 30 mai 2013.**



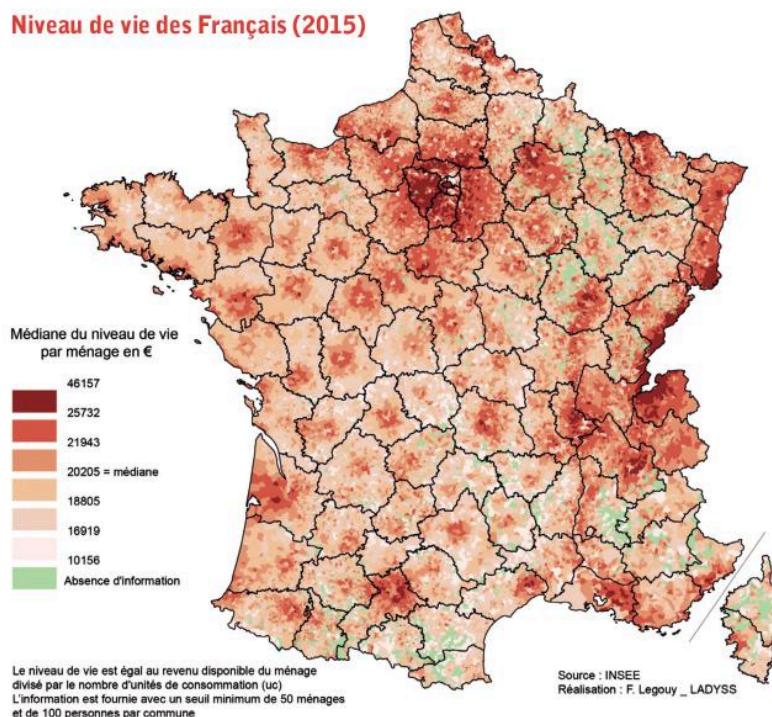
## Atelier de décoration d'intérieur à Saint-Cyprien, en Dordogne en 2015

Greta Tommasi, "La gentrification rurale, un regard critique sur les évolutions des campagnes françaises", Géoconfluences, 27 avril 2018 © Greta Tommasi

## Les jeunes ruraux dans la région Centre

(...) Les missions locales de la Région Centre ont constitué un échantillon de 110 communes de moins de 2 000 hab. afin d'analyser et d'observer les caractéristiques et besoins des jeunes y résidant. (...) Ces 110 communes se caractérisent par une très faible densité (20,8 hab./km<sup>2</sup>), des revenus imposables faibles (une moyenne de 20 600 euros et des minima à 11 252 euros). Les jeunes résidant dans ces communes sont majoritairement des actifs (52,2 %) avec une

## Niveau de vie des Français (2015)



## Maison de village avec toit effondré

Cercy-la-Tour, Nièvre, 2013 © Pierre Gleizes / RÉA

entrée précoce dans la vie active liée à une durée d'études plus courte.

(...) Si le taux de chômage est plus faible que celui des jeunes urbains, les missions locales reconnaissent un taux de couverture et un suivi plus faible. (...) Les jeunes ruraux sont moins nombreux dans les programmes d'accompagnement parce que le mode de calcul des objectifs par mission locale leur est défavorable (le Fonds d'aide aux jeunes géré par les Conseils départementaux a des délais plus longs pour les jeunes ruraux). (...) L'étude montre qu'il est difficile d'accéder à l'autonomie que ce soit

en termes de logements ou de vie de couple, notamment du fait du manque de logements locatifs. (...) 20 % des jeunes déclarent ne disposer de, ni d'avoir accès à aucun moyen de transport (7 % pour les jeunes urbains) d'où des difficultés d'accès à l'emploi et à la vie sociale. (...) S'ils signent proportionnellement davantage de CDI que les jeunes urbains, ils accèdent moins aux CDD, missions d'intérim... du fait des problèmes de transport.

**Éléonore Poirier, "Regards des missions locales pour l'emploi sur la jeunesse de leurs territoires", Pour, n° 225, 2015/1.**

## LE RURAL ENTRÉ EN MULTIFONCTIONNALITÉ

# La crise de l'agriculture

À *La révolution silencieuse. Le combat des paysans* (Debatisse, 1963) évoquant les progrès de la révolution agricole des années 1950 succède désormais "le suicide des agriculteurs, l'hécatombe silencieuse" (titre d'un article de Béatrice Gurrey paru *Le Monde* en janvier 2019), auquel répond en écho le livre de Michel Houellebecq, *Sérotonine* (2019), où le suicide des paysans passe inaperçu faute d'être un sujet d'actualité intéressant les médias. Un demi-siècle s'est écoulé entre la période où les agriculteurs sont investis d'une "ardente obligation" de nourrir la France et le monde, et le moment où leur légitimité est remise en question, où ils sont accusés de polluer l'environnement, de profiter des subsides de la PAC en pratiquant une concurrence déloyale aux agricultures non subventionnées des pays en développement. L'agriculture française est en crise, une crise économique, environnementale, politique, sanitaire et finalement sociétale.

Le tournant politique et économique a été amorcé au début des années 1960 quand Edgard Pisani, alors ministre de l'Agriculture, a modernisé l'agriculture française, modernisation transférée à la CEE pour donner la PAC. Trente ans plus tard, en guise de bilan, il estime que le modèle de la PAC, même réformée, n'est plus viable : "En préférant la filière au territoire, l'agriculture européenne participe à ce mouvement de rupture entre économie d'une part, territoire et société de l'autre, rupture de l'équilibre traditionnel qui a fondé un mode de vie et une civilisation" (*Le Monde*, 12 mars 1996). La modernisation de l'agriculture française a entraîné un processus de déterritorialisation (Rieutort, 2009) qui privilégie une

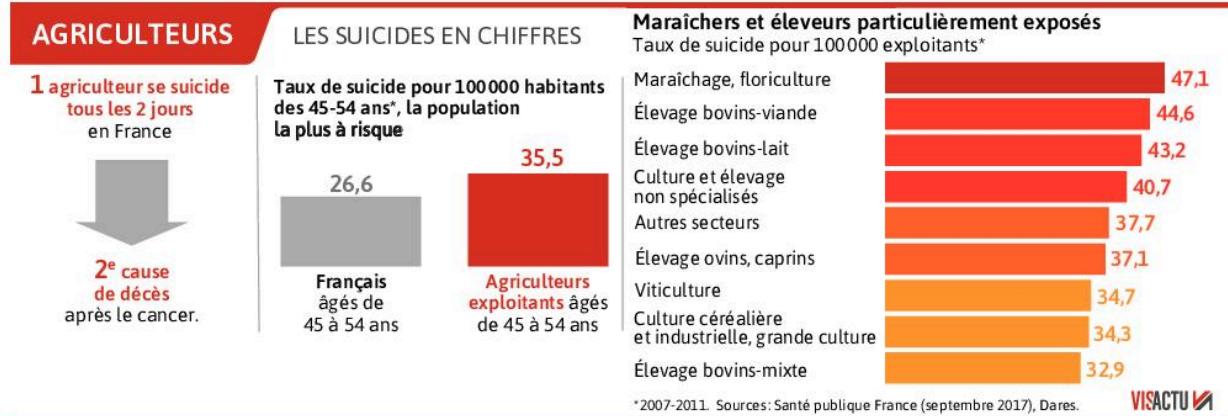
agriculture productiviste requérant des investissements très lourds alors que les aléas météorologiques se multiplient et que les marchés mondiaux sont de plus en plus volatiles. Dans cette agriculture modernisée, "aux terroirs ont succédé les bassins : bassin céréalier, bassin allaitant, bassin porcin, bassin laitier... à l'instar des bassins industriels, dont l'érection au rang de bassin a précédé soit leur obsolescence, soit leur déménagement". (Hervieu, 1996) ; les petites exploitations sont vouées à disparaître et le paysan est devenu exploitant professionnel, sous la dépendance des industriels de l'amont à l'aval et de la grande distribution. Les marges de manœuvre laissées aux exploitants sont étroites dans ce système : avec des revenus réels en baisse alors que les volumes (et les charges) augmentent, d'où une baisse de leur rentabilité budgétaire, ils sont condamnés à agrandir les surfaces cultivées et/ou à intensifier les modes d'élevage, sauf à se tourner vers une agriculture re-territorialisée et labellisée, à l'image de l'élevage de porcs noirs basques. Dans ce contexte, le nombre d'exploitations est passé de 1,587 millions en 1970 à moins de 450 000 en 2017. La forte baisse des exploitations finit par se doubler d'une perte d'efficacité. En 2018, fait exceptionnel, la France a importé plus de produits agro-alimentaires qu'elle n'en a exportés en valeur. En l'espace de sept ans, nous sommes passés d'un excédent de 6 milliards à un déficit de 300 millions d'euros. Les explications sont de plusieurs ordres : la montée de la concurrence européenne (Allemagne, Pays-Bas, Pologne), la diminution de 17 % de sa SAU en 60 ans, des pertes de marchés ou de nettes insuffisances dans certains secteurs

comme les volailles (la France importe près de 34 % de sa consommation), les produits bio, les produits laitiers, les industries agroalimentaires, sans oublier les difficultés de recrutement et le coût de la main-d'œuvre... Les conséquences du Brexit seront très importantes, dans tous les secteurs agro-alimentaires, car le Royaume-Uni est le pays avec lequel le solde de la balance commerciale de la France est le plus important.

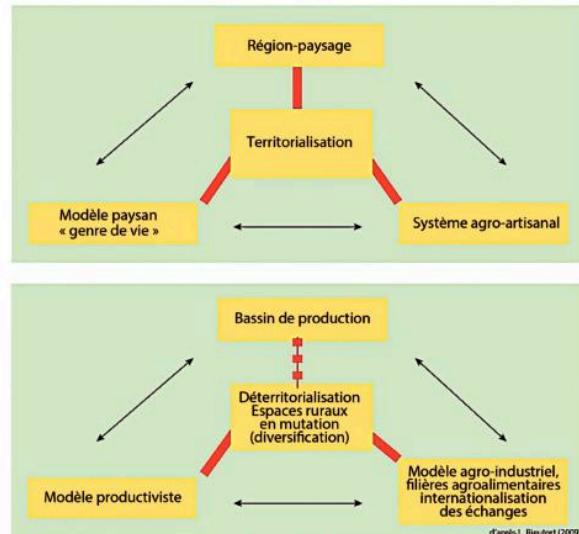
Au cours des années 1990, les revenus de la production végétale ont dépassé ceux de la production animale et les filières de l'élevage ont particulièrement souffert en raison des difficultés économiques et de la libéralisation des conditions du marché international. À l'ouverture du marché de l'élevage des pays de l'Europe de l'Est qui a inondé l'Europe de l'Ouest (1990) et à la fin des quotas laitiers (2015), se sont ajoutées des crises sanitaires qui ne cessent d'ébranler le secteur : "vache folle" (1996), poulet à la dioxine (1999), grippe aviaire (2004), graines germées infectées par une bactérie (2011), lasagnes à la viande de cheval, chevaux de laboratoire à la boucherie (2013), œufs infectés par le produit phytosanitaire fipronil, scandale du lait infantile contaminé à la salmonelle (2017), fièvre porcine (2018-2019)... La répétition des crises, l'impression de n'être qu'un pion aux mains de puissants groupes financiers, les difficultés financières insolubles et le désamour affiché d'une partie de l'opinion publique ont entraîné une surmortalité chez les paysans mais aussi une diminution sensible des transmissions familiales. Les installations hors cadre familial ont doublé entre 1993 et 2003 et sont même devenues majoritaires dans l'agriculture urbaine.

## Le suicide chez les agriculteurs

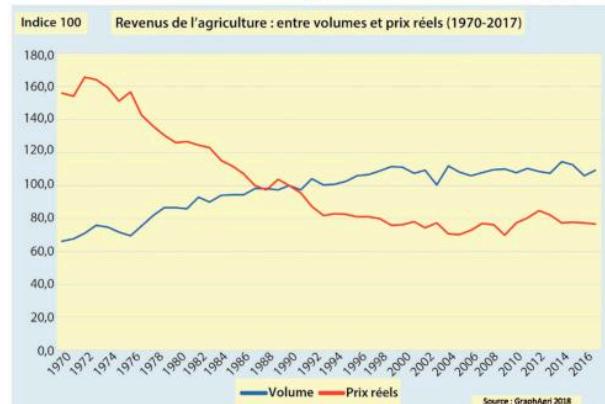
© Visactu



## Le système de l'agriculture paysanne et déterritorialisée



## Évolution des revenus de l'agriculture



## Élevage de porcs noirs basques, à Saint-Martin-d'Arberoue (Pyrénées-Atlantiques)

Ferme Agerria, 2010 © Jean-Daniel / Hemis



## Élevage industriel de porcs à Saint-Germain-des-Angles (Eure)

Truies fécondées dans leurs enclos, 2004

© Jean-Pierre Muller / AFP Photo



## LE RURAL ENTRÉ EN MULTIFONCTIONNALITÉ

# Vers de nouveaux modèles agricoles

Les crises répétées de l'agriculture française et les revendications socio-environnementales ont conduit à l'avènement de nouvelles manières de faire l'agriculture. Parmi celles-ci, deux grandes tendances s'affirment aujourd'hui : l'une toujours plus *high tech* avec l'agriculture connectée, l'autre encore marginale qui puise dans l'idée d'un retour paysan et dans le *care* à destination des sols et/ou des consommateurs. Elles augurent pour certains d'une nouvelle révolution agricole, pour d'autres d'une transition socio-agro-écologique.

L'agriculture connectée ou de précision repose sur une collecte de données – via des drones, des avions ou satellites avec des systèmes d'information géographique (SIG) installés dans les tracteurs – pour aller vers une intervention plus fine sur les parcelles ou les animaux. Elle est très répandue dans la céréaliculture comme en Seine-et-Marne mais aussi dans la viticulture ou l'élevage laitier, du fait d'agriculteurs mieux formés. Habitués par un souci de la performance, ces derniers, qui ont utilisé le temps gagné pour se diversifier (cueillette ou vente à la ferme, transformation sur place...), demeurent un groupe puissant lié aux organismes traditionnels de la profession : ils développent un discours autour de la durabilité économique, voire environnementale, dans une logique d'apports calculés d'engrais et de pesticides. Certaines formes d'agriculture urbaine en plein essor, soit l'agriculture intra ou périurbaine et pour la ville, se rattachent à ces agricultures *high tech* : serres sur les toitures ou fermes verticales hydroponiques avec des exemples à Paris dans le cadre de l'appel à projets *Parisculteurs*, la

ferme des Cinq ponts à Nantes, Climax à Angers ou encore la tour maraîchère de Romainville (93). Si ces projets incluent la proximité en retissant des liens avec les consommateurs, ils sont fondés sur des techniques de pointe coûteuses (récupération de chaleur, étanchéité, contrôle de l'eau...) qui renvoient à une culture de l'ingénierie et peinent à s'ouvrir au public (accessibilité, partage...).

Les autres voies, de l'agriculture bio à la permaculture en passant par la biodynamie, sont qualifiées d'alternatives, plus ou moins en rupture avec les formes productivistes. L'agriculture biologique (AB), caractérisée par l'absence d'intrants chimiques, connaît une croissance rapide du fait de la demande : reconnue en 1980 (logo et cahier des charges), elle est soutenue depuis le plan Barnier de 2007, affichée comme l'horizon de l'agriculture durable. L'AB couvre 2 millions d'ha en 2018 (7,5 % de la surface agricole utile française et 300 000 ha sont en conversion) contre 1,1 million en 2015 et 41 600 exploitations sont engagées en bio (9,5 % du total). Tous les systèmes de cultures sont concernés : aux cultures fourragères se sont ajoutés la vigne, les vergers et les grandes cultures avec les plus fortes croissances entre 2016 et 2018 ; de fortes progressions se lisent aussi pour les cheptels, en aviculture, élevage porcin ou en élevage laitier. La France montre toutefois une partition marquée Nord-Sud : les superficies importantes sont au sud de la Loire et les conversions concernent plus de 20 % de la SAU en Provence quand les départements picards sont à moins de 2 % de leur SAU. La Drôme, avec 26 % de sa SAU en bio, est célèbre pour sa Biovallée orientée vers

les plantes médicinales et aromatiques : ce territoire, pionnier avec l'installation de néo-ruraux vers 1968, a su capter des financements européens (Leader) et français (Pôle d'excellence rural) et est labellisé territoire à énergie positive pour la croissance verte.

L'agriculture de proximité, avec les circuits courts associés, constitue le second modèle en croissance. La crise mondiale de 2008 a conduit l'État et les collectivités à se saisir de la question agricole au nom de la sécurité alimentaire et renouer avec les ceintures nourricières des villes d'avant les révoltes des transports et des moyens de conservation (lait UHT inventé vers 1960). Les initiatives sont multiples. Pour les agriculteurs il s'agit d'un nouvel atelier ou d'une diversification (cueillette et vente à la ferme...). Pour les consommateurs, c'est le choix du circuit court : les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne sont fondées sur la signature d'un contrat annuel entre consommateur et agriculteur avec prépaiement – soit un partage des risques – pour un panier hebdomadaire de produits de saison. Quant aux collectivités, elles se lancent dans des projets alimentaires territoriaux (PAT) promus par la loi de 2014 après le vote du Programme alimentaire national en 2010. Co-construits, ils sont basés sur l'achat de terres et l'installation de nouveaux fermiers qui s'engagent à cultiver pour la ville avec des techniques bio ou de permaculture, l'achat privilégié de produits locaux et bio dans les cantines scolaires, et la prise en compte des populations pauvres souvent exclues de ces actions en raison du coût des produits locaux.

## La tour maraîchère de Romainville, en cours de chantier

© ilimelgo et secousses architectes /  
Poltred perspective

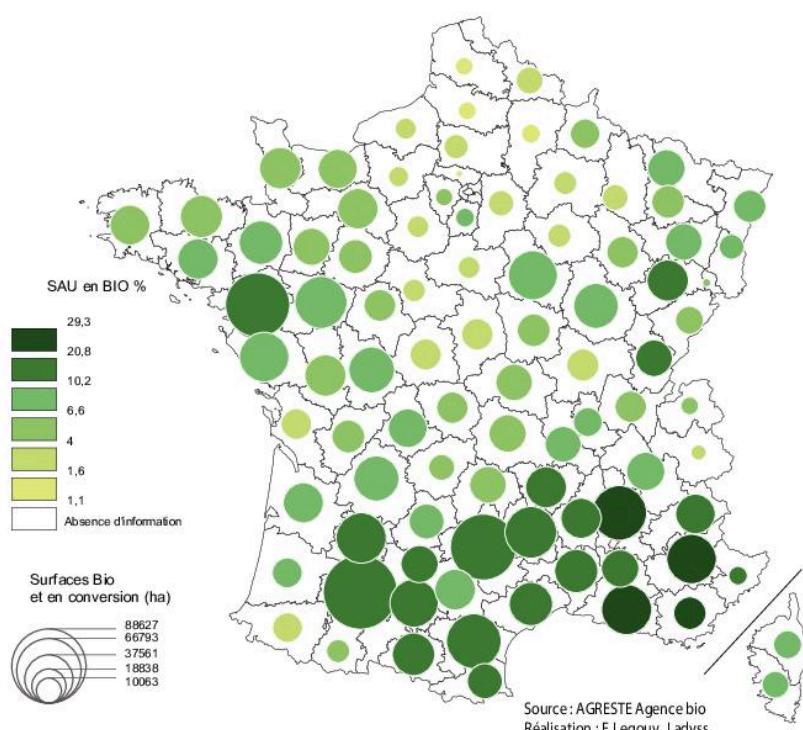


### Agriculture connectée, utilisation d'un drone pour déterminer les besoins en produits phytosanitaires

L'agriculteur Cédric Jullien et le directeur d'Axe-environnement, Emeric Oudin, à Semoine (Aube), le 16 février 2018 © François Nascimbene / AFP Photo



### Surfaces certifiées bio et en conversion. Part de la SAU en bio (2018)



### Appel à installation d'agriculteurs au nord de Toulouse

Nous recherchons des agriculteurs, soit diplômés, soit ayant de l'expérience, pour faire du maraîchage bio en permaculture<sup>1</sup>... un apiculteur souhaitant s'occuper de 10 ruches minimum... un boulanger souhaitant faire pousser lui-même ses céréales... un ou des éleveurs de poules, de lapins, d'alpagas et autre...

Vous serez locataires des terres mais vous aurez une activité indépendante de l'association tout en bénéficiant de sa couverture protectrice en cas de besoin... (location tarif agricole).

Vous aurez la possibilité de louer une maison passive en forme de dôme à quelques pas de votre lieu de travail à loyer fixe et proportionnel à la surface habitée... (prix très compétitifs pour le secteur). Et très peu de factures!!! Car une des parties du projet est de fabriquer de l'énergie (électricité, gaz, eau).

Le but de l'association et donc du projet dans son ensemble est d'intégrer un espace dédié aux visiteurs avec circuit de visite et expositions de projets partenaires attractifs, intéressants et innovants en matière d'écologie et d'environnement.

**Announce publiée sur le site InPACT Occitanie. Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale : [www.inpact-occitanie.org](http://www.inpact-occitanie.org)**

<sup>1</sup> Méthode systémique et globale qui vise à concevoir des systèmes agricoles en s'inspirant de l'écologie naturelle

## LE RURAL ENTRÉ EN MULTIFONCTIONNALITÉ

# L'industrie : tradition et innovation

L'industrie dans les campagnes est ancienne. La proto-industrie (Edelblutte, 2018) y a trouvé les ressources indispensables : matières premières (laine, lin, minerai), colorants (garance, safran, pastel), sources d'énergie (eau, bois), main-d'œuvre... Nombre de campagnes possédaient un savoir-faire dans le travail à façon du textile avec des ouvriers-paysans comme dans le Choletais (mouchoirs et linge de maison), la vallée du Rhône (soie) ou les filatures et tissages dans les vallées des Vosges. Originellement fortement dispersées dans les campagnes, ces industries rurales entrent en déclin avec la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle et plus encore la période des Trente Glorieuses qui consacrent la concentration des industries autour des grandes agglomérations urbaines et dans les bassins de main-d'œuvre des bassins miniers (Nord, Lorraine et bassins du Massif central).

Certaines campagnes industrielles subsistent toutefois et connaissent de véritables réussites, à l'origine de districts industriels organisés autour de PME capables d'une grande réactivité pour des donneurs d'ordre internationaux (lunetterie du Jura autour de Morez, Cosmetic Valley de la région Centre-Val de Loire, plasturgie centrée sur Oyonnax, métallurgie légère concentrée dans le Vimeu industriel, industries variées du Choletais avec notamment la navigation de plaisance...). Devenus de véritables systèmes de production localisés (SPL) à fort capital humain, investis dans la recherche et le développement, ils sont soutenus par la procédure de pôles d'excellence rurale inaugurée en 2005.

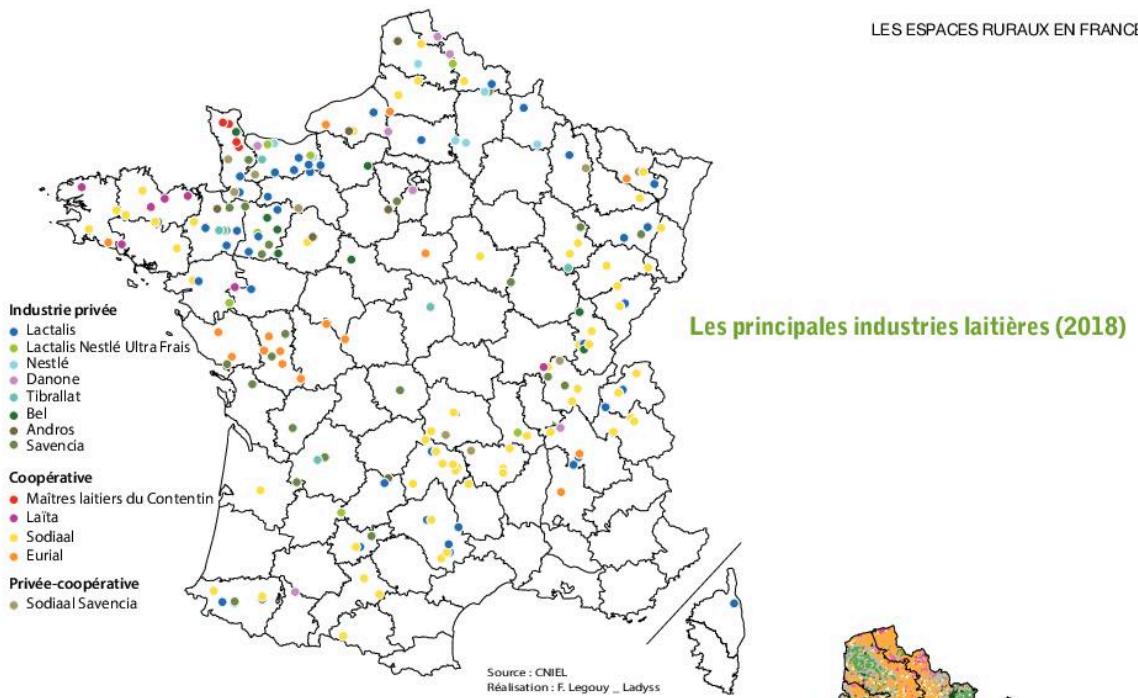
Les industries agro-alimentaires (IAA), intégrées dans les bassins de production agricole, relèvent d'une autre cohérence.

Inscrites dans la carte des systèmes de productions agricoles (2010), elles ont accompagné les spécialisations régionales liées au potentiel du milieu naturel. Quand l'élevage des bovins pour la viande et le lait est concentré dans les massifs anciens et les hautes montagnes, la production de céréales marque les bassins sédimentaires et les grandes plaines de l'Est de la France (Alsace, Bourgogne) ; les systèmes de polyculture-polyélevage associant plusieurs productions végétales et animales (dont les granivores) sont en situation de transition. Mais les IAA sont aussi fortement sous l'influence des marchés internationaux et des grandes firmes transnationales. Trois grands secteurs se dégagent selon le chiffre d'affaires : celui de la viande (33 milliards €), de la fabrication de boissons (29,4 milliards €) et des IAA laitières (29,2 milliards €), ce dernier étant particulièrement important du fait de la forte consommation nationale de produits laitiers (35 kg par an et par habitant en 2017, en rétraction toutefois depuis 2003). Longtemps cantonnées à des produits peu transformés à faible valeur ajoutée (lait, beurre, crème) ou à valeur ajoutée moyenne (yaourts, fromages blancs, fromages, desserts lactés), les IAA laitières s'orientent vers des spécialités nouvelles à haute valeur ajoutée (produits de plus en plus transformés, alimentation spécialisée pour bébé et nutrition médicale, ingrédients pour la pharmacie ou la cosmétique).

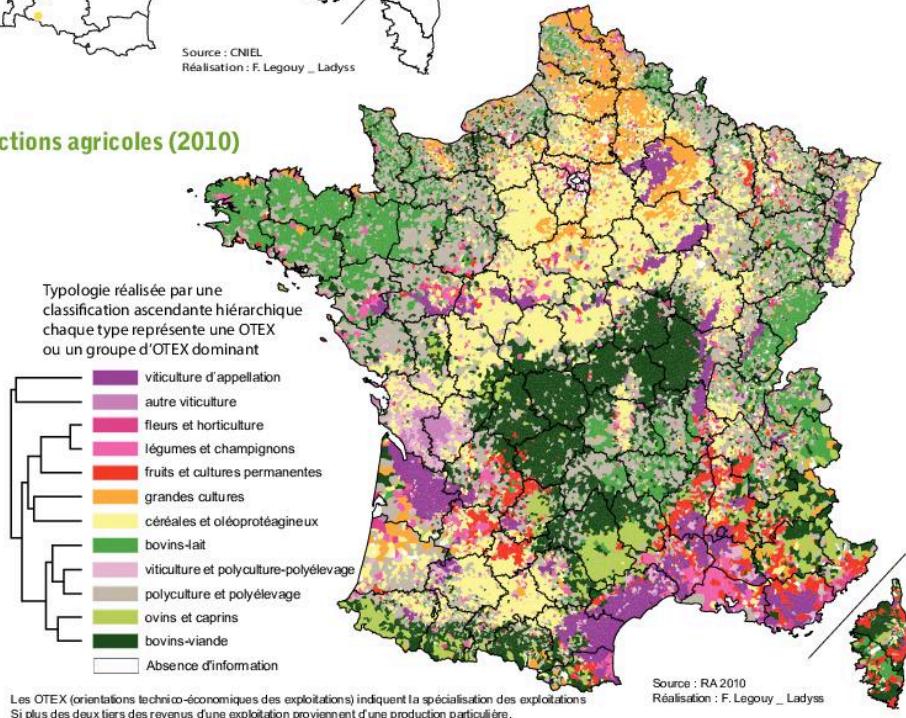
Ces industries se localisent dans les zones de production du lait de vache, de brebis et de chèvre dans l'Ouest, le sud du Massif central et dans les zones montagneuses. Le Jura et le nord des Alpes accueillent de nombreuses fruitières dont le statut est proche de celui des coopératives

en regroupant les producteurs pour mettre en commun le lait du troupeau et produire le fromage. Fruitières et coopératives de taille moyenne représentent encore la majorité des entreprises de transformation du lait mais l'instauration des quotas laitiers en 1984 puis leur suppression en 2015 comme la concurrence internationale ont conduit à des restructurations et l'apparition de firmes dont les stratégies sont en pleine évolution – la plus forte demande est actuellement chinoise.

Les grandes firmes, Nestlé, Lactalis, Sodiaal, Danone, Savencia, Bel, sont ainsi le réceptacle d'une grande partie de la production de lait française. Leur implantation géographique est soit à dominante régionale (Lactalis dans le Grand Ouest) soit plus diversifiée (Sodiaal dans l'ensemble de la France). Danone s'approvisionne localement et travaille avec 2 800 producteurs situés en moyenne à 50 km de ses cinq usines, récoltant 1 milliard de litres de lait par an, soit 4,5 % de la collecte nationale annuelle de lait. Le groupe Savencia qui fabrique des fromages tels que *Tartare*, *Vieux Pané* ou *St Môret* est le deuxième groupe fromager en France. À Illoud (300 hab.), la fromagerie où est produit le *Caprice des Dieux* depuis 1956 emploie 37 % des actifs de la commune et l'aire de recrutement s'étend sur une vingtaine de kms. Lactalis est le premier groupe laitier international devant Danone : pour assurer ses exportations, ce groupe a été contraint de réduire la production de fromages au lait cru et labellisé au profit de fromages au lait pasteurisé si bien que les camemberts *Le Petit* et *Lanquetot* ont perdu leur AOP. Pour les produits frais, Lactalis travaille avec Nestlé et produit aussi pour la grande distribution (MDD).

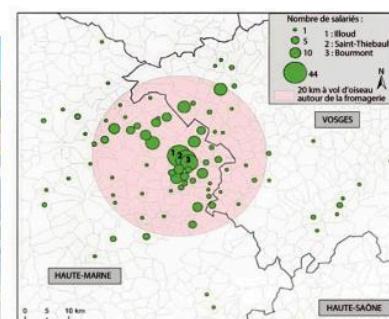


### Les systèmes de productions agricoles (2010)



### Deux générations d'usines à Illoud (Haute-Marne), à 66 ans d'intervalle

La fromagerie Savencia (anciennement Bongrain) qui fabrique le Caprice des Dieux. Fromagerie d'origine de 1950 et vue de drone en 2016  
© La Divine Fromagerie



### Localisation des salariés de l'usine d'Iloud (2015)

© D. Ricard et E. Langlois, Pour, n° 229, 2016/1

## LE RURAL ENTRÉ EN MULTIFONCTIONNALITÉ

# Vigne et vin : une passion française

Le vin et les spiritueux sont un fleuron de l'activité économique française générant 28 milliards de chiffre d'affaires et dont l'excédent commercial (+ 11,7 milliards en 2018) est en seconde position derrière l'aéronautique. L'attractivité du secteur est telle qu'il attire plus de 5 millions d'œnotouristes, dépensant plus de 5 milliards d'euros. Les espaces viticoles sont répartis en trois grands blocs régionaux, sur la façade atlantique le long des grandes vallées fluviales et débordant sur leurs vallées affluentes, dans le Nord-Est à l'abri des fronts de cuestas et des escarpements de failles et dans les régions méditerranéennes.

Le vin est un produit agricole, culturel et patrimonial, reconnu à l'égal des territoires qui le portent par des labels prestigieux comme celui du patrimoine de l'humanité : il en est ainsi de la Juridiction de Saint-Émilion (1999), du Val de Loire (2000), des Climats de Bourgogne et des coteaux, maisons et caves de Champagne (2015). La consommation de vin a fortement baissé en France : du vin aliment, elle est passée au vin plaisir. Si les exportations en valeur placent le pays en première place, les volumes ont fortement diminué en raison d'une forte concurrence. Les baisses de la consommation et des volumes exportés ont entraîné une érosion des surfaces viticoles sur 50 ans et du nombre des exploitations. Cette baisse cache un effet de ciseau : les surfaces produisant des vins de table peu qualitatifs ont fortement décliné quand celles liées à des appellations d'origine ont nettement progressé avec la création des AOC en 1935. Les cépages qualitatifs ont été préférés aux cépages productifs (Legouy, 2014). Durant la décennie 2010, la baisse des surfaces

viticoles a ralenti, voire a connu une légère stabilisation pour les appellations plus rentables face à la concurrence des pays du Nouveau Monde.

Le système des appellations d'origine, s'il a connu son heure de gloire à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, est remis en question à l'heure de la mondialisation. L'Union européenne a transformé les AOC en AOP, appellations d'origine protégée dont les conditions de production des cahiers des charges sont plus qualitatives (Legouy, 2019). Les grandes exploitations, pour faire baisser les coûts de production liés à la main-d'œuvre, utilisent de plus en plus des entreprises extérieures pour travailler dans les vignes, ce qui aboutit à l'externalisation de ces activités (Réalot, 2019). Grâce aux progrès dans la vinification, les œnologues produisent des vins de haute technicité. La recherche sur l'ADN permet de proposer des cépages résistants aux maladies courantes (oïdium, mildiou...). Le principe de concentration des investissements aboutit à une réduction drastique des négociants traditionnels au profit de puissantes firmes transnationales : Moët-Hennessy-Champagne-Société en Champagne, Les Grands Chais de France en Alsace, Castel à Bordeaux, Boisset en Bourgogne..., qui ont racheté nombre de leurs concurrents et ont investi tous azimuts dans les vignobles français et étrangers. Beaucoup de caves coopératives ont fusionné ou ont noué des relations commerciales avec des négociants pour obtenir une taille critique face à la concurrence. Les interprofessions qui rassemblent autour d'un bassin viticole des vignerons, négociants, coopérateurs et agents techniques sont de véritables clusters assurant le partage de la formation, de l'informa-

mation juridique, technique, économique de leurs adhérents. Elles gèrent sur leur site Internet la promotion de leurs vins et pratiquent le marketing régional pour que l'œnotourisme, à travers les routes, les maisons du vin et diverses activités, s'intègre dans un tourisme global devant conduire à un accroissement de la vente chez les producteurs locaux. Les vignerons indépendants qui subsistent doivent maîtriser la diversité des circuits de commercialisation en France et à l'export.

Si la France privilégie le vin de terroir plutôt que le vin de cépage, les innovations et les trajectoires alternatives se multiplient. Certains vignerons créent des vins naturels, non filtrés, hors système appellations et vendus sous l'étiquette "vin de France" dont le cahier des charges plus souple permet à l'originalité de s'exprimer. La biodynamie, en plein essor, pratiquée par exemple par Nicolas Joly et Thierry Germain en Val de Loire, consiste à respecter le cycle des astres et à "dynamiser" les sols en y ajoutant des sels minéraux tirés de plantes roboratives. La production de vins bio et en biodynamie trouve des débouchés à l'exportation grâce à des réseaux qui se constituent entre viticulteurs "branchés" (Boulanger, 2019). La mode du vin rosé, ce petit vin de la soif, simple à comprendre et facile à boire qui autorise une consommation décomplexée et désaltérante l'été, est amplifiée par le BIB, le bag-in-box de 3 à 5 litres présent dans les linéaires de la grande distribution (Legouy, 2008 et 2015). De nombreux chais ont été reconstruits en raison des progrès de l'œnologie et du stockage des barriques, donnant l'occasion aux architectes de magnifier l'aspect prestigieux des "crus" et des "châteaux", comme avec le nouveau chai de Cheval blanc en 2011.



**Le château Cheval Blanc et son nouveau chai, inauguré en 2011**

Cheval blanc, Saint-Émilion, Gironde. Le chai est l'œuvre de Christian de Portzamparc © Philippe Roy / Aurimages



**Travail en biodynamie**

Portrait de Thierry Germain (Domaine des Roches Neuves à Varrains). Photographie réalisée fin septembre 2018 lors des vendanges  
© Jérôme Paressant

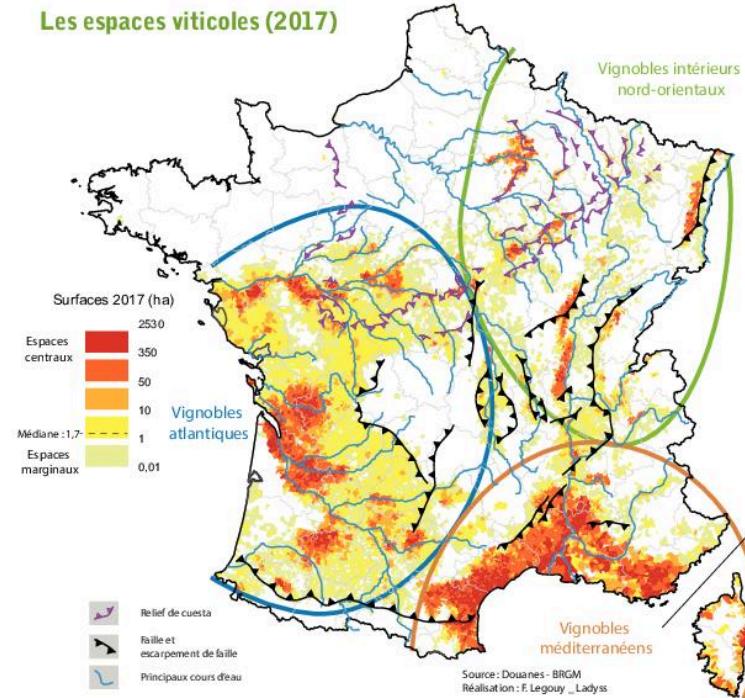
## Le développement de l'œnotourisme

C'est en s'ouvrant à une clientèle particulière, pour développer les ventes directes à la propriété, que progressivement, en Bourgogne, puis plus systématiquement en Alsace, une certaine pratique touristique a commencé à émerger, sans pour autant élargir l'offre touristique de la région au-delà des caves visitées. L'œnotourisme s'est diversifié plus tard, dans la dernière décennie du xx<sup>e</sup> siècle, en structurant les territoires viticoles par des routes du vin de plus en plus nombreuses, intégrant à ces itinéraires des activités variées pour découvrir non seulement les vins des vignobles traversés, mais plus largement tous les produits du terroir et le patrimoine architectural ou paysager, lié ou non à l'activité viticole. (...)

L'œnotourisme invite à la découverte de ces paysages à travers des balades dans les vignes, à pied, à cheval, à bicyclette, accompagné d'un guide ou non, ou valorisées par un survol en hélicoptère ou en montgolfière, pour les rendre plus inoubliables. (...) L'œnotourisme permet tout à la fois pour les producteurs, de mieux affronter les concurrences nouvelles sur les marchés nationaux et internationaux, d'initier les consommateurs les plus jeunes pour lesquels le vin n'est plus la boisson quotidienne des repas, et d'offrir aux consommateurs de nouvelles opportunités d'itinéraires touristiques. Aujourd'hui, il répond à de nouvelles demandes de la part des touristes eux-mêmes, curieux de découvertes, d'approches sensorielles multiples, d'expériences insolites.

**Sophie Lignon-Darmaillac, "Les grandes orientations de l'œnotourisme : modèles européens, modèles californiens",  
Territoires du vin, 8/2018.**

## Les espaces viticoles (2017)



## Évolution de la vigne en France (1958-2017)

1958				2017				
	Surfaces totales	Surfaces AOC	Surfaces VCC *	Principaux cépages	Surfaces totales	Surfaces AOP	Surfaces Vins sans IG *	Principaux cépages
Surfaces ha	1 373 165	335 375	753 407	cariñena N (169817 ha) aramon N (150230 ha) ugni B (62581 ha) gamay N (37807 ha)	810 749	571 044	33 078	merlot N (79712 ha) grenache N (68057 ha) ugni B (62905 ha) syrah (48888 ha)
Surfaces %	100	24	55		100	70	4	
Nombre exploitations	1 458 672	205 105	1 137 159		115 308	29 270	28 254	
Nombre exploitations %	100	14	78		100	25	25	

Sources : 1958 = IVCC\*, 2017 = Douanes. IVCC\* : Institut des vins de consommation courante.  
VCC \* : vins de consommation courante <> Vins sans IG : vins sans indication géographique.

## LE RURAL ENTRÉ EN MULTIFONCTIONNALITÉ

# Le tourisme rural : des campagnes attractives ?

La France est la première destination touristique au monde en 2017 (87 millions de touristes) et la troisième en termes de recettes (54 milliards). Le tourisme rural ou "tourisme vert" qui représente près du tiers des nuitées touristiques (30 %, soit 292 304 nuitées) s'impose comme une des destinations majeures après les stations du littoral, de la montagne et les grandes villes. Pratiqué souvent de manière diffuse, il englobe des formes variées tant les touristes passent d'un lieu et d'une activité à l'autre durant leur séjour mais les expériences récréatives offertes ont comme point commun d'utiliser les ressources du rural dont l'agriculture : il se décline ainsi en tourisme culturel, fluvial, tourisme à vélo, tourisme gastronomique et œnotourisme...

L'espace rural attire pour ses grands espaces "naturels" éloignés des foules citadines, son mode de vie plus calme, son patrimoine multiple (paysager, monumental, gastronomique...) à visiter et à déguster, la détente qu'il procure avec des modes de déplacement doux (à vélo, balade, randonnée, déplacement sur les canaux et les fleuves), le tout couplé à des tarifs plutôt bon marché pour l'hébergement et la restauration durant des séjours qui peuvent être très courts. Certaines destinations sont de véritables bulles touristiques en pleine campagne comme les Center Parcs qui offrent dans un espace restreint lieu d'hébergement, restauration et parc aquatique. Elles remplacent d'une certaine manière les stations climatiques et thermales, qui, formes les plus anciennes de tourisme, sont en perte de vitesse (La Bourboule, Les Eaux-Chaudes...). Une caractéristique du tourisme rural est le

type d'hébergement dans des petites unités d'accueil dispersées, le plus souvent en famille, dans des campings, des fermes-auberges, des chambres et tables d'hôtes, ou en gîte. Les gîtes classés Airbnb ont été multipliés par 37 entre 2012 et 2017 dans les territoires ruraux de faible densité (densité < 50 hab./km<sup>2</sup>) pour atteindre 57 000, faisant concurrence aux gîtes de France. Les résidences secondaires sont un autre mode d'hébergement important dans le rural : elles se retrouvent particulièrement nombreuses dans les montagnes (Alpes, Pyrénées, rebord sud-oriental du Massif central, en Corse, dans les Vosges), mais aussi sur le littoral breton et du Sud-Ouest, et d'une manière générale dans l'hyper-rural.

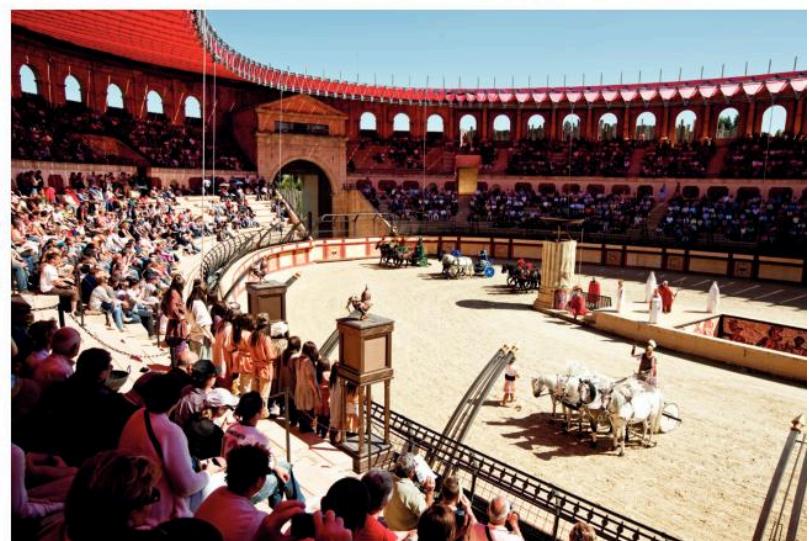
Plusieurs facteurs renforcent la fréquentation. C'est l'existence d'un patrimoine culturel ou naturel parfois labellisé au patrimoine mondial de l'Unesco (aqueduc du Gard, cirque de Gavarnie, basilique de Vézelay, Lourdes...) ; c'est la proximité d'une grande région touristique saturée qui déverse à sa périphérie des touristes (Val de Loire, Côte-d'Azur...) ou le voisinage de grandes agglomérations. C'est encore l'existence d'un parc d'attractions (Puy du Fou, zoo de Beauval, Vulcania, Futuroscope) ou des évènements culturels réguliers (Festival international d'opéra baroque et romantique de Beaune, Festival international de piano de la Roque d'Anthéron, Son continu au Château d'Ars près de La Châtre, Festival de musiques, danses et coutumes populaires du monde de Confolens...). Ce sont enfin des étendues d'eau plus banales (étangs, lacs) aménagées en bases de loisirs (lac d'Éguzon, lac de Serre-Ponçon, lac de Vassivière...).

Le parc du Puy du Fou, créé par Philippe de Villiers, troisième en fréquentation en France pour les parcs à thème et huitième pour les sites touristiques avec 2,3 millions de visiteurs en 2018, est un "haut lieu" touristique en territoire rural. Employant plusieurs milliers de bénévoles et autant d'acteurs saisonniers, il est une référence internationale en matière de loisirs et de parc d'attractions. La Cinéscénie créée en 1978 est un spectacle nocturne qui brosse un tableau de l'histoire de la Vendée, en particulier ses heures sombres sous la Révolution. Le grand parc, ouvert en 1989, "raconte" l'histoire de France à travers des animations spectaculaires (fauconnerie, gladiateurs, Vikings, chevaliers, mystère de La Pérouse...) dans des "villages" gallo-romain, médiéval, des Temps modernes et du xix<sup>e</sup> siècle. L'ensemble construit un grand récit insistant sur l'identité vendéenne, ses racines catholiques face aux persécutions révolutionnaires et son intégration à la nation française au début du xx<sup>e</sup> siècle avec la Première Guerre mondiale et l'exode rural. Au-delà de cette histoire controversée par les historiens de la Révolution française, le Puy du Fou attire toujours plus de visiteurs, soucieux de se distraire, et conduit à multiplier les hébergements dans la région proche du parc. Le parc a reçu plusieurs distinctions pour la qualité de ses animations et son engagement en faveur du développement durable dont celui du "Meilleur parc d'Europe 2013" lors des Parksmania Awards à Plaisance en Italie. Il s'inscrit dans le mouvement de l'écotourisme (2002) basé sur trois piliers (la nature, l'éducation, la durabilité) et auquel se convertit l'essentiel du tourisme rural.



### Center Parcs, Les Bois-Francs

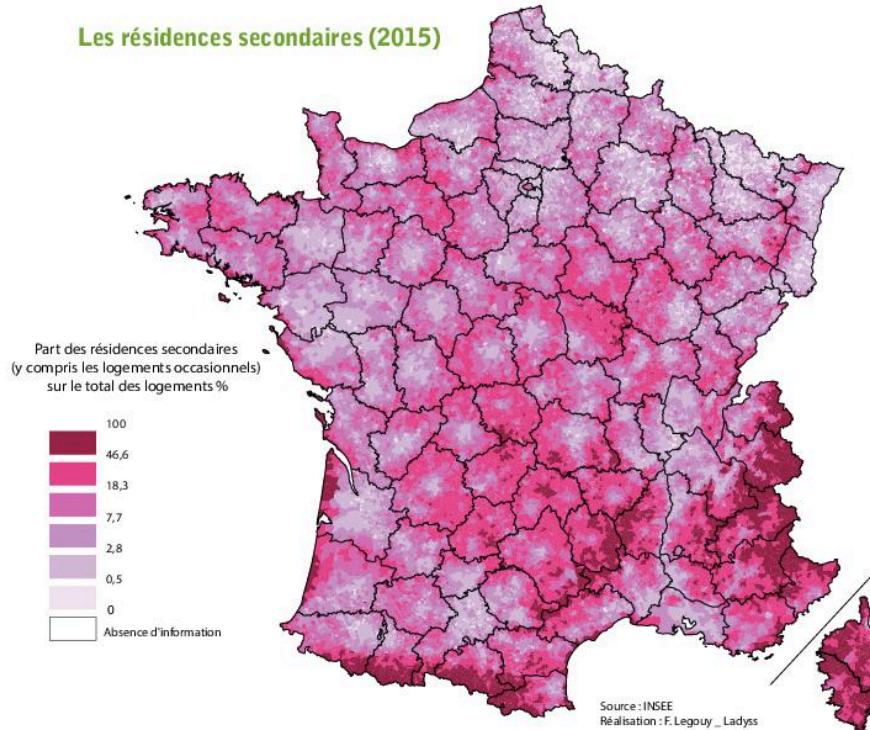
Vue aérienne du dôme et de l'espace aquatique,  
Verneuil-sur-Avre, Eure, 2010  
© Cormon Francis / hemis.fr / Hemis



### Le Puy du Fou

Le signe du triomphe, spectacle  
dans les arènes gallo-romaines, 2019  
© Philippe Roy / Aurimages

### Les résidences secondaires (2015)



## LE RURAL ENTRÉ EN MULTIFONCTIONNALITÉ

# De l'aménagement rural au développement local

Les politiques d'aménagement des espaces ruraux, qui débutent dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec la loi "restauration des terrains de montagne", ont été particulièrement importantes dans une France centralisée, soucieuse de l'égalité territoriale. Accordées aux évolutions et aux théories économiques, elles sont d'abord orchestrées par l'État dans une logique descendante d'équipement (Compagnie nationale du Bas Rhône Languedoc avec la construction de grands barrages...) et plutôt agricoles dans un souci d'autosuffisance alimentaire pour se faire ensuite plus rurales. L'Europe a connu la même évolution, de la Politique agricole commune de 1963 à l'affirmation du pilier rural à partir de 1992. Ainsi les nouveaux aménagements se réclament-ils tous de la multifonctionnalité autour de trois dimensions : soutien à la compétitivité des activités, financement des mesures agroenvironnementales et aux conversions vers le bio, amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie. Surtout, avec la décentralisation, l'aménagement rural s'est converti au développement local : fondé sur les ressources locales révélées par les acteurs dans une démarche endogène, il conduit à la mise en œuvre d'une rente de qualité territoriale spécifique pour chaque territoire. Ce sont les territoires de projet dont le contour peut ne pas correspondre aux contours administratifs et varier dans la durée, l'objectif étant de réunir les acteurs concernés dans une démarche participative, endogène et intégrée.

Aujourd'hui 90 % des communes françaises sont engagées dans une telle démarche et 60 % dans deux ou plus avec une surreprésentation des communes

rurales. Si les premiers territoires de projets expérimentés sont les PNR à partir de 1963 (Parc national de la Vanoise), la procédure s'est réellement imposée dans la décennie 1990, reprise dans le cadre européen. Au niveau français, les lois d'aménagement du territoire de 1995 et 1999 ont ainsi institué les Pays, définis comme "un bassin de vie ou une communauté d'intérêts économiques et sociaux". Regroupement de communes unis par une charte, véritable pacte territorial déclinant des orientations de développement, le Pays est géré par une association loi 1901 réunissant tous les acteurs. En 2010, 73 % de la superficie française et 41 % de la population étaient incluses dans 334 Pays, la plupart formalisés autour d'une petite ville ou d'un bourg centre. Depuis la loi MAPTAM de 2014, les Pays sont appelés Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR). Le PETR Val de Loire Nivernais regroupe deux anciens Pays et s'étend sur six établissements publics de coopération intercommunale (Nevers agglomération, Vignobles et Nohain, Sud Nivernais, Bertranges, Loire Allier et Nivernais Bourbonnais) ; il forme un bassin de 150 000 habitants dont le fil directeur est la Loire. À côté des projets classiques de revitalisation des centres bourgs, d'installation de maisons de santé ou d'organisation d'évènements culturels, il veut promouvoir un développement économique centré sur l'axe fluvial, tant dans ses potentialités de transport que de tourisme.

Nombre de PETR se lancent parallèlement dans l'obtention d'un programme européen, les Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) : cette cinquième programmation depuis 1990 (celle de 2014 à 2020

est désormais portée par les Régions et non plus par l'État) est appuyée sur le second pilier de la PAC depuis 2007. 340 LEADER ont ainsi été labellisés pour la phase 2014-2020 sur la quasi-totalité du territoire français, à l'exception des zones très urbanisées, même si l'Île-de-France compte trois LEADER (Saclay, Seine Aval et le PNR du Gâtinais, les deux premiers étant aussi des opérations d'intérêt national ou villes nouvelles revisitées). La démarche LEADER vise à promouvoir les ressources *in situ* ou le panier de biens d'un territoire dans une dimension partenariale ; elle signifie la mise en place d'un Groupe d'action locale (GAL) composé de membres représentatifs de la société locale qui doit délimiter le territoire d'intervention et faire émerger une stratégie de développement. Les actions sont variées et financées conjointement par l'Europe et la Région : elles concernent aussi bien l'agriculture avec des filières locales innovantes comme le chanvre, les loisirs avec des festivals itinérants, le développement des mobilités, notamment pour l'accès à l'emploi des jeunes.

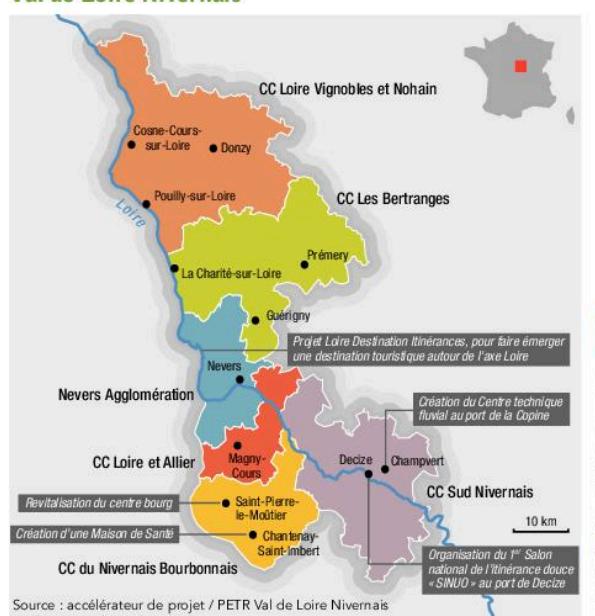
La plupart des procédures se chevauchent aujourd'hui sur les mêmes territoires ; et aux PETR et Leader viennent encore s'ajouter les projets territoriaux alimentaires, voire le dernier dispositif descendant, celui des Zones de revitalisation rurale reconduit par la loi de 1995. Cette accumulation de démarches tend à figer les territoires de projet sur les périmètres administratifs d'autant que l'ingénierie demandée est importante : le risque est de faire perdre à la démarche un certain dynamisme voire de la cohérence du fait de territoires toujours plus vastes qui peinent à définir des intérêts convergents.

## Développement et territoires

(...) L'effervescence et la diversité des initiatives au sein des territoires apparaissent dans une certaine mesure comme la quête d'un nouveau mode de développement. Environnement et construction territoriale y sont intimement liés tout comme la valorisation des ressources locales est étroitement associée à la présence de maillages d'acteurs. Ce cheminement se heurte à un certain nombre de discontinuités. Les individus impliqués dans une dynamique territoriale sont confrontés à des enjeux de pouvoir et à l'obsession du territoire borné. L'aire de mobilisation et d'action des acteurs s'accorde souvent mal de délimitations préétablies. Elles sont très fréquentes avec la décentralisation. Les limites des régions, des départements et des intercommunalités apparaissent de plus en plus comme des territoires donnés dont on justifie ensuite la pertinence. Tout notre raisonnement met au contraire en valeur la notion de territoire qui se construit en permanence. La mobilisation, l'implication autour de la mise en valeur de ressources importent plus que la fixation de frontières. Une des autres discontinuités repose sur la nécessité des socio-systèmes locaux de parvenir à un compromis. Celui-ci ne peut exister que dans la mesure où initiatives et actions locales émanent effectivement d'acteurs variés. Ils cherchent à établir un accord qui préserve l'intérêt de chacun. Tout ceci n'existe qu'à condition que cette diversité des acteurs potentiels soit effectivement reconnue, ce qui n'est pas toujours le cas. (...)

**Éric Glon et Bernard Pecqueur,**  
"Développement et territoires : une question d'environnement et de ressources territoriales ?", *Territoire en mouvement*, 1/2006.

## Exemples de projets soutenus par le PETR Val de Loire Nivernais



Concert sur la place à Nevers, août 2018

© Patrick Zachmann / Magnum Photos

## Des exemples de réalisations LEADER

© PETR du Pays de Châlons-en-Champagne

### Des exemples de réalisations LEADER



[www.paysdechalonsenchampagne.com](http://www.paysdechalonsenchampagne.com)

## CONFRONTATIONS ET AFFRONTEMENTS

# Rural et mobilisations environnementales

Les espaces ruraux, devenus dans l'imaginaire contemporain des lieux de nature à protéger, sont marqués par des mobilisations fortement médiatisées au nom de l'environnement, portées par des coordinations d'acteurs débordant les habitants du rural. Les plus simples mettent en lice État ou collectivités *versus* la société civile quand d'autres montrent des réaménagements complexes d'acteurs, soulignant des acceptations différentes de la nature et de ses usages dans les espaces ruraux.

Les mobilisations contre de grands projets considérés agressifs envers la nature sont nées avec l'affaire de la Vanoise en 1969 sur l'extension de stations de sport d'hiver dans le parc national éponyme créé en 1963. Le Larzac a constitué un second temps fort dans la décennie 1970, ce projet de camp militaire ayant regroupé paysans du cru et néo-ruraux de la génération 68 mais aussi des militants politiques et écologistes, et a conduit au mouvement altermondialiste français. Ces émotions se sont multipliées depuis, qui contre des infrastructures de transport (autoroute, ligne TGV, aéroport, tunnels dans les Alpes ou les Pyrénées), qui contre de nouveaux barrages, qui contre la construction d'installations ou la mise en place d'un centre d'enfouissement des déchets nucléaires (autorisation donnée à Bure en 1999). Elles s'accompagnent de grands rassemblements de solidarité aux locaux opposés en mêlant divers niveaux de conflit : celui contre l'aménagement souvent politique, celui d'environnement contre les nuisances, celui d'usage qui vient modifier les modes de vie des locaux, voire celui d'accès. Les études d'impact environnemental pour évaluer

et réduire les nuisances et pollutions ont certes été votées en 1976 mais il faut attendre le Grenelle 2 (2010) pour qu'elles soient généralisées – notamment aux projets de moindre coût – et renforcées avec la proposition de mesures conservatoires et / ou compensatoires ; elles n'ont d'ailleurs pas fait diminuer les mobilisations.

Les points de fixation les plus nombreux portent aujourd'hui sur les parcs éoliens et les infrastructures de loisirs ou de commerces au risque de fracturer certains rassemblements d'acteurs. Les énergies renouvelables qui reçoivent l'assentiment de la mouvance écologique en sont un bon exemple et les conflits renvoyés à des formes NIMBY (*not in my backyard*) à l'image des éoliennes installées près du site classé de Bournel en Bourgogne, qui ont provoqué la colère des gestionnaires du site mais aussi des habitants et des élus soucieux de la manne touristique. Les projets de Center Parcs conduisent à des scissions d'acteurs tout aussi complexes. Celui de Poligny, dans le département du Jura, prévu sur 90 ha avec 400 cottages et un espace aquatique tropical est soutenu par les collectivités locales et certains habitants en recherche de développement économique quand d'autres locaux, rejoints par les groupes altermondialistes et écologistes s'insurgent contre l'intrusion d'un groupe privé, la destruction d'une partie de la forêt et à terme de fortes pressions sur la faune et la flore. La plupart de ces conflits sont désormais portés devant la justice et mettent plusieurs années – voire des dizaines d'années – avant de se résoudre.

Les crispations les plus emblématiques concernent aujourd'hui la chasse et la coexistence avec les grands carni-

vores – loups, ours et lynx – réintroduits en France depuis une trentaine d'années et classés espèces protégées. Les chasseurs français sont les plus nombreux en Europe (plus d'un million) et forment un lobby qui s'exprime notamment au Sénat – l'assemblée du rural au vu du mode de désignation des élus – et depuis 1980 dans le mouvement politique, Chasse, Pêche, Nature et Traditions (CNPT). S'ils s'opposent frontalement aux écologistes (dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, chasse à courre, prix du permis de chasse divisé par deux en 2018, espèces chassées comme la palombe et certains oiseaux migrateurs...), ils se recrutent parmi les ruraux mais aussi de plus en plus parmi les urbains, du fait de l'exode rural. Quant aux grands carnivores, l'attention se concentre surtout sur le loup et l'ours : en 2018, on estimait les premiers à 360 dans les Alpes du Sud, les Vosges, le Massif central et les Pyrénées orientales, et les seconds à une quarantaine (ce qui n'est pas viable à terme). Les conflits opposent d'une part les pouvoirs publics qui ont décidé de réintroduire cette grande faune et les écologistes (néo-ruraux et les autres) au nom de la biodiversité et de l'autre les éleveurs et chasseurs, parfois soutenus par les élus locaux. Les attaques du loup contre les troupeaux de moutons font régulièrement la Une des journaux comme la détresse des éleveurs assez démunis devant ce phénomène – même s'ils sont indemnisés – et témoignent, au-delà de la peur ancestrale du loup, de la limite de la multifonctionnalité des espaces qui apparaît au final comme une réponse bien partielle à la crise agricole (espaces montagnards en déshérence, difficulté de recruter des bergers...).

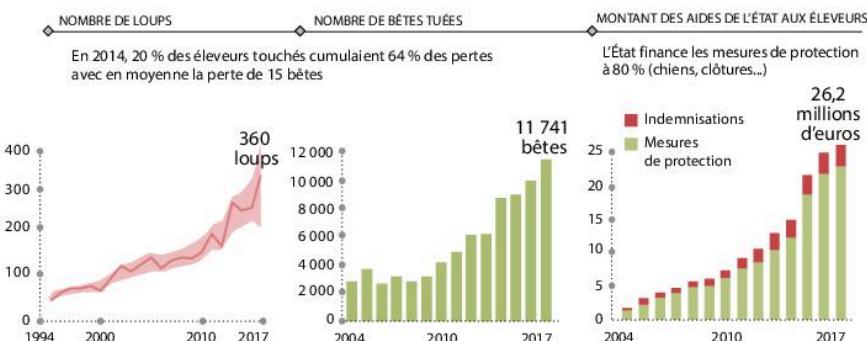
### "L'affaire de la Vanoise"

Le géographe Bruno Charlier, qui a écrit une thèse sur *La défense de l'Environnement : entre espace et territoire, Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 2014*, montre que "l'affaire de la Vanoise" constitue le premier conflit environnemental. Ce fut un déclencheur qui va marquer l'approche environnementale, qui va compter dans les futurs aménagements. Pour la première fois, la dimension environnementale l'emporta sur l'équipement. (...) L'environnement ne s'oppose pas à l'aménagement, mais à une certaine conception de l'aménagement fondée uniquement sur l'équipement. C'est à l'issue de cette affaire, en 1971, que le ministère de l'Environnement va être créé. Elle constitue donc un tournant, qui s'inscrit dans un contexte particulier, celui du mouvement social post-68 qui s'appuie sur une contestation anti-équipements, anti-nucléaire, anti-capitalisme.

Lionel Laslaz, Café géographique, 2011.

### Manifestation anti-éoliennes à Nontron en Dordogne, 2017

© Arnaud Loth / SUD OUEST/ MAXPPP



Sources : Jean-Marc Landry, « Le Loup », Delachaux et Niestlé, 2017 ; ONCFS ; DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ; ministère de l'agriculture ; ministère de la transition écologique et solidaire ; registre parcellaire graphique 2012

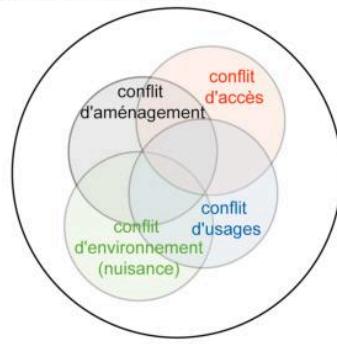
### Loups et éleveurs : une cohabitation difficile

© Marianne Boyer, Mathilde Costil et Sylvie Gittus, "Loups et éleveurs, à la recherche d'une cohabitation", *Le Monde*, 20 février 2018

### Le conflit environnemental

© Lionel Laslaz

Les zones centrales des Parcs Nationaux alpins français (Vanoise, Écrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards, thèse de doctorat de géographie, Université de Savoie, 2005.



### Chasse à courre en forêt de Rambouillet, 2012

© Stuart Franklin / Magnum Photos

## CONFRONTATIONS ET AFFRONTEMENTS

# Les zones à défendre

Dans les années 2000, les conflits en rural génèrent des zones à défendre avec notamment Notre-Dame-des-Landes et le barrage de Sivens. Héritières des luttes de la décennie 1970 autour du Larzac, elles se construisent sur le détournement de l'acronyme ZAD qui signifie dans le langage urbanistique Zone d'aménagement différé (procédure de 1962 autorisant la préemption et l'expropriation pour constituer des réserves foncières pour les villes nouvelles ou les stations touristiques) : le terme est employé pour la première fois en 2010 à Notre-Dame-des-Landes. Les ZAD expriment la récréation d'une sorte de communauté rurale, l'affirmation d'un droit à la campagne versus le droit à la ville dans des résistances agricoles autant qu'environnementales : elles ont été le creuset d'agricultures et d'organisations alternatives comme de nouveaux modes d'habiter. Aujourd'hui l'appellation de ZAD, en tant que lieu de refus et d'innovation, tend à se généraliser, à l'image de l'occupation des ronds-points par les Gilets jaunes à la fin de l'année 2018.

Notre-Dame-des-Landes s'affirme, à l'heure des réseaux sociaux permettant des regroupements sans précédent de la mouvance anticapitaliste et altermondialiste européenne, voire mondiale, comme la matrice des ZAD. Si l'histoire débute en 1971 avec la création d'une zone d'aménagement différé de 1 225 ha dont 870 sont ensuite acquis par le département de 1974 à 1988, l'occupation commence en 2010 quand le concessionnaire de l'aéroport est choisi en dépit des résultats défavorables à 67 % de l'enquête publique de 2006. Diverses organisations écologistes et politiques se fédèrent alors dans l'Association citoyenne des opposants à

l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (ACIPA) ; mais l'occupation est d'abord le fait des agriculteurs locaux – soutenus par les organismes professionnels prônant une agriculture bio et de proximité – qui résistent avec leurs tracteurs aux expropriations diligentées par la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et se réapproprient collectivement les terres. Un des lieux centraux de la ZAD, qui invente et organise son territoire puis le diffuse à grand renfort de cartes, est la ferme de Bellevue et ses 120 ha cultivés en commun en bio ou en permaculture : l'objectif est de revenir à une polyculture-polyélevage à partir de semences paysannes pour nourrir les habitants de la ZAD, les denrées étant proposées au non-marché, autre haut-lieu installé sur le carrefour libéré de l'intervention policière. Surtout, la ZAD est un "exemple de comment un territoire peut être ouvert ou fermé (...), une imbrication de pratiques agricoles, de modes de vie et d'habitats différents, plus ou moins légers, réversibles" (Morel et Darrot, 2017) au gré des saisons, des usages et des travaux agricoles et où l'altérité est revendiquée – à rebours de l'image traditionnelle d'un rural clos sur lui-même.

Cette manière d'inventer un autre monde dans une multifonctionnalité soucieuse de l'agriculture se retrouve dans toutes les ZAD – une quinzaine plus ou moins officielles en 2019 – dans une logique d'essaimage. C'est le cas du quartier maraîcher des Lentillères à Dijon (Blanchard, 2017) ou du projet Carma sur le triangle de Gonesse où l'agriculture préexistait il est vrai ; mais la mise en agriculture, comme acte de résistance, se développe aussi dans les autres

ZAD comme à Roybon par exemple où le refus porte sur un Center Parcs (38). Ces innovations peinent toutefois à se maintenir après l'abandon des projets, en dépit de l'adhésion qu'elles suscitent. Après l'annulation du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes le 17 janvier 2018, l'acquisition de terres en commun a été refusée par le Conseil départemental et le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) a banni les habitats légers et réversibles alors que la loi ALUR de 2014 aurait pu les autoriser en utilisant les STECAL (Secteurs de taille et de capacité d'accueil limité).

Si les occupations de ronds-points ou de parkings de centres commerciaux par les Gilets jaunes à l'hiver 2018 ont suscité des comparaisons avec le phénomène de ZAD, le peu d'études scientifiques sur le sujet invite à la prudence. L'assimilation Gilets jaunes – espaces ruraux y compris périurbains apparaît bien simplificatrice : au vu des premières enquêtes, la plupart des personnes engagées dans le mouvement sont issues des classes moyennes et des fractions consolidées des classes populaires ; elles habitent villes et campagnes et surtout un certain nombre ne sont pas motorisées, ce qui est aujourd'hui la condition *sine qua non* pour accéder à l'emploi et aux services (Delpirou, 2018). Sans doute, la symbolique des lieux est ce qui rapproche le plus les deux mouvements : les ronds-points, formes omniprésentes sur le territoire français (1 541 en Vendée et 2 961 en Loire-Atlantique par exemple), non-lieux ou hauts lieux parfois de l'art contemporain, mais surtout carrefours périphériques réappropriés par le dialogue et les échanges qui se nouent entre les occupants.



### Maraîchage et jardin partagé sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes

15 janvier 2019, lieu dit : Les rouge et noire

© Jérôme Blin pour *Le Monde*

### Les principales ZAD (2018)



### Des Gilets jaunes à un rond-point stratégique d'Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques)

Le rond-point a été aménagé avec une tente, un sapin de Noël...

Acte VI, 22 décembre 2018 © Laurent Ferrière/Hans Lucas



### Des paysans en lutte

Précédé d'Assemblées paysannes, le Collectif des Organisations Professionnelles Agricoles Indignées par le projet d'aéroport (Copain) est véritablement créé en 2011. Décliné par département, il est proche de la Confédération paysanne sans être soumis à la logique électorale du syndicat paysan (...). L'objectif du Copain est "d'exprimer publiquement la position commune des six structures (Civam44, Terroir 44, Accueil Paysan, Gab44, Confédération Paysanne, Manger Bio 44<sup>1</sup>) en pointant les incohérences du projet dans la perspective d'un développement de territoire à long terme respectueux de l'Homme, de la terre nourricière et de l'Environnement, privilégiant la relocalisation de la production et l'anticipation de la transition énergétique". Ce n'est ni sur le papier ni sur l'Internet que se manifeste principalement le Copain, mais sur le terrain, sous la double forme de l'action directe et de la réflexion collective sur le devenir de la Zad. Les paysans du Copain se comportent un peu comme les Naturalistes en lutte, c'est-à-dire qu'ils agissent à la fois dans la perspective d'utilité sociale qui est la leur, mais également dans une façon engagée de requalifier symboliquement et politiquement la profession agricole, c'est-à-dire de se requalifier eux-mêmes. En ayant un style propre qui combine toutes les formes d'action des plus légalistes à l'action directe, voire clandestine, ils se placent au centre de la coalition. (...)

À la réécriture de cet article, en revisitant à nouveau souvenirs et archives, la part agricole de l'enjeu comme du mouvement me paraît bien plus forte que ce que je pensais en dire.

Frédéric Barbe, "La "zone à défendre" de Notre-Dames-des-Landes ou l'habiter comme politique", *Norois*, 238-239/2016.

<sup>1</sup> CIVAM (Centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) ; Accueil paysan (association impliquée dans l'accueil et le tourisme social) ; Gab (Groupement d'agriculture biologique) ; Confédération paysanne (syndicat agricole créé en 1987 pour la défense d'une agriculture paysanne) ; Manger Bio : association de producteurs bio de Loire-Atlantique créée en 2009

## CONFRONTATIONS ET AFFRONTEMENTS

# Le choix du rural : retour à la terre et au local

**Les crispations autour des espaces ruraux, d'une rare violence ces dernières années avec blessés et morts d'hommes comme à Sivens – ZAD de résistance à la construction d'un barrage –, témoignent de l'évolution des représentations sur ces espaces. Ils sont devenus des enjeux, des espaces positifs et de refuges pour des populations en recherche de sens et souvent en opposition au modèle dominant néolibéral : la terre et le local – le "pays" comme on disait dans les années 1980 – s'imposent comme des repères. Mais aux revendications des locaux se sont ajoutées celles des revenus et des nouveaux arrivés, voire d'une fraction toujours plus grande de la population qui tend à les considérer comme des "communs" situés hors de la sphère du marché – voire de l'État (Ostrom, 2007 ; Laval et Dardot, 2014).**

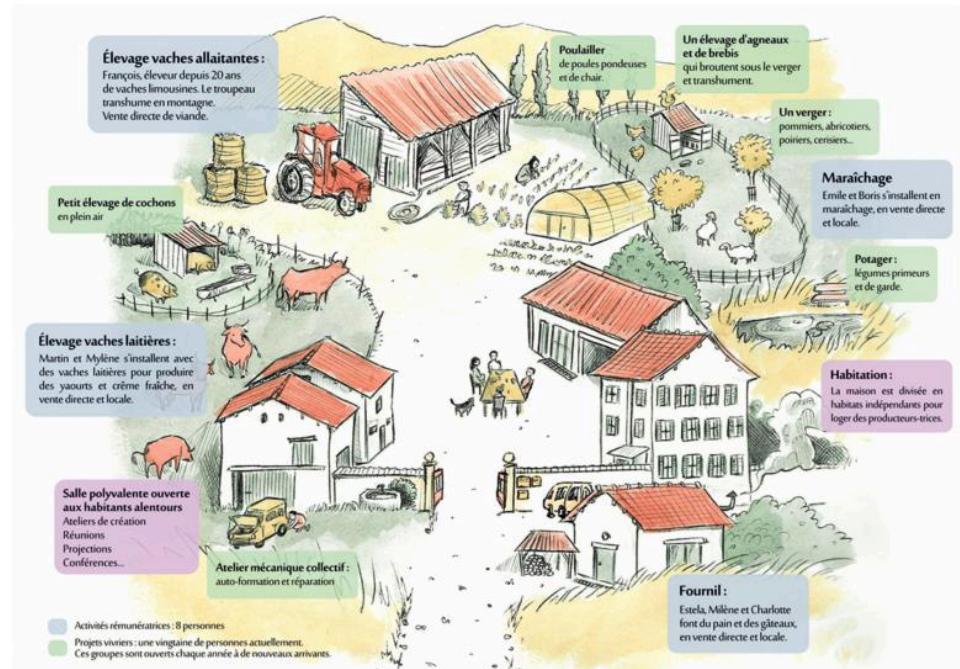
Le retour à la terre n'est pas neuf. Débuté autour de 1968, il apparaît plus massif depuis une quinzaine d'années et concerne des profils variés qui s'installent dans les villages quand la première vague optait pour le désert. Les hauts lieux demeurent l'Ariège, les Cévennes ou le Limousin où se côtoient anciens hippies, résidents secondaires du Nord de l'Europe, artistes et artisans, agriculteurs bio et jeunes couples à la recherche d'un cadre de vie sain et naturel. Les couvertures de magazine font désormais la Une sur le phénomène ; des manuels de "retour à la campagne" sont proposés ; certaines régions, comme le Limousin, ont élaboré des politiques d'accueil à destination des porteurs de projet. Ces installations, difficiles à évaluer par les statistiques du fait notamment des habitats informels ou précaires qui abritent ces populations, manifestent un nouvel attrait du rural

qui se nourrit de la crise urbaine ; les enquêtes révélant la recherche de la vie moins chère avec l'autoconsommation et de nouveaux possibles.

La question alimentaire, après les crises sanitaires et la flambée du prix des denrées agricoles sur les marchés mondiaux en 2008, a cristallisé la tendance, le manger sain devenant une revendication majeure. Nombre d'arrivées sont ainsi le fait de néo-paysans qui souhaitent faire coïncider projets de vie et professionnel : ces jeunes ou moins jeunes qui ne sont pas issus du milieu agricole entendent expérimenter des formes collectives d'exploitation, combinant des ateliers de production à haute valeur ajoutée (agriculture bio, transformation, circuits courts). Si l'installation en solo conduit à l'éclosion de microfermes (0,5 à 1,5 ha par actif), l'installation collective requiert des exploitations de taille moyenne qui appellent des montages complexes : achat de terres par des foncières agricoles citoyennes, comme *Terre de liens* et financement participatif. Ces fermes développent une imbrication polyculture-polyélevage dans une économie circulaire permettant le bouclage des flux (les déchets des uns devenant des ressources pour les autres), des rotations complexes et une biodiversité élevée. Les exemples sont nombreux, tant en périurbain où les politiques s'engagent dans la relocalisation de l'alimentation qu'en rural plus éloigné. Ainsi, sur la ferme de Terre Rouge à Ambert, l'agriculteur en place, éleveur de limousines, a accueilli sur 22 hectares cinq paysan(ne)s ; l'exploitation est collective et mêle activités rémunératrices (élevage laitier et allaitant, fournil, maraîchage) et activités vivrières (porcs, moutons, vergers, poulaillers et potagers) ; la ferme rachetée en propriété

collective est aussi un lieu de jardinage pour les habitants.

Si les conflits ne sont pas inexistant avec les agriculteurs ou autres locaux, ces installations interviennent alors que de très nombreuses fermes n'ont pas de repreneur et que le modèle agricole productiviste a montré ses limites. Plus encore, le militantisme de ces nouveaux agriculteurs effraie moins que par le passé, du fait de son caractère festif et inclusif. Dans tous les cas, néo-ruraux et néo-paysans des différentes vagues en appellent à l'inscription dans un lieu, à la force du local versus la globalisation : ils "fuient la ville et son mode de vie hors sol, (...) et veulent mettre en cohérence leurs actes avec leurs valeurs (...). (Et pour les derniers venus), "leur volonté de s'engager autrement (...) est davantage centrée sur des utopies concrètes d'échelle locale ou micro-locale" (Rouvière, 2016). D'une certaine manière, ils expérimentent des formes de développement territorial basées sur les ressources locales (produits agricoles locaux et labellisés, patrimoines bâtis...) et pour les locaux, en utilisant volontiers l'innovation et les réseaux sociaux. Il en est par exemple de la création de médias associatifs, de Télé Millevaches à Télé Ardèche. Surtout, ils apparaissent particulièrement en pointe sur l'environnement, mettant en œuvre des projets d'économie circulaire et solidaire. Pierre Rabhi, installé depuis 1960 en Ardèche, est une des figures majeures de ces nouvelles manières de faire pour aller vers la "sobriété heureuse" (Rabhi, 2010). Au-delà de son caractère encore marginal et de la diversité de ses formes, le retour à la terre signe de nouveaux rapports villes-campagnes avec une forte réévaluation des secondes devenues un bien commun.



**Ferme collective de Terre Rouge à Ambert (Puy de Dôme)** © Ferme de Terre Rouge

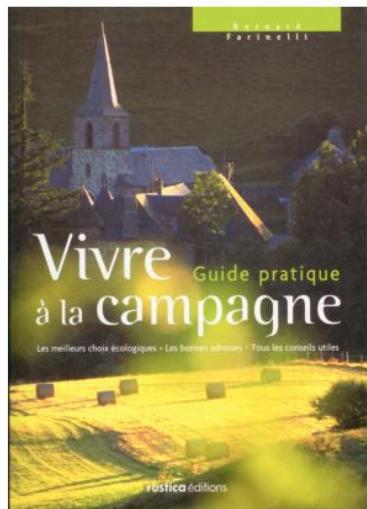
### Habitat informel et marginalité en Ariège

Saint-Girons, agglomération rurale de 18000 habitants de ce secteur est célèbre pour son marché. "S'y retrouvent de nombreux exposants de la vague hippie, pour certains arrivés dès la fin des années 1960 dans le bassin de Massat et, dans une moindre mesure, dans le Sérénais. Ces habitants ont plus particulièrement occupé des logements en ruine dans des hameaux montagnards dépeuplés et peu accessibles. À cette implantation ancienne ont succédé des installations plus récentes de néo-ruraux aux profils extrêmement variés. Se retrouvent (...)

des habitants qui ont connu des épisodes de squats toulousains et vivent dans des camions stationnant dans la partie nord du département. Dans les coteaux avoisinants, des habitants beaucoup plus riches, souvent originaires d'Europe du Nord, ont restauré des fermes de caractère et ont développé des activités d'agriculture biologique, de gîtes et chambres d'hôtes et artistiques comme au village-citadelle du Carla-Bayle. Entre ces situations de marginalité et de gentrification rurale, dans le Piémont, des néo-ruraux qui se sont lancés dans des activités agricoles et touristiques sur un modèle économique moins capitaliste, peuvent se loger dans de l'habitat informel.

Au mas d'Azil (...) coexistent trois logiques. À côté de la résidence d'artistes Caza d'Oro, des artistes libertaires féministes originaires de Suisse ont élu domicile dans le village et sont liées à d'autres habitants installés en collectif comme celui de la ferme de Baluet. (...) Au siège du semencier alternatif Kokopelli, qui fait construire de nouveaux locaux dans le village, des graffitis dénoncent l'approche mercantiliste de l'association. Enfin, des camions y stationnent presque quotidiennement".

**Christophe Imbert, Julie Chapon et Madeleine Mialocq, "L'habitat informel dans l'ouest de l'Ariège : marginalité ou alternative à la norme", Géonfluences, 27 avril 2018.**



### Un guide de "retour à la campagne"

Couverture de Bernard Farinelli, Vivre à la campagne : guide pratique, 2006 © Rustica



### Pierre Rabhi, dans la ferme de Montchamp (Ardèche), 2013

Il pose devant les réservoirs de récupération d'eau de pluie pour l'irrigation  
© Richard Kalvar / Magnum Photos

# SOURCES ET RESSOURCES

## Manuels généraux, ressources bibliographiques et atlas

- Bouron Jean-Benoît et Georges Pierre-Marie, *Les territoires ruraux en France*, Paris, Ellipses, 2015.
- Carroué Laurent et Bouron Jean-Benoît, "Les espaces ruraux en France : indications bibliographiques", *Géoconfluences*, 2018, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/programmes/concours/espaces-ruraux-france-bibliographie>
- Charvet Jean-Pierre et Sivignon Michel (dir.), *Géographie humaine ; questions et enjeux du monde contemporain*, Paris, Armand Colin, 2016.
- Diry Jean-Paul, *Les espaces ruraux*, Paris, A. Colin, 2004 (2<sup>e</sup> éd.).
- Gonin Alexis et Quéva Christophe, *Géographie des espaces ruraux*, Paris, Armand Colin, coll. Portail, 2018.
- Guibert Martine et Jean Yves, *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, Paris, Armand Colin, coll. U, 2011.
- Jean Yves et Rieutort Laurent (dir.), *Les espaces ruraux en France*, Paris, Armand Colin, coll. Horizon, 2018.
- Jean Yves et Périgord Michel, *Géographie rurale. La ruralité en France*, Paris, Armand Colin, coll. 128 : Géographie, 2017.
- Kayser Bernard, *La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, Armand Colin, 1990.
- Legouy François et Boulanger Sylvaine (dir.), *Atlas de la vigne et du vin ; un nouveau défi de la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 2015.
- Margetic Christine, Bermond Michaël, Jousseau Valérie, Marie Maxime (dir.), *Atlas des campagnes de l'Ouest*, Rennes, PUR, 2014.
- Reveyaz Nathalie et Poulot Monique, "Les espaces ruraux et périurbains en France : cadre scientifique et pédagogique", *Géoconfluences*, 2018, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/cadrage>
- Ricard Daniel et Woessner Raymond (dir.) *Les espaces ruraux en France*, Neuilly, Atlante, 2018.

## Populations et identités rurales

- Baysse-Lainé Adrien, "Les nouvelles ruralités" dans *Montabone Benoît (dir.), La France, géographie générale*, Paris, Atlante, 2018.
- Brès Antoine, Beaucire Francis et Mariolle Béatrice (dir.), *Territoire frugal. La France des campagnes à l'heure des métropoles*, Genève, Metis Press, 2017.
- Bruneau Ivan, Laferté Gilles, Mischi Julian et Renahy Nicolas, *Mondes ruraux et classes sociales*, Paris, éditions EHESS, coll. En temps & lieux, 2018.
- Delfosse Claire et Poulot Monique (dir.), "Culture et patrimoine en milieu rural", *Pour*, n° 226, 2015.
- Dumont Gérard-François, "Un meurtre géographique : la France rurale", *Population & Avenir*, n° 707, 2012.
- Hervieu Bertrand et Purseigle François, *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin, coll. "U", 2013.
- Howard Ebenezer (introduction de Lewis Mumford), *Garden cities of tomorrow*, 1898 (rééd. London, Swan Sonnenschein and Co, 1902).
- INSEE et INRA, *Les campagnes et leurs villes*, coll. Contours et caractères, 1996.
- Kayser Bernard, *Ils ont choisi la campagne*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 1996.
- Legé Jean-François, "Espaces ruraux et espaces urbains : deux mondes différents", *Population & Avenir* n° 741, 2019, <https://www.cairn.info/revue-population-et-avenir-2019-1-page-4.htm>
- Margetic Christine, Roth Hélène et Pouzenc Michaël (dir.), *Les campagnes européennes : espaces d'innovations dans un monde urbain*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018.
- Margetic Christine, Deffobis Héloïse et Sisman Justine (dir.), dossier "Les usines à la campagne", *Pour*, n° 228, 2016.
- Mathieu Nicole, *Les relations villes/campagnes. Histoire d'une question politique et scientifique*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2017.
- Mora Olivier (dir.), *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*, Paris, Éditions Quae, 2008.
- Pistre Pierre et Richard Frédéric, "Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines", *Géoconfluences*, 2018, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/definition-espace-rural-france>
- Poulot Monique, Moquay Patrick et Mugnier-Viret Véronique (dir.), "Appartenance, territoire et ruralités", *Pour*, n° 228, 2016.
- Pouzenc Michaël, *Commerce et ruralité ; la "renaissance rurale" d'un siècle à l'autre ?* Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018.
- Rieutort Laurent, "La ruralité en France : des potentiels oubliés", *Population & Avenir*, n° 731, 2017, [https://www.cairn.info/revue-population-et-avenir-2017-1-page-4.htm?try\\_download=1](https://www.cairn.info/revue-population-et-avenir-2017-1-page-4.htm?try_download=1)
- Talandier Magali et Jousseau Valérie, "Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement des territoires", *Norois*, n° 226, 2013, <https://journals.openedition.org/norois/4525>
- Tommasi Greta, "La gentrification rurale ; un regard critique sur les évolutions des campagnes françaises", *Géoconfluences*, 2018, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/gentrification-rurale>

## Espaces périurbains

- Aragau Claire, "Le périurbain : un concept à l'épreuve des pratiques", *Géoconfluences*, 2018, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/periurbain-concept-pratiques>

Berger Martine, *Les périurbains de Paris*, Paris, éd. du CNRS, 2004.

Bretagnolle Anne, "La naissance du périurbain comme catégorie statistique en France. Une perspective internationale", *L'espace géographique*, vol. 44, n° 1, 2015, <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2015-1-page-18.htm>

Poulot Monique, Aragau Claire et Rougé Lionel, "Les espaces ouverts dans le périurbain ouest francilien : entre appropriations habitantes et constructions territoriales", *Géographie, économie, société*, n° 18, 2016.

Poulot Monique, "Du vert dans le périurbain. Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public (exemples franciliens)", *EspacesTemps.net*, 2013, <http://www.espacestempo.net/articles-du-vert-dans-le-periurbain-les-espaces-ouverts-une-hybridation-de-l-espace-public-2/>

Poulot Monique, "Les territoires périurbains : "fin de partie" pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ?", *Géocarrefour*, vol. 83/4, 2008, <https://journals.openedition.org/geocarrefour/7045>

Vanier Martin, "Dans l'épaisseur du périurbain", *Espaces et Sociétés*, n° 148-149, 2012.

## Espaces ruraux et dynamiques agricoles

Charvet Jean-Paul, *Nourrir les hommes*, Paris, SEDES/CNED, 2008.

Dedeire Marc, *Aménagement rural et qualification territoriale. Les indications géographiques en France et en Europe*, Berne, éd. Peter Lang, 2018.

Delfosse Claire, "Un nouvel enjeu pour l'élevage ; profiter de la patrimonialisation du monde rural et de la gastronomie", *Pour*, n° 231, 2016.

Le Caro Yvon, Jousseau Valérie, Poulot Monique, Rouget Nicolas (dir.), "Agricultures et villes : des articulations renouvelées", *Annales de Géographie*, n° 712, 2016.

Legouy François et Dalloz Sébastien, "Les AOC en France des débuts à nos jours : la complexité d'une construction dans l'espace et dans le temps", *Mappemonde*, n° 125, 2019, <https://journals.openedition.org/mappemonde/820>

Morel Kevin, Le Clanche Jean-François (dir.), dossier "Agriculture : des ruptures à la transition", *Pour*, n° 234-235, 2018.

Poulot Monique, Legouy François et Berche Grégoire (dir.), "Vins, vignes, et vigneronnes en France et dans le monde : quelles transitions ?", *Pour*, à paraître, 2019.

Poulot Monique (dir.), "Agricultures dans la ville, agricultures pour la ville : acteurs, pratiques et enjeux", *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n° 3, 2013.

Rieutort Laurent, "Dynamiques rurales françaises et reterritorialisation de l'agriculture", *L'Information géographique*, n° 1 / vol. 73, 2009, <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2009-1-page-30.htm>

Steel Carolyn, *Ville affamée. Comment l'alimentation façonne nos vies*, Paris, Rue de l'échiquier, 2016.

# la documentation photographique en ligne

Rendez-vous sur le site [www.documentationphotographique.fr](http://www.documentationphotographique.fr) et retrouvez le catalogue complet des titres parus ainsi que les **compléments numériques** des 6 derniers numéros téléchargeables pour les abonnés à la formule papier + numérique :



## Pistes pédagogiques

**documentation photographique**

S'abonner | Les numéros | Compléments Numériques

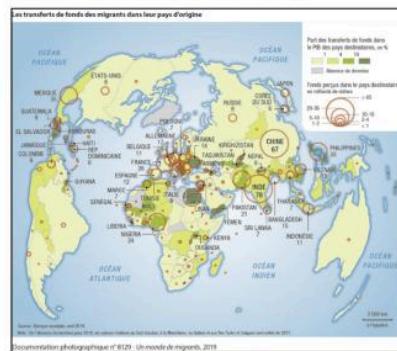
Accueil > Compléments Numériques > Documentation Photographique n°8129 (Numérique) | Exporter en pdf

**documentation photographique**  
UN MONDE DE MIGRANTS

Les compléments numériques :

- La version numérique du "Point sur"
- La version numérique des "Documents" : 1) images et cartes 2) textes
- Pistes pédagogiques :
  - Refugiés
  - Méditerranée
  - Frontières
  - Les migrations en carte
  - Les «clionautés», crise migratoire en section européenne
- Ressources complémentaires :
  - Entretien 1 : Migrations actuelles
  - Entretien 2 : Diasporas
  - Entretien 3 : Réfugiés
  - Face au doc 1 : Passeport US
  - Face au doc 2 : Frontières
  - Face au doc 3 : De Moria à Lesbos

## Documents images et textes



## Feuilletage en ligne



## Vidéos avec l'auteur

**documentation photographique**  
CULTURE, MÉDIAS, POUVOIRS  
1945-1991

QUELLES POLITIQUES CULTURELLES ONT ÉTÉ MENÉES DEPUIS 1945 ?

ELISA CAPDEVILA  
Auteure de la Documentation photographique "Culture, médias et pouvoirs"

# documentation photographique

2019 | 5  
GÉOGRAPHIE

## LES AUTEURS



### MONIQUE POULOT

Professeure de Géographie à l'université Paris-Nanterre, membre du LAVUE UMR 7218 et directrice du master "Nouvelles ruralités, Agriculture et Développement Durable", elle étudie les contours des nouvelles ruralités.



### FRANÇOIS LEGOUY

Professeur de Géographie à l'université Paris 8, membre du laboratoire Ladyss UMR 7533, il travaille sur les territoires du vin dans la mondialisation.

Les espaces ruraux connaissent de profondes mutations et peinent à faire l'objet d'une définition simple. Le poids de l'histoire brouille la connaissance de ces espaces, largement façonnés par l'homme. S'ils peuvent apparaître sous influence urbaine, ils connaissent néanmoins des logiques propres. Au "tous urbains" semble de plus en plus répondre le "tous ruraux". De nouvelles interactions entre l'urbain et le rural s'inventent et de nouvelles ruralités viennent troubler le rapport ville / campagne traditionnel, avec une urbanisation de la campagne mais aussi une ruralisation de la ville. Ce numéro s'intéresse à des thèmes largement évoqués dans les débats publics, du périurbain aux crises alimentaires et sanitaires, en passant par le développement de l'agriculture biologique, la permaculture ou la biodynamie et le mouvement de retour à la terre.



## NUMÉROS À PARAÎTRE

N° 8132 – LA MÉDITERRANÉE  
N° 8133 – LES FRONTIÈRES

9,90 €



9 782271 126467

[www.documentationphotographique.fr](http://www.documentationphotographique.fr)

**CNRS EDITIONS**

Impression : Dila  
Dépôt légal 4<sup>e</sup> trim. 2019  
ISSN : 0419-5361

